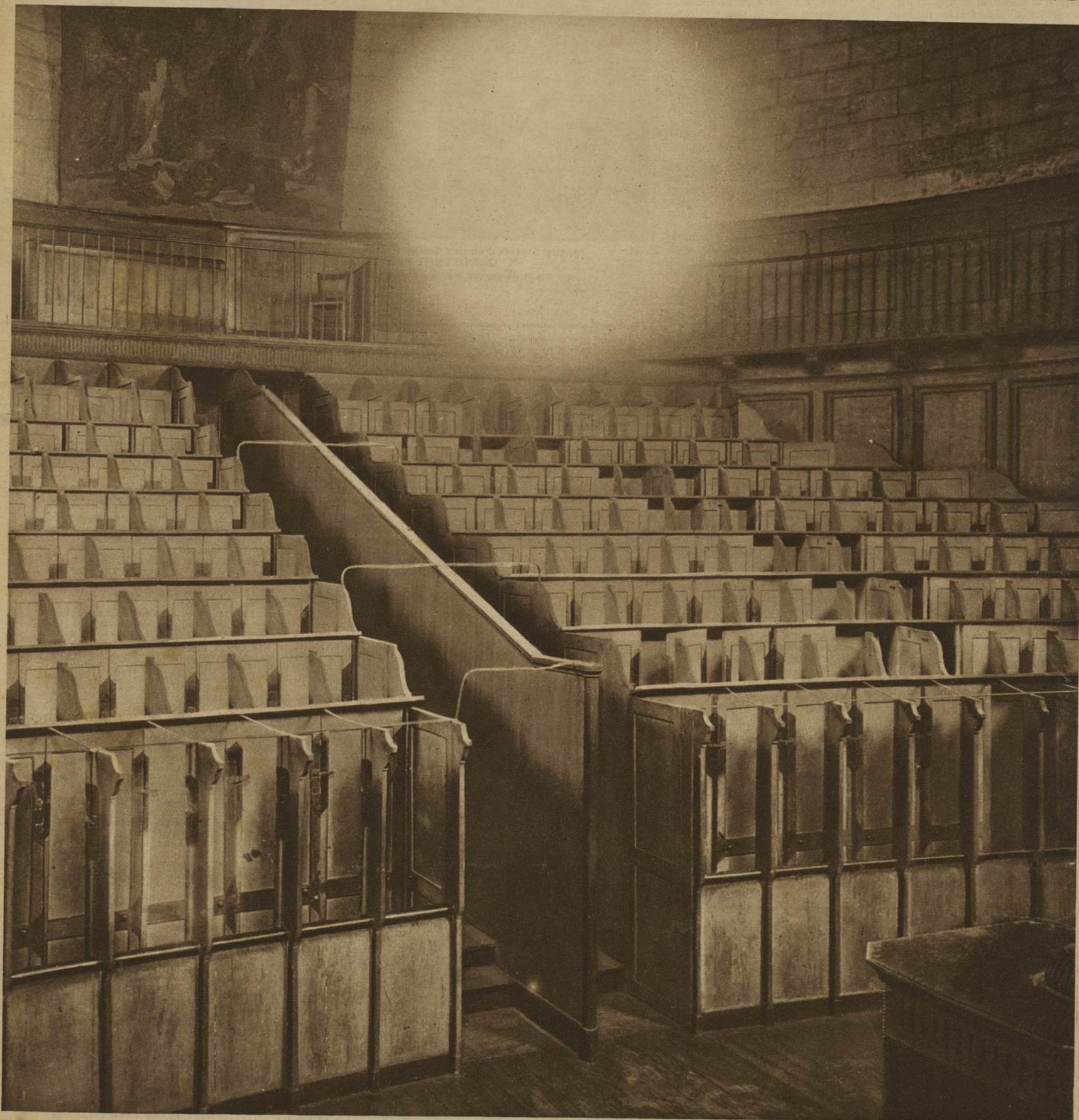


DÉTECTIVE

Le grand hebdomadaire des faits-divers

La chapelle des enfants maudits



(Photo Harlingue)

***Tout est étrange et misérable à la Petite Roquette,
la Bastille délabrée des enfants de Paris...***

(Lire, pages 3 et 4, le reportage d'Henri Danjou)

LA LANTERNE SOURDE

Le relèvement de l'enfance malheureuse

DANS une récente chronique consacrée au problème angoissant et toujours d'actualité de l'enfance malheureuse, nous formulions le vœu que fussent substituées à la Petite Roquette, maison de correction préventive, aux patronages et aux colonies pénitenciaires, qui recueillent les jeunes condamnés et qui sont, tout au moins en ce qui concerne les colonies pénitenciaires, la honte de notre époque, des écoles de rééducation morale et d'éducation physique, tenant lieu à la fois de maisons d'enseignement et d'hôpitaux, pour secourir de pauvres petits êtres que le malheur a conduits devant le tribunal.

Le vœu que nous formions avec tous ceux qui depuis longtemps se préoccupent de cet impérieux problème social, a été réalisé déjà dans certains pays étrangers, dont les progrès soulignent la pauvreté de notre législation.

Dans l'intéressante enquête qu'elle a menée récemment, Mlle Jacqueline Albert-Lambert montrait les bienfaits de la « prison-école » réalisée par les Belges. Deux « stations » ont été construites, l'une à Merxplas, consacrée à l'agriculture; l'autre à Gand, consacrée aux études industrielles.

L'idée générale qui a guidé les inspirateurs de ce beau projet est celle-là même que nous exposions dans un précédent article et qui nous faisait bannir du vocabulaire juridique cette expression impie l'« enfance criminelle », pour la remplacer par cette autre, la seule qui soit juste et vraiment humaine : l'« enfance malheureuse ». Il ne s'agit pas de punir des enfants, qui n'ont pas commis de faute et qui ne méritent pas un châtement; il s'agit d'éduquer de pauvres gosses, victimes seulement de leur hérité, du milieu où ils ont vécu, des exemples navrants ou pernicieux qu'ils ont eus sous les yeux...

Le recrutement du personnel a fait l'objet de soins particuliers. Les surveillants, qui sont tout à fait distincts des gardiens qu'emploie l'administration pour les établissements pénitenciaires, sont des hommes jeunes, nommés à l'essai pour un an. Après ce délai, ils sont définitivement agréés ou renvoyés. Ils sont eux-mêmes astreints à une éducation précise; le directeur leur explique le but élevé qui doit être leur : aider les petits malheureux à se relever par la vertu d'un travail en commun, accompli dans les conditions les plus saines. Les surveillants se réunissent une fois par semaine; ils exposent les cas particuliers qui méritent d'être examinés, ils proposent des suggestions, font des critiques; chacun à la parole.

Quant à l'enfant, dès son arrivée dans l'établissement, le directeur s'entretient particulièrement avec lui, en toute confiance. Puis les petits pensionnaires sont répartis en plusieurs catégories : observation, les pervers, les bons, les meilleurs, et, au fur et à mesure des progrès constatés, les enfants passent de l'une à l'autre... L'instruction est sérieusement faite; l'hygiène, les sports, la bibliothèque, tiennent une égale place. Et les résultats sont merveilleux : 73 % de relèvement total. Puisse l'exemple des maisons belges être suivi par notre administration pénitenciaire.

Ardeur oratoire

Ce fut un spectacle bien amusant, l'autre jour, en cour d'assises, de voir, dressés l'un contre l'autre, devant leurs clients ennemis, M^{es} Thaon et Freynet, défenseurs de Julanet et Lafortune, les nègres assassins de Mme Lemoine!

Entraînés par leur ardeur, les deux avocats s'étaient substitués à leurs clients :

Lafortune, on le sait, accusait Julanet d'avoir assassiné, seul, la vieille rentière de la rue Toussein-Féron, et Julanet portait à l'égard de son ancien ami la même accusation.

M^e Thaon, se tournant vers M^e Freynet, cria :

— C'est vous qui l'avez tuée ! Et son compère de répondre : — Pendant que vous l'assassiniez, moi, je volais.

Alors, l'avocat général Gaudel, intervenant dans la bagarre, conclut avec philosophie :

— Je vous mettrai d'accord; vous avez tué tous les deux !



Le pot-au-feu conjugal

Au cours de son réquisitoire, l'avocat général eut une image empruntée au domaine culinaire et qui mit en joie la cour et les jurés. Il faisait allusion aux « femmes d'un certain âge, ou plutôt d'un âge certain », qui étaient tombées dans les bras de Julanet et de Lafortune, emportées par le rythme fiévreux du jazz. L'avocat de la société s'indigna :

— Ces femmes ne méritent que notre mépris; elles préfèrent les mets épicés au pot-au-feu conjugal!

Les « mets épicés », c'est-à-dire Julanet et Lafortune, oubliant un instant qu'ils risquaient leur tête, eurent un large sourire d'orgueil...



La maîtresse de Lafortune suit les débats

Tandis que se déroulaient les débats de cet affreux procès, on pouvait voir, au fond de la salle, une énorme femme très excitée... Elle approuvait de la tête ou manifestait son indignation, elle souriait et pleurait tour à tour.

On s'étonnait de la voir assise au banc des témoins, alors qu'elle n'avait pas été citée et que les femmes, depuis les ordres récents du procureur général Donat-Guigue, sont impitoyablement bannies du prétoire.

Lorsque fut levée la première audience, on vit l'inconnue envoyer de longs baisers à Lafortune, qui répondit à ces tendresses par les mêmes signes...

La femme était la maîtresse du nègre; quand elle quitta la salle, elle se tourna vers le garde de service et de sa voix la plus douce elle implora :

— Vous me ferez entrer demain, n'est-ce pas ?...



Quatre aspects d'un des meilleurs détectives d'Europe
M. GODDEFROY de Bruxelles
qui vient de percer à jour l'énigme de Phoenix-Park

(voir l'article page 13)

Des noces d'argent en prison

August et Minnie Anderson, qui ont toujours été condamnés ensemble pour ivresse et conduite désordonnée viennent de célébrer leurs noces d'argent dans leur cellule habituelle, entourés de tous leurs amis.

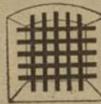
La dernière incartade d'Anderson lui avait valu soixante jours de détention. En entendant sa condamnation, il dit au juge :

— Monsieur le juge vous feriez bien de condamner Minnie avec moi, nous allons toujours ensemble.

Le juge, pour qui Anderson était une vieille connaissance, se souvint qu'en effet la vieille Minnie, qui avait toujours accompagné son mari en prison, était mariée avec ce dernier depuis vingt-cinq ans.

On la fit chercher; mais, juste à ce moment, une policewoman vint informer le juge que Minnie venait d'être arrêtée pour ivrognerie.

Le juge, la condamna à quatre-vingt-dix jours de prison et, pour faire plaisir à August et ne pas le séparer de sa fidèle compagne, il augmenta la peine de ce dernier de trente jours.



Nous rappelons à nos lecteurs que les inscriptions à l'Ecole des Détectives (hommes et femmes) seront reçues, jusqu'au 6 avril prochain, par M. Ashelbe, 34, rue La Brugère.

Bulletin d'abonnement

	1 an	6 mois
France et Colonies.....	48. »	25. »
Etranger tarif A.....	65. »	33. »
Etranger tarif B.....	75. »	39. »

Veillez m'inscrire pour un abonnement de : (1 an, 6 mois).

Nom et prénoms :

Adresse :

Ci-joint, mandat ou chèque, montant de l'abonnement :

Remplissez ou recopiez ce bulletin et envoyez-le à la
Direction du Journal DÉTECTIVE
35, rue Madame, PARIS (6^e) - Tél. LITTRÉ 32-11 - C. c. p. 1298-37

Votre abonnement partira de la semaine qui suivra sa réception
Tout changement d'adresse doit être accompagné d'un franc en timbres-poste

Un arrêt malencontreux

On en veut beaucoup au Palais et ailleurs — si l'on en juge par de récents débats à la Chambre — au premier président Dreyfus, d'avoir rendu l'arrêt qui a fait perdre aux obligataires de la ville de Tokio le procès qu'ils avaient gagné devant le tribunal et d'avoir ainsi frustré l'épargne française de plus de 100 millions, au bénéfice de débiteurs étrangers, dont la monnaie n'a pas subi la dépréciation du franc.

On a été d'autant plus surpris de l'arrêt de la cour de Paris que la plupart des cours de province, dans des procès semblables, avaient donné raison aux obligataires, dont la thèse, tant en droit qu'en fait, paraissait irréfutable.

Les amis du premier président prennent sa défense :

— L'arrêt, disent-ils, lui a coûté des nuits sans sommeil, des angoisses, presque des larmes...

Mais, comme le disait un éminent avocat dans les couloirs du Palais, à supposer que la question fût douteuse, « le doute devait profiter aux nationaux ».



Une fessée mouillée

Fay Lanphier, première de concours de baigneuses et « Miss America » pour 1925, vient d'intenter un procès en divorce contre son mari, sous prétexte que ce dernier l'a jouettée avec un torchon mouillé.

Bien que championne de natation, elle proteste contre ce traitement humide et humiliant.

Le mari prétend n'avoir agi que pour son bien et ajoute qu'une beauté nautique ne devrait pas faire tant d'histoire pour un peu d'eau.

PASSE-PARTOUT.

10.000 réponses en une semaine!

LES 13 MYSTÈRES

Grand Concours hebdomadaire de "DéTECTIVE"

battent tous les records du succès

Voici la liste des gagnants du Mystère n° 1

- DELESANG, Camille, 35, rue Parmentier, TOURS.
- FRACH, Marcel, 43, rue Bellecombe, LYON.
- GUSLEBEN, Olga, 96, rue de la Roquette, PARIS.
- GAUTIER, Edouard, 24, rue Lacharrière, PARIS.
- PARTALIER, Mlle Lucette, 312, rue Saint-Jacques, PARIS.
- AQUILLO, Mme Jane, 63, rue du Bon-Pasteur, MARSEILLE.
- FERRE (R. de), 8, boulevard de l'Ouest, ROMANS.
- ALESSANDRI, 6, Boulevard de la République, AIX-EN-PROVINCE.
- JOSSART (R.), 66, rue de Cassel, LILLE.
- KROMENAKER, René, 132, rue de la Tombe-Issoire, PARIS.
- BOSC, Lucien, 4, boulevard des Moulins, MONTE-CARLO.
- MONIE, Paul, 25, rue de la Mûre, MARSEILLE.
- DUGOUR, Louis, 17, rue de Belzunce, PARIS.
- SEGALEN, Ernest, 161 bis, rue de la Vierge, BREST.
- COINTE, Raymond, 11, rue Petit-Pont, PARIS.
- PORSON, 9, rue Denis-Papin, PANTIN.
- MATHIEU, Aimé, rue du Levant, ÉPINAL.
- BATISSE, Raoul, 29, Grande-rue-de-Montplaisir, LYON.
- ADAM (R.), 9, Grande-Rue à la FLAMENGRIE.
- MARINI, Fortuné, 10, rue Saint-Hugues, BLAUCARDE, MARSEILLE.
- BRENGARD, Maurice, 16, rue de Paris, PETIT-QUEVILLY.
- LABAT, Charles, 192, rue Fondandège, BORDEAUX.
- HAINZL, Pierre, Hôtel du Commerce, rue de Béthune, LILLE.
- MOREUIL (R.), de 4, rue du Sablon, METZ.
- VOLLET, Dimier, 19, rue Lakanal, PARIS.
- THONE, Jos., avenue David, 218, DOLHAIN-LES-VERVIERS.
- BACHMANN, Léon, 4, rue de la Monnaie, METZ.
- LECHAT, Maurice, 60 bis, rue de la République, NANTES-DOULON.
- LESSERRE, Henry, chez M. Geniez, 1, rue Massilan, MONTPELLIER.
- LALLEMAND, J., 1, rue Lanfant-de-Metz, LE HAVRE.
- DESPAS, Jean, Golf Hôtel, VALESCURE.
- DUCHESNE, Charles, 42, rue Quincampoix, PARIS.
- MOSSEBERF, Mme Jeanne, 26, rue Myrha, PARIS.
- BERTHOLD, Mme Claire, 22, rue Véron, PARIS.
- GAUDE, Henri, 20, rue St-Régis, BELLE-DE-MAI à MARSEILLE.
- JAUBERT, Paul, 35, rue de la Bibliothèque, MARSEILLE.
- GALLIMARD, Pierre, 8, rue Alexandre-Lange, VERSAILLES.
- PICAVET, Lucien, 57, rue du Labyrinthe, TOURCOING.
- REYTHMAN, Marcel, 17, rue Louis-Bonnet, PARIS.
- ANDURAND, Andrée Mme, 8, rue Saurey, TOULOUSE.
- LE HENAFF, Alain, 36, rue George-Sand, PARIS.
- FABREGON, René, 32 ter, rue Saint-Denis, ROSNY-SOUS-BOIS.
- DESMURS, Marius, Usine Coignet, GISORS.
- LANSAC, Roger, 33, Avenue de la Marne, TARBES.
- CONNAN, Etienne, 29, rue de la Tullerrie, MONTFERMEIL.
- RIVIERE, Guy, 53, rue Curial, MARSEILLE.
- DUNEZ, Charles, 392, route de Merignac, MERIGNAC.
- STOCKY, Victor, Villa Phœbé, sur la Croisette, CANNES.
- BREITEL, Louis, 3, rue Lin-Gonthier, TROYES.
- LANLOIS, Henri, 2 bis, rue Henri-Régnauld, PARIS.

...et les prix qui leur sont attribués

- | | |
|--|--|
| 1 ^{er} PRIX..... | 500 francs en espèces. |
| 2 ^e PRIX..... | 200 francs en espèces. |
| 3 ^e au 10 ^e PRIX..... | 10 Romans d'aventures (Val. 80 francs). |
| 11 ^e au 20 ^e PRIX..... | 10 Romans du Masque. (Val. 60 francs). |
| 21 ^e au 50 ^e PRIX..... | 10 volumes Cinéma Romanesque (Val. 35 francs). |

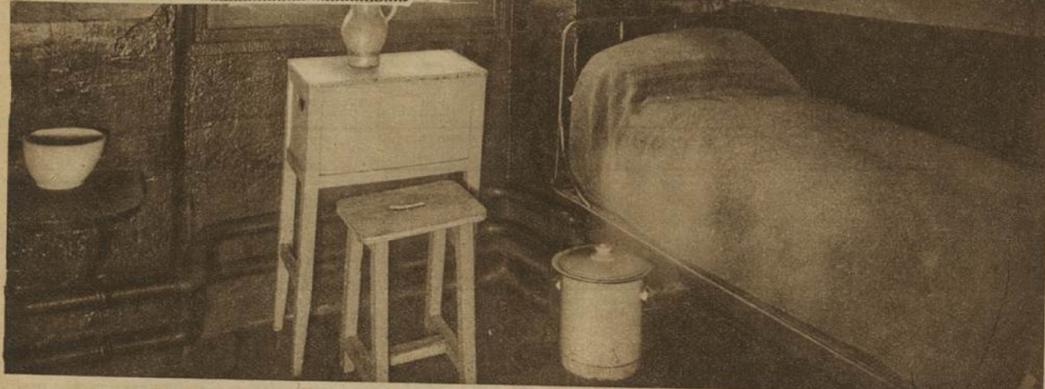
Lire page 10, la solution de l'affaire Lefrançois et le mystère n° 3

DÉTECTIVE

35, Rue Madame, Paris
Téléphone : LITRÉ 32-11

George-Kessel

Directeur-Rédacteur en Chef



UN JOUR À LA PETITE ROQUETTE

Au bout d'une rue montante et noire, le Père-Lachaise dresse ses mille croix de pierre. Dans cette rue, en face de la petite Roquette, s'élevait la Grande Roquette, la prison des condamnés à mort... La Grande Roquette a disparu, mais il en reste dans la rue une trace visible, à laquelle le voisinage du cimetière donne une signification sinistre. Ce sont cinq larges dalles, formant un carré et conçues pour recevoir les énormes bois qui servent de base à l'échafaud. Par leurs larges pores s'échappa un peu de la vie d'Orsini, de Verger, assassin de l'archevêque de Paris, de La Pommeraye et du cocher Collignon... La pluie et le soleil les ont patinées, mais le sang qu'elles ont bu leur a donné une teinte indélébile. Les passants les foulent, sans se douter des drames qu'elles témoignent. Les détenus de la Petite Roquette pourraient y lire un enseignement lorsqu'ils quittent leur cellule pour reprendre leur place parmi les hommes en liberté...

Vue d'un peu haut, la Petite Roquette fait penser à un château fort : pierres noires, murailles épaisses. On y adossa, il y a un demi-siècle, les soldats vaincus de la Commune. Les balles du peloton d'exécution ont fait des trous dans le mur d'enceinte. L'herbe a envahi les fossés, autrefois remplis de cadavres. Ça et là, des gardiens se sont fait un jardin, où des fleurs font des taches claires, au printemps.

Un lourd silence pèse sur la bastille des enfants maudits, si bien qu'on est étonné, quand on en a franchi la porte à triple verrou, d'y apercevoir des êtres vivants et d'y voir luire le soleil. On est dans la cour du greffe. Dix prisonniers, sous le regard indifférent d'un gardien, chargent une charrette. Deux voitures cellulaires viennent d'amener quinze moutards, qui tête nue attendent, devant le greffe, l'heure de troquer leur nom contre un matricule et d'échanger leurs vêtements fripés contre un uniforme impersonnel. On voudrait trouver sur leur visage la marque infamante de la destinée qui poursuit depuis la création les enfants de Caïn. Vagabonds, chenapans ou criminels, ils ont le même air penaud de gosses pris en faute. L'un, haut comme trois pommes et qui rejette constamment en arrière de son front une mèche blonde importune, pleure et ses larmes laissent une trace sur le registre d'écrou, où il a mis un « blaze » (une signature). Il est à la Petite Roquette pour de petits larcins, qui, s'il eût appartenu à une classe plus aisée, eussent peut-être été considérés comme péchés véniels. Un autre, chétif et exalté, a quitté pour la troisième fois Lille pour venir se griser de la vision d'un Paris dont il n'a vu que la gare, la salle d'attente d'un commissariat et un « panier à salade ».

— J'ai vu un train, gémit-il ; je n'ai pas pu résister.

Le doyen de la bande, un soldat, beau comme une fille, candide comme un chérubin de vitrail, est un « saigneur à musique », qui a joué le « grand jeu ». Sur les fortifs, il planta un couteau dans la gorge d'une fille...

Une loi inflexible veut que le misérable et les deux malheureux soient côte à côte. Demain, juchés sur le fragile échafaudage d'un escabeau hissé sur la table de leur cellule, peut-être se verront-ils, malgré une surveillance sévère, par le vasistas entr'ouvert, se faisant des signes d'amitié, apprenant les signes conventionnels qui suppléent aux paroles défendues...

On a vidé leurs poches. Ils ont mis sous leur bras leur uniforme de prisonnier : une chemise, un caleçon en grosse toile, un vêtement de bure, un bourgeron, un pantalon de treillis et des sabots. Les gosses de quatorze à dix-huit ans ont été groupés et mis en route. Ils n'ont plus de nom !

— Les détenus de la « huitième » ! a crié un gardien.

Les plus âgés ont été dirigés sur la septième division.

Le petit voleur de tout à l'heure et le fugitif malchanceux, ayant séché leurs larmes, suivent la troupe. Le soldat apache, aux mirettes cândides,

mène le défilé des anciens, comme si la promenade lui était familière.

Je les ai suivis, encadré par deux gardiens au képi d'argent. Au passage, les détenus occupés au balayage des couloirs se sont redressés, comme des hommes, et, au garde à vous, nous ont fait le salut militaire...

Mais il y avait de la méchanceté dans leurs regards...

Le monastère des enfants maudits

Il y a près d'un demi-siècle que les jeunes détenus — jeunes et détenus, ces mots ne jurent-ils pas ensemble ? — sont répartis, moines sans foi, dans les cellules de la Petite Roquette.

La prison ne date que de 1830. Elle fut construite en vue de la destination qu'elle recevra bientôt pour être utilisée comme une succursale de la prison de Saint-Lazare. Ce fut, à l'époque de Charles X une prison modèle.

Jusqu'à-là, les enfants de Caïn erraient de prison en prison, sans que leur statut eût été défini ; ils étaient confondus, avant la Révolution, avec les malfaiteurs et les criminels et par conséquent livrés à une promiscuité dangereuse. On eut enfin la sagesse, sous le Directoire, de les répartir, dans des quartiers spéciaux, aux Madelonnettes et à Sainte-Pélagie. On se proposait alors, les considérant moins comme des coupables que comme des irresponsables, de « corriger leurs mauvais penchants et de refaire leur éducation ». En réalité, ils furent employés dans les deux prisons comme domestiques au service des condamnés de droit commun, au contact desquels ils ne pouvaient que se pervertir.

Sous l'Empire, on se proposa de faire construire un établissement pour les recevoir, mais ils furent sans domicile réel jusqu'au jour où, un enfant ayant été victime d'odieuses violences de la part d'un prisonnier, on décida de les enfermer à la Petite Roquette.

Que de magnifiques projets furent alors esquissés qui devaient remédier à leur triste sort !

« On n'a pas eu pour but unique de les soustraire au contact des hommes, plus avancés dans la carrière du vice et du crime, écrivait le préfet de police Delessert, pour louer une innovation aussi importante. On a voulu les soumettre à une discipline qui leur donnât le goût et l'habitude de l'ordre. On a voulu leur procurer les bienfaits de l'instruction élémentaire et les appliquer à des professions industrielles dans l'exercice desquelles ils pussent trouver à leur sortie des moyens d'existence. »

Voyons la prison où devait être appliqué un programme si généreux.

Six bâtiments répartis sur les côtés d'un hexagone régulier forment le corps principal. Ils sont ponctués aux angles chacun par une tour ronde d'un bel effet moyenâgeux. Au centre, s'élève une tour romantique, séparée des bâtiments par un fossé, mais qui communique avec eux par de légères passerelles. On a voulu qu'elle dominât l'édifice. C'est la chapelle du monastère fortifié, l'endroit où les enfants, condamnés au silence, engagent, le dimanche, la conversation avec Dieu.

Les détenus ne doivent jamais communiquer entre eux ni se voir. Les bâtiments, de trois étages, ont donc été aménagés en cellules. Ils comprennent dix-huit divisions. Les enfants de quatorze à dix-huit ans, répartis dans les sept premières divisions, occupent le premier étage, et les adultes, les étages supérieurs. Il y a trente-quatre cellules par division, donc de la place pour cinq cents détenus. Heureusement, ce chiffre n'est que rarement atteint.

Ah ! la pénible impression que l'on emporte du passage dans les divisions de la Petite Roquette ! Les cellules sont groupées, dans chaque division, de chaque côté de deux couloirs qui se coupent à angle droit. Des verrous à levier, impressionnants

comme des instruments de torture, en assurent la fermeture. Leur porte sont percée de deux trous pour que les gardiens puissent y exercer une surveillance continue.

Les cellules sont des cages infectes, à peine convenables pour un animal. Longueur, 3 mètres, largeur 2 m. 50. Le jour n'y arrive que par les vitres dépolies d'une fenêtre, dont l'espagnolette est cadenassée. Elles ne sont pas éclairées la nuit. Elles ne sont pas chauffées, quelle que soit la rigueur de la température. L'air doit y pénétrer par un vasistas placé à la partie supérieure de la fenêtre ; mais en réalité, le vasistas ne s'ouvre jamais et, le plus souvent brisé, il est remplacé par un rectangle de bois ou de carton. L'ameublement de chaque cellule, des plus rudimentaires, est constitué par un lit de fer, une table, un tabouret retenu au mur par une chaîne, une planche à bagages, une cuvette, un broc et un vase de nuit.

On m'a fait pénétrer dans quelques-uns de ces tombeaux. J'y ai vu des enfants qui n'avaient plus visage humain, hirsutes, sales, couverts de poils, jetant sur moi un regard égaré.

Avaient-ils tous une âme de criminels ? J'appelle sur ce point le témoignage du protestant M. Matter, du catholique aumônier Brunet, aussi bien que celui du directeur de l'administration pénitentiaire, M. Cazeaux.

Sont détenus à la Petite Roquette les condamnés âgés de dix-huit à vingt ans dont la peine de prison ne dépasse pas une année ; les prévenus de crimes et délits qui n'ont pas atteint l'âge de leur majorité ; les vagabonds mineurs en état de prévention et les enfants emprisonnés à la demande de leurs parents, par voie de correction paternelle. Ces trois dernières catégories sont appelées, après avoir comparu devant le tribunal pour enfants, à fournir des recrus soit aux maisons de correction, soit aux patronages, ou à être rendus à leur famille.

Parmi les prévenus, j'ai vu un enfant qui avait dérobé des lames de plomb sur la toiture d'une usine abandonnée. Dix-sept ans. Il payait pour d'autres voleurs plus âgés et plus habiles qui n'avaient pas attendu l'arrivée du gendarme.

J'ai vu un gosse coupable d'avoir volé des fleurs dans le jardin du Luxembourg. Un autre, boulangier campagnard, qui, pour venir à Paris, avait voyagé sans billet, « brûlé le dur ». Et d'autres encore, voleurs de pochettes dans un grand magasin, voleurs de jouets, et jusqu'à ce commis d'épicerie qui avait la kleptomanie des pots de confitures !

Et, parmi les enfants détenus par voie de correction paternelle, il y en avait un dont le véritable motif d'incarcération était que, « l'appartement familial étant trop petit pour le recevoir, ses parents avaient éprouvé la crainte que, livré à lui-même, il n'obéît à ses mauvais instincts » ! Et ils l'avaient fait embastiller.

A quel régime d'aussi grands coupables sont-ils soumis ? Au même régime que les assassins de vieilles femmes ou les voleurs de portefeuilles !

Lever à 6 heures en été, à 6 heures et demie en hiver. Les gardiens ouvrent toutes grandes les cellules. Au nettoyage ! Le plancher est balayé, le lit défait. Au travail ! La tâche est distribuée par le contremaitre un détenu adulte, généralement malfaiteur endurci, qui connaît assez bien les habitudes de la prison pour se concilier la bonne grâce des gardiens. Les verrous grincent dans les glissières fermant la porte des cellules. De nouveau, les enfermés sont isolés du monde. Ils confectionneront des pistolets « Euréka », ils colleront des bandes de catalogues, ils assembleront des « chutes » de ficelle ramassées dans les grands magasins. On fait de tout à la Petite Roquette, ou du moins on y fait toutes les besognes qui ne nécessitent aucun apprentissage : confection de filets à provisions, ébarbage de métaux, cannage de chaises, tressage de perles pour couronnes, fabrication de chaînes en acier ou en doublé, de bourses métalliques, de cottes de mailles, collage de fleurs artificielles, de drapeaux-réclame, et même de la tapisserie !

À 7 heures et demie, un employé, choisi parmi les détenus et connu sous le nom d'« auxi », ouvre



Les bâtiments sont ponctués aux angles chacun par une tour ronde d'un bel effet moyenâgeux (Photos Harlingue)

de nouveau la cellule et distribue aux enfants maudits une demi-boule de pain et une ration d'eau.

Le même manège recommence à 10 heures pour la soupe, à 17 heures pour la distribution d'une gamelle de haricots ou de pois cassés. Et il faut manger vite, car on n'attend pas pour le ramassage des gamelles! Entre temps, on peut voir un spectacle, qui serait du plus haut comique s'il n'était aussi affligeant et que le savant docteur Bizard a décrit de la façon suivante: « Comme il n'y a pas de commodités à la Petite Roquette, les vases de nuit restent dans les cellules jusqu'à la fin de la matinée. A l'appel d'une sonnerie, tous les petits bonshommes, tenant en main le récipient, s'en vont en file indienne le vider dans la fosse de la cour. »

L'heure de la récréation varie suivant les divisions. Récréation! Autrefois, on avait inventé un jeu cruel, qui consistait à répartir les condamnés dans des préaux disposés comme les rais d'une roue. Le moyeu de cette roue était une guérite circulaire, d'où le surveillant regardait à la fois tous les prisonniers séparés les uns des autres par de hautes murailles. On leur permettait cependant de regarder le ciel au-dessus de leur tête!

Aujourd'hui, les enfants maudits prennent leur récréation, division par division, dans des préaux intérieurs, où ils sont autorisés à jouer, sans bruit et sans cris, sinon sans paroles. Des enfants!

Le soir vient, et la nuit. L'hiver, les cellules sont obscures à partir de 15 heures. Le travail cesse. Que va faire l'enfant? Lire, jouer? Non pas. Quoi? Rien. Il attendra l'heure fixée par le règlement pour se mettre au lit, debout, silencieusement, devant la fenêtre qui tamise un jour incertain, n'abandonnant son immobilité que pour arpenter sa cage comme une bête prisonnière. Malheur à lui si, pour activer des rêveries provoquées par le vide d'une existence sans idéal, il s'étend sur le lit! Il risque le pain sec. Malheur à lui si le gardien perçoit les mots hâtifs qu'il jette, à travers le guichet ou à travers la cloison, à son voisin d'infortuné! Il risque le cachot noir.

Joies et tristesses de la vie du prisonnier

Les cachots! Il y en a dix, disposés à côté du guichet central des gardiens. Je n'en ai vu qu'un. J'ai reculé d'effroi.

J'ai lu le rapport d'un directeur sur ces cercles de l'enfer. « Les cellules de punition, disait-il, sont très impressionnantes et les enfants en général en éprouvent une certaine frayeur. Il convient de n'en user qu'avec une certaine circonspection. »

Avec circonspection! Les cellules sont peintes en noir, et meublées d'une eul matelas de varech posé à même le carreau. Si l'enfant gronde on ferme le vasistas qui y laisse entrer un peu de lumière et c'est la nuit complète. En vain le reclus épouvanté appelle, se lamente. Personne ne répondant à ses appels, ses sanglots s'étouffent. Il se tait et s'endort.

Et le savant docteur Bizard écrivait encore: *Jamais vraiment à Saint-Lazare, qui est loin d'être le paradis des douces, on n'oserait enfermer dans un semblable réduit la femme la plus récalcitrante et la plus intraitable.*

Cachot, pain sec, privation de parler, de correspondance, de cantine, ce sont les peines infligées par le tribunal qui juge les délits commis dans la prison: le prétoire. Le prétoire tient ses séances le matin dans le cabinet du directeur. Le « maugrée » (directeur) est le président de ce tribunal d'exception où deux « gaffes » (le gardien chef et un autre gardien) font office de greffier et d'assesseur. Les prévenus attendent dans le couloir, les mains croisées sur la poitrine, le visage tourné contre le mur, qu'un surveillant ait crié leur matricule. Défense de se parler, de se voir et de sourire.

La privation de cantine, c'est la privation de « choco » (chocolat), de supplément de vivres et de pain, la privation de vin pour les adultes. L'« auxi » jettera vainement, pour le puni, son cri joyeux de colporteur: « La cantoché! » On n'a pas le droit d'avoir faim, à quatorze, à seize, dix-huit ans quand on fait la forte tête!

Privation de correspondance: les « vieux » peuvent écrire, ils ne recevront pas de réponse. Privation de parler: ils peuvent venir, ils repartiront comme ils seront venus.

Il est terriblement impressionnant le parloir de la Petite Roquette. Il est situé au-dessous de la chapelle, dans la tour centrale de la prison. C'est une sorte de cuve circulaire partagée en onze cases. Au milieu de la pièce un gardien juché sur un kiosque surveille l'échange des confidences.

Les condamnés sont séparés de leur famille par une balustrade de bois, derrière laquelle



Le lugubre alignement des cellules

s'étend encore une grille à mailles serrées, si bien qu'il est impossible de se toucher, de s'embrasser ou à plus forte raison de se passer un objet quelconque. Chaque détenu a droit à deux demi-heures de tendresse par semaine. Parfois, la femme, d'un de ces petits hommes, entrée en fraude, modestement vêtue, lui apporte des nouvelles des « aminches », parvenant à lui faire glisser — malgré la grille — des lettres, du tabac et de l'argent. D'autres fois un père adresse des reproches à son fils. D'autres fois encore une mère qui est venue retrouver dans cette antichambre de la centrale et du bain son fils disparu, s'évanouit en le voyant vêtu de bure et tanguant dans ses lourds sabots. Et l'enfant pousse des cris d'angoisse: « Maman! Maman! »

Jours de parloir, jours de correspondance, jours de bonheur! Il y a aussi de beaux jours pour les malades, quand ils sont « reconnus » à la visite médicale qui a lieu chaque jour dans une infirmerie extraordinaire. Mais on n'est pas souvent reconnu. Il faut avoir sérieusement la « crève », comme on dit à la Petite Roquette, pour faire partie de la « viande qu'on soigne » à l'infirmerie de Fresnes et les gardiens, peu disposés à se déranger « pour rien » n'épargnent pas les « tireurs au flanc ».

J'ai emporté un souvenir de la Petite Roquette, m'écrivait l'autre jour un ancien: *c'est une lésion au poumon. Cela vient des cachots de la Roquette. Tuberculeux! Ce n'est pas drôle. Enfin, c'est bien fait pour moi, puisque j'ai fait la forte tête!*

Il devrait y avoir des jours de bonheur pour les illettrés: les jours d'école. Ils sont rares, dans l'enfer des enfants maudits. Va-t-on se soucier encore de leur éducation? Comme s'il était possible d'avoir de semblables prévenances pour du gibier de bague!

Les enfants maudits s'en consolent en attendant les jours où le « panier à salade » les prend dans la cour pour les transporter au Palais, ou le « figé » (le juge), les interroge en présence du « blanchisseur » (l'avocat). Ils s'en consolent en attendant la visite de l'excellent M. Matter, pour qui les cellules s'ouvrent et qui sait prononcer les mots de confiance qui raniment. Ils s'en consolent en attendant la messe du dimanche et le sermon de l'abbé Brunet — un « pote », celui-là, qui n'ignore rien de l'argot et qui obéit plus volontiers à la loi de Dieu qu'à la loi des hommes...

Il y avait longtemps que je désirais connaître l'abbé Brunet. C'est fait. Ah! le bon curé! Main loyale, cœur généreux. La main se serre et frappe parfois, sans ménagement les insolents. Le cœur s'ouvre toujours...

L'abbé Brunet est le maître après Dieu de la salle cellulaire installée dans la tour centrale.

Son royaume est constitué par un amphithéâtre où deux cent soixante-seize détenus sont enfermés dans des boîtes carrées disposées de telle manière qu'ils peuvent apercevoir le prêtre et l'autel, mais sans pouvoir se voir entre eux. On éprouve une impression douloureuse devant le spectacle de ces êtres captifs, comme des abeilles dans leurs alvéoles, dont les têtes émergent et tournent, sans rencontrer le visage du voisin,

qui n'est séparé d'eux que par une mince cloison.

Les détenus se rendent l'un derrière l'autre à l'amphithéâtre, les bras croisés. En pénétrant dans leur stalle et en s'y enfermant, ils ouvrent du même coup la case que doit occuper le suivant. En trois minutes, la chapelle est entièrement occupée.

Il n'y a pas que la distraction de la messe: il y a celle du catéchisme et de la communion. L'abbé Brunet se hâte d'instruire ses catéchumènes, n'étant pas sûr de les garder longtemps! La communion appelle la confirmation. La cérémonie n'en est que plus belle, car l'archevêque, entouré de ses vicaires, vient éclairer cette atmosphère de tristesse de la somptuosité de ses vêtements brodés d'or.

Les enfants détenus pendant la guerre à la Petite Roquette connurent des distractions d'un autre goût, lorsqu'une partie de la prison fut concédée aux Américains, qui y placèrent leurs déserteurs et leurs mauvais garçons.

L'électricité (qu'il n'a jamais été possible d'installer dans la prison) surgit comme par miracle, répandit la lumière à flots dans le quartier américain. Parfois on entendait un bruit de bataille dans un couloir: des gardiens (américains) armés de gourdins assommaient un récalcitrant! Des sentinelles étaient d'ailleurs postées sur de hautes plates-formes, revolver ou carabine au poing. Un fait raconté par le docteur Bizard garde encore toute sa saveur: « Dès qu'un prisonnier se montrait aux fenêtres, un coup de sifflet retentissait. La sentinelle épaulait et tirait. Toutes les consignes étaient données par un coup de mousqueton. Ça valait mieux que de tirer la cloche! » Evidemment quelque animation en fut apportée à la prison. De la gaieté? Mais peut-on parler de gaieté à propos de la Petite Roquette?...

Lettres de prisonniers

Mentionnons que les prévenus retenus pour de menus délits ou pour vagabondage y restent généralement enfermés pendant cinq à six semaines, même lorsqu'ils sont l'objet d'un non-lieu. C'est plus qu'il n'en faut pour corrompre un homme, à plus forte raison un enfant.

La prison étant placée sous le régime cellulaire, les condamnés à plus de trois mois de prison y bénéficient automatiquement de la réduction d'un quart de la peine. A la Petite Roquette un an égale neuf mois. Mais quels mois!

Utilise-t-on le temps de séjour de ces malheureux pour leur apprendre un métier qui leur permettra de se comporter honorablement dans la société? Se préoccupe-t-on de leur donner une aide morale, de modifier leurs tendances, de réveiller leurs bons sentiments oubliés? Hélas! non et c'est là le vice principal de cette institution qui n'a jamais répondu à l'objet de sa fondation. Les travaux qu'on fait faire aux détenus ne sont que des tâches de manœuvre, desquelles ils ne peuvent retirer aucun enseignement. Elles sont mal rémunérées, si bien qu'après six semaines de détention le condamné ne part qu'avec une dizaine de francs: son gain de 45 jours! Il existe bien un atelier où quelques détenus sont employés à des

travaux de tronçonnage ou de perçage. Il est insuffisant et ne peut recevoir qu'une dizaine de condamnés. Quant à l'éducation morale des enfants maudits, c'est la dernière chose de quoi on se préoccupe.

Cependant il n'y a pas que des mauvais garçons à la Petite Roquette. J'en ai eu la preuve l'autre jour en consultant la copieuse correspondance de l'abbé Brunet.

L'un, apprenant l'arrestation d'un certain L..., « ex-contremaître aux ficelles », prie l'abbé d'aller serrer la main à son « pote ». *Et je voudrais, si toutefois cela est possible lui envoyer quelques douceurs par votre intermédiaire.*

Voici la lettre d'un cynique: *Je crois que la fin du monde approche, car j'ai été salé. Quatre ans de prison. Qu'en dites-vous?*

Mes deux lieutenants comme disait le président, ont eu respectivement 18 mois et trois ans. Les débats ont duré plus de deux heures. Pourtant le choc m'a laissé froid. J'ai dormi comme un loir au soir de cette journée mémorable.

Lettre de forçat: *Je ne souhaite à aucun pote de la Petite Roquette de venir ici au bain, et pourtant, si cela arrivait, c'est avec le plus grand plaisir qu'en ma qualité d'ancien (j'ai 22 ans!) je ferais mon possible pour lui faire paraître moins pénibles les premiers instants de l'exil.*

La dernière lettre qui m'a été remise est celle du fameux Djouritch Milan, qui va être jugé dans quelques jours par la cour d'assises et qui, ayant eu les honneurs du Temps, fut surnommé par un chroniqueur le « Cartouche mondain ». Ce Serbe, ne manquait pas d'à-propos. C'est lui qui s'adressant à une de ses victimes dont il interrompait le sommeil, lui dit: « Permettez-moi de relever votre oreiller pour m'assurer que vous ne cachez pas d'armes dessous. » Et à cette autre, femme d'un ambassadeur, qui s'agitant fit tomber une potiche, laquelle se brisa: « Du calme! madame; vous allez réveiller les enfants! »

Djouritch Milan, aujourd'hui à la Santé — car il est majeur depuis quelques semaines — est bien l'un des rares enfants de Caïn qui aient du regret d'avoir quitté la Petite Roquette. Il est vrai qu'il a d'excellentes raisons pour ça.

Voilà onze jours que je suis à la Santé, écrit-il. Ma chaise est attachée au mur par une chaîne de fer, qui fait un si grand bruit quand je m'assieds, que mes cheveux se dressent sur ma tête!

Où es-tu, Petite Roquette? J'espère en dix ou quinze ans de prison. Ce n'est pas beaucoup. C'est bien fait pour moi.

Ce matin je me suis réveillé vers cinq heures et j'ai entendu les petits oiseaux chanter dans les arbres des environs. Combien de printemps passerai-je maintenant entre quatre murs? Tout ça pour un an de belle vie. Ce n'était pas la belle vie, mais disons ça pour nous consoler.

Un purgatoire des enfants maudits

J'aurai sans doute visité une dernière fois les enfants maudits à la Petite Roquette, car ils n'y doivent plus rester longtemps.

Enfin, des décisions ont été prises. La prison réaménagée, est devenue une prison de femmes, où seront détenues les prévenues de crimes et délits qui actuellement vivent dans la promiscuité des filles publiques à Saint-Lazare. Les jeunes condamnés dont elles prendront la place iront à Fresnes, où des pavillons sont spécialement construits pour eux.

Reste à loger les enfants maudits que la Petite Roquette réservait jusqu'ici aux maisons de correction, aux patronages. Vont-ils aller eux aussi à Fresnes prenant définitivement cette fois la route qui, conduit aux centrales et des centrales au bain?

Eh bien, non, et c'est le directeur de l'administration pénitentiaire, M. Cazeaux, qui m'a laissé entrevoir cette bonne nouvelle — les chapardeurs, les vagabonds, les fortes têtes, qui ont l'excuse de n'avoir pas vingt ans, n'iraient plus dans les prisons, où une loi inhumaine veut qu'ils soient traités plus durement que les hommes.

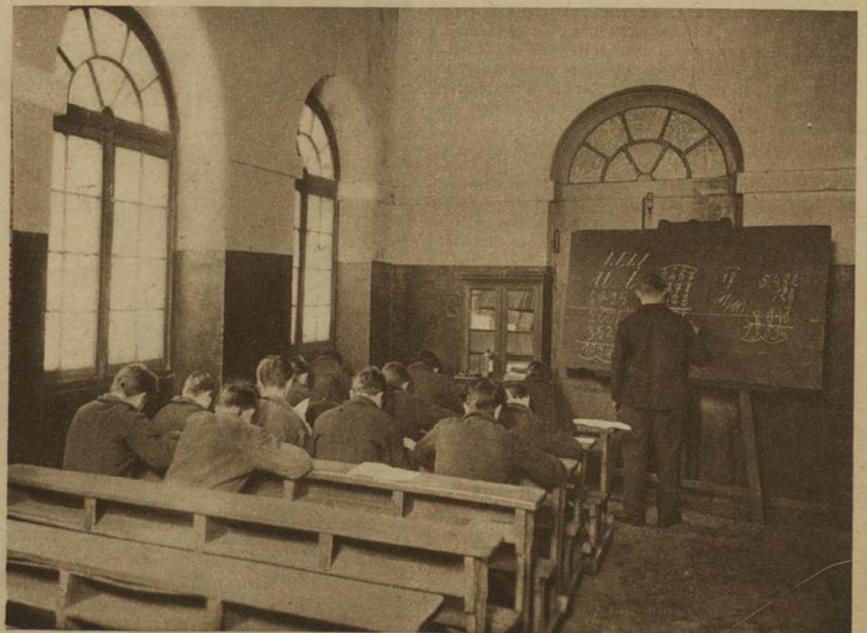
A ces dégénérés, fils d'alcooliques, de voleurs, de criminels, on offrirait enfin la sauvegarde d'un purgatoire: une maison où il n'y aurait plus de gardiens en uniforme, plus de cellules, plus de barreaux, plus de cachot noir; où les enfants maudits disposeraient de l'espace; où ils croiraient jouir de la liberté; où ils deviendraient peut-être d'excellents garçons.

Il faut 25 millions pour que ce rêve devienne une réalité prochaine.... Est-il trop beau pour être vrai?

Henri DANJOU



L'atelier des jeunes détenus



(Photos Hartingue)

L'école des illettrés

La Légion Étrangère, refuge des affligés



V. — Le pauvre bougre.



En colonne, les légionnaires s'engagent dans le bled infini...



de l'enclos où dorment tant de légionnaires et de cette rue infâme où, chaque jour, leur âme s'enlise davantage.

Kramer y dépensa la seconde moitié de sa prime d'engagement à coucher avec des Mauresques et des Espagnoles, à s'abreuver d'une horrible anisette qui rend fou.

Un soir, ce fut le malheur. Un sergent caressait la femme qu'il avait choisie. Il ne songea pas au galon, à la prison. Il vit rouge. Sans un cri, le rival glissa sous la table, le front ouvert d'un terrible coup de bouteille.

Après, il sentit à peine les coups de crosse de la patrouille qui l'emmenait et, ivre, s'endormit dans la prison; mais, au réveil, le bat-flanc de ciment, sans paille ni couverture, la cellule sans fenêtre, son visage couvert d'ecchymoses, ses reins endoloris, le rappellèrent à la réalité... Quand il se souvint, il pleura comme un enfant, la tête sur ses genoux.

L'instruction de son affaire, le départ pour le conseil de guerre, la séance, tout cela passa sans que, littéralement abruti, il s'en aperçût trop. Il s'éveilla à la lecture de la sentence : deux ans. Il avait poussé un long hurlement, appelé sa femme, son enfant, cet appel désespéré à la famille que les moins mauvais jettent lorsqu'ils sentent que tout sombre.

Dans les carrières, au bord de la mer, il fut un modèle de travail. Il sut se tenir à l'écart des coteries, éviter les histoires. A la fin de son quinzième mois, il fut gracié.

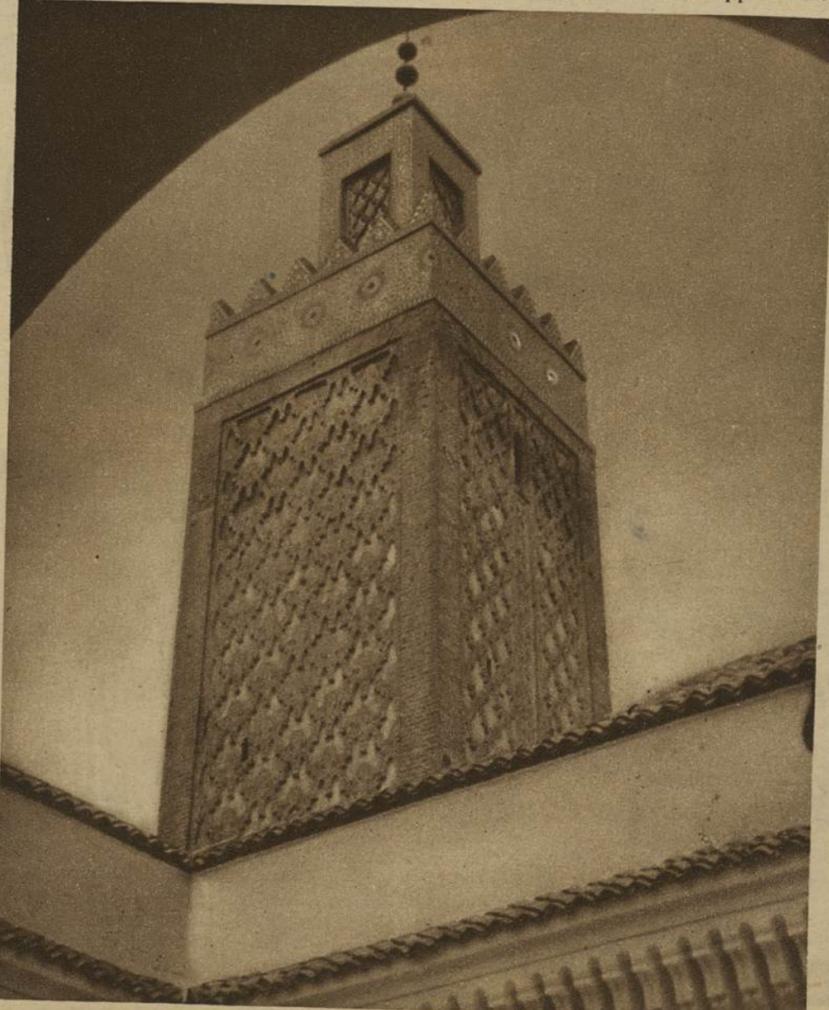
A son retour à Bel-Abbès, le cafard le ressaisit, mais le grand cafard qui pousse à agir, et Dieu sait à quelles extrémités il l'eût porté, s'il n'avait rencontré un ami, un vrai ! C'était un compatriote, originaire d'un village distant de 20 kilomètres à peine de celui où Kramer était né. L'évocation du pays, loin d'aviver ses regrets, fut douce, bienfaisante.

Le souvenir d'un passé qui fut doux fut assez fort pour assurer la sauvegarde d'un avenir dénué d'espoir. Sans espoir, hélas ! c'était bien ainsi que Kramer voyait sa vie future. Dans un sachet cousu de sa main, orné de naïves devises, il portait son trésor : un anneau de mariage, une boucle de cheveux de l'épouse, une de l'enfant, la petite photographie blanche qui représentait la famille, une carte de vue du village et ce papier officiel qui lui notifiait le divorce.

La Légion le tenait, et pour longtemps. Certes, il n'en était pas encore au point où elle tient lieu de tout : famille, foyer, patrie, mais il en approchait grand train. Et, quand il n'en pouvait plus, il y avait la grande ressource : boire. Il buvait sagement, en homme que l'expérience a rendu prudent. Dès qu'il sentait que son contrôle allait lui échapper, il s'allongeait sur son lit. Il ne s'enivrait d'ailleurs qu'en dehors du service.

Histoire bien commune, celle de centaines de camarades. Ces vaincus, lorsqu'une discipline adroite les redresse, les soutient, les broie, quelle admirable troupe à envoyer partout où l'on meurt !

(A suivre.) Georges-R.-L. MANUE.



Loin de l'Europe, à l'ombre des mosquées...

Le père ne voulut rien entendre : « Elle ou nous. » Il avait choisi selon son cœur. Le mariage fut mélancolique. Kramer ne pensait pas qu'on pût se marier sérieusement sans le festin, les longues tables bordées d'invités. Mais, au front, quelle impression de bonheur donnait l'idée de ce foyer, de ce havre à son esprit fatigué !

Après la guerre, il revint au pays, plein d'énergie, se sentant capable de tous les efforts pour sa petite famille. Tout alla bien, dans les débuts. Meunier, il travailla de son métier, gagnant bien sa vie. Un soir, alors qu'il rentrait chez lui, il tomba dans une échauffourée : communistes et nationalistes. Il avait son pistolet. Il se battit. Les jours suivants, les communistes l'emportèrent ; il dut fuir pour échapper aux représailles. La femme et l'enfant partirent pour la Ruhr, où vivait la famille de celle-ci. Kramer traversa la frontière et, tout naturellement, comme certains autres, il s'engagea à la sous-intendance de Metz. Ah ! certes, non sans un serrement de cœur, non sans répugnance. Il était d'une bonne race terrienne pour laquelle l'ennemi restait l'ennemi.

Il traversa la France, la mer, arriva à Bel-Abbès, machinalement, suivant le troupeau. Puis, après les premiers jours où l'on n'a guère loisir de penser, il désespéra. Sa femme cachait mal la crainte qu'elle avait de l'avenir. Une lettre de Francfort (il avait avisé sa sœur cadette de son engagement) lui annonça la mort de son père. La sœur contait les derniers instants ; elle n'était pas assez adroite pour masquer

de quelle ombre l'absence du fils les avait couverts.

« J'ai tué mon père ! » se dit-il, et il s'étonna de ne pouvoir pleurer. Mais, de ce moment, il se sentit, me disait-il, capable des pires méfaits.

Le service le calma. Il était très militaire. Il s'appliquait à bien servir. Une seule inquiétude : le silence prolongé de sa femme, à qui il écrivait cependant chaque semaine.

Un matin, au retour de l'exercice, on l'appela au bureau de la compagnie. Il y avait, sur la table, un papier officiel, avec des inscriptions allemandes. Il se sentit faiblir, la face vide de sang, le front mouillé. Il n'arrivait pas à lire. Les lignes dansaient. Un secrétaire le fit pour lui. Sa femme avait demandé le divorce, sans le prévenir, pour trahison envers l'Etat. On lui communiquait les pièces. Il fallut le reconduire, hagard, tremblant. Une prostration le tint couché plus d'une semaine. Puis, un jour, il sentit toute sa force revenue. Il avait réfléchi : que lui importaient ce pays qui le rejetait, cette femme qu'il méprisait ? Vingt-huit ans. Il était assez jeune pour refaire sa vie, ici, dans ce pays libre. Au diable l'Europe ! Libre, ici ; plus de femme, plus de gosses !

Il devint l'hôte assidu du village nègre. Le village nègre, où l'amour est humble et brutal, touche au cimetière, dont on aperçoit, sous de beaux cyprès, les marbres alignés, tout au bout de l'étroite rue bordée de caves, à la porte desquelles une femme demi-nue attend. Il y a quelque chose de tragique dans ce rapprochement

KRAMER était mon ordonnance. A mon arrivée au poste, je l'avais choisi pour sa bonne tête ronde, éclairée de deux gros yeux d'un bleu pâli, le vrai type du caniche dévoué, fidèle. Il m'apprit bientôt qu'il était nouveau à la compagnie, arrivé d'Algérie, où il venait de faire deux ans de prison militaire pour « voies de fait sur un supérieur, à l'occasion du service ».

Je l'ai eu six mois à mon service. Six mois de poste, en Moyen Atlas. Souvent, le soir, quand je me sentais encore plus seul dans mon étroite chambre, sans camarade ; quand mes livres préférés, même, me fatiguaient et qu'une soudaine détresse m'envahissait, contre laquelle je me sentais sans défense parce que, de la chambre de la troupe, venait quelque chant mélancolique tel que les Russes en savent tant, Kramer, qui avait l'intuition des fidèles, ne parvenait pas à s'en aller, quoiqu'il eût replié les couvertures du lit. Il tournait dans la cellule, remuant le broc, mouchant la bougie, redressant le paquetage. Puis il soupirait. Toujours le même refrain : « Ah ! oui ! la vie ! » Il était allemand, des environs de Francfort, et fort heureux que j'entendisse sa langue. Il était « cafardeux », comme tous. Il avait ses crises où je le voyais silencieux, une grosse veine noire lui coupant le front. Je demandais alors : « Ca ne gaze pas ? » Il soupirait encore, s'asseyait sur une des caisses qui servaient de sièges et, les coudes sur les genoux, le visage tantôt éclairé, tantôt dans l'ombre, selon les jeux de la flamme d'une bougie fichée dans une bouteille, il me contait quelque épisode d'une existence tout entière dominée par la malchance.

Il achevait sa troisième année de service et comptait sur l'amnistie pour ne pas faire le « rabiôt » que lui valaient ses années de prison.

Sa famille était largement aisée, d'honnêtes artisans. Il me parlait avec un grand respect de ce père qui l'avait chassé lorsqu'il apprit qu'il voulait épouser une protestante. Il me le dépeignait : une sorte de géant, solennel et pieux, marguillier de l'église du village. Un brave homme qui avait élevé une nombreuse famille et s'estimait assez juste pour maudire celui qui avait trahi sa foi. Ce n'était pourtant qu'une banale petite histoire d'amour, telle que la guerre en a tant créé.

Kramer, convalescent, à son retour de Roumanie, avait reçu la visite, à l'hôpital, d'une famille qui choyait les blessés. Trois mois bien doux, dont le souvenir lui mouillait les yeux. Parce qu'il devait repartir pour le front de Russie à l'issue de son congé et qu'elle n'était point sûre de le revoir, elle s'était donnée sans hésiter. Quand il reçut la lettre affolée où elle lui annonçait qu'elle était enceinte, il ne songea pas un instant à se soustraire à son devoir. A la première permission, il l'avait épousée.

Voici les résultats de notre Referendum-Concours :



Il n'est pas sans une certaine émotion que *Déflective* publie aujourd'hui les résultats de son referendum-concours.

L'entreprise qui consistait à présenter dix forçats et à faire choisir entre ces dix hommes celui qui paraît être le plus digne d'obtenir la grâce n'était pas sans témérité.

Ne mettrait-elle pas le grand cœur généreux du public dans le plus cruel des embarras ?

A qui donner la première place parmi ces dix condamnés qui n'ont jamais cessé de crier leur innocence ou qui, depuis longtemps, ont racheté par leur douloureuse expiation la faute commise jadis ?

Comment ne pas craindre de négliger celui-ci au profit de celui-là, d'ajouter une injustice à d'autres injustices ?

Toutes ces craintes, toutes ces appréhensions, nous les partageons et nous attendions avec une certaine angoisse l'issue du plébiscite que nous avions provoqué.

Est-il d'abord besoin d'insister sur l'intense courant de généreuse sympathie que cette consultation suscita, aussitôt, parmi nos lecteurs ?

Des encouragements, des réponses ? Nous en avons reçu de tous les coins de la France et des colonies. Des faubourgs de Paris aux villages les plus perdus de nos provinces, des lettres, dont le nombre dépassait nos espérances, nous sont parvenues.

Et ces lettres aux aspects si différents, aux origines si diverses, nous apportaient mieux que le témoignage du succès de notre initiative, mais la certitude plus précieuse encore qu'on ne fait jamais appel en vain à la conscience et à la pitié du grand public.

Mais quel allait être le verdict de ce vaste jury penché sur ces dix dossiers, sur ces dix terribles misères ? Vers lequel des dix forçats présentés s'inclinerait la pitié du plus grand nombre ?

Avec une émotion sans cesse croissante, nous avons procédé au dépouillement de l'immense courrier parvenu à nos bureaux ; nous avons ouvert, une par une, ces lettres adressées de tant de régions différentes.

Après la confusion des premiers résultats, un nom, peu à peu, s'est détaché : Roussenq...

Roussenq, le révolté assagi...

Roussenq, qui a payé et qui paye encore si durement une erreur de jeunesse...

Roussenq, condamné à vingt ans de travaux forcés pour avoir, étant soldat, brûlé son treillis dans un geste d'énerve-

ment...

Roussenq, le pauvre gars, tout en violence, mais sans méchanceté...

Roussenq, qui, par sa conduite exemplaire, a si largement racheté son « crime » et ses révoltes...

Tel est l'homme que la majorité de nos lecteurs a jugé digne d'obtenir la grâce, de rentrer en France, d'être rendu à sa vieille mère, d'être fidèle au serment qu'il a fait : redevenir un homme.

Tel est l'homme dont nos lecteurs nous ont donné l'impérieuse mission de réclamer la liberté.

A cette mission, est-il besoin de le dire, nous ne faillirons pas.

Nous effectuons maintenant le classement des réponses...

1^{er} ROUSSENQ

2^e — VIAL

3^e — SEZNEC

4^e — LE GUELLEC

5^e — BLENGINO

6^e — ULLMO

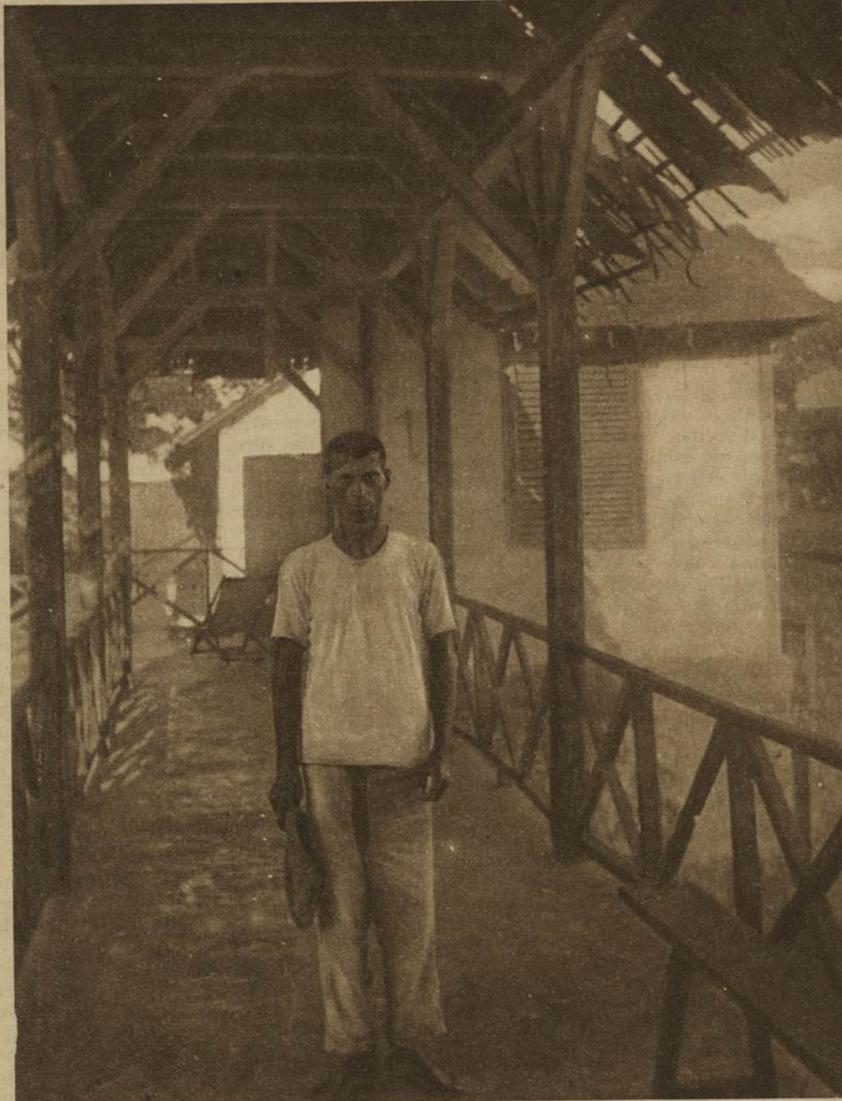
7^e — BOUGRAT

8^e — AMOUR LAKDAR

9^e — DUEZ

10^e — GRUAULT

252 voix ont séparé ROUSSENQ de VIAL



Une photo inédite de ROUSSENQ au bagne



VIAL



SEZNEC

Dès maintenant, nous pouvons annoncer que l'imposante pétition constituée par les réponses des lecteurs qui se sont prononcés pour Roussenq sera portée à M. Mouthon, directeur des grâces au ministère de la Justice.

Elle lui sera présentée par Jean-Charles Chanel, par Albert Londres, par Louis Roubaud, qui, tous les trois, le premier comme gouverneur de la Guyane, les deux autres comme journalistes, ont connu Roussenq au bagne, assisté à son amendement, à sa résurrection et appris à l'aimer.

Nous aurions voulu reproduire ici quelques-unes des lettres si généreuses et si émouvantes dans leur simplicité, quelques-uns des appels si vibrants et si passionnés qui nous sont parvenus en faveur de Roussenq.

Ils sont trop.

Mais comment pourrions-nous résister au désir de faire connaître à nos lecteurs la fraîcheur, la mélancolie si poignante des poésies que Roussenq composa, là-bas, pour distraire ses heures de solitude ?

Ces poésies avaient été confiées par Roussenq à l'un de ses surveillants, M. Jean Teilhaud. Celui-ci, aujourd'hui en retraite, et revenu en France, nous les a apportées. Et, sur ces cahiers, aux naïves enluminures, on trouve des phrases comme celles-ci :

Lorsque l'on souffre à deux, moins lourdes

[sont les peines,

Le plaisir est doublé dans les heures sereines.

Marchant toujours unis en se donnant la

[main.

On trouve une oasis dans le désert humain.

L'âme y prend son essor et le cœur s'y repose,

De l'amitié jaillit la source qui l'arrose...

Ne sont-ils pas singulièrement émouvants, ces vers de forçat, composés après des années de cachot, de durs traitements, d'atroce expiation, ce cri d'homme, qu'une violence passagère rejeta de la société et qui pourtant ne renonce pas aux tendres sentiments qui rendent la vie — la vie libre — plus douce et plus légère ?

N'est-ce point là la preuve la plus sûre que la pitié des lecteurs de *Déflective* ne s'est pas égarée, mais, au contraire, qu'elle a touché juste ?

Ah ! certes, nous ne voudrions pas laisser penser que, sa consultation terminée, *Déflective* abandonnera les autres forçats qu'il avait choisis : Vial le pacifiste,

Vial dont la bonté force l'admiration de ses camarades et de ses chefs ; Le Guellec,

le Breton aux yeux clairs dont la faute est certaine, mais dont dix ans de bagne n'ont pas entamé la droiture ; Sez nec, sur qui plane un doute angoissant et dont l'épouse, avec son farouche entêtement, réclamait,

récemment encore, la revision du procès ; Ullmo, qui depuis vingt ans expie un

« crime » qui ne fit d'autre victime que lui-même ; Blengino, dont le cri d'innocence ne s'est jamais trahi ; Amour Lakdar,

depuis longtemps absous par les hommes, sinon par la justice, et puis les autres, tous les autres, ceux dont *Déflective* avait

ouvert le dossier comme ceux demeurés dans l'ombre.

Mais si *Déflective*, grâce à l'élan généreux de ses lecteurs, réussit à rendre

Roussenq à sa vieille mère,

n'aura-t-il pas déjà accompli une grande et bonne action ?

Jeudi prochain, nous publierons la première liste des gagnants



Le Duala, l'un des bateaux qui sert au transport des condamnés



A bord du Duala, les cages où sont enfermés les forçats



A Londres, on vient de mettre en service un nouveau véhicule à l'usage de la police, qui tient à la fois de l'ambulance et du panier à salade

Les souvenirs du "colonel" BARKER

Londres, avril 1929.

La « femme en habit », dont *Détective* a relaté les extraordinaires aventures, a fourni à la presse anglaise de nouveaux détails sur la carrière qu'elle poursuivit sous le nom de colonel Barker. La jeune femme que l'amazone rencontra au moment où elle était employée dans un théâtre de Londres et qui prit la place de la « femme » du colonel, lui témoigna la plus vive et la plus fidèle amitié, et l'aida à se débrouiller au moment où le pseudo-colonel était aux prises avec de grosses difficultés pécuniaires.

Mrs Smith Crouch (car tel est, ainsi qu'on s'en souvient, le véritable nom de cette hardie aventurière, songea à s'engager dans un cinéma, et ce fut à ce moment qu'elle se procura son premier uniforme, qui lui permit de compléter sa mascarade. Chaque jour, elle se faisait photographier dans l'espoir d'attirer enfin l'attention de quelque entrepreneur de films ; mais elle avait beau poser devant l'objectif, elle ne parvenait pas à obtenir un engagement. La détresse la plus sombre envahit le cœur de la vaillante amazone.

Pourtant, raconte-t-elle, je jouais un rôle qui ne me permettait pas de me soulager en versant des larmes de femme, et je pense que les obstacles que j'ai rencontrés à cette époque ont contribué à me rendre cynique et insensible. Les hommes, toujours prêts à faire des avances à une jolie femme, se montrent durs et cruels envers un camarade dans la détresse. Quant aux femmes, elles sont cupides et veulent tout obtenir gratis.

Un membre de l'association des fascistes habitait la même maison que le colonel. Il lui offrit un poste de secrétaire auprès d'un de ses chefs, le colonel Seymour. L'amazone prit goût à son nouveau métier, elle s'intéressa aux jeunes gens fascistes dont elle partageait à présent l'existence et chercha à leur inculquer de bons principes et à leur enseigner la sagesse qu'elle avait acquise au cours de ses rudes années de lutte. Mais elle partageait également les aventures et les dangers que présente la vie des fascistes. Elle prit part à une rixe entre fascistes et communistes, survenue à Hyde-Park, et s'amusa à boxer avec ses camarades, qui, sans doute, furent bien surpris d'apprendre que ce jeune homme qui se mêlait à leurs luttes et à leurs jeux était une femme. Un soir qu'elle se trouvait au quartier général des fascistes, elle dut subir une attaque de la part d'anciens camarades qui avaient quitté le parti. Ce fut une vraie bataille, et le colonel repoussa l'ennemi à coups de revolver et d'épée. Arrêtée pour port d'armes illégal, elle faillit être démasquée. Mais, cette fois encore, elle eut la chance d'échapper à l'investigation et fut relâchée sans encombre. Elle courut un nouveau danger, un jour qu'elle était engagée dans un théâtre et qu'une « jeune première » d'âge mûr, attirée par les charmes du mystérieux jeune homme, lui fit des avances amoureuses. Ayant repoussé ces avances, elle perdit sa place.

Après avoir acquis un petit restaurant dans Litchfield Street, qui fit de mauvaises affaires et amena le colonel à la faillite, et ayant perdu tout espoir de faire une carrière brillante sur la scène ou sur l'écran, l'amazone obtint une place de régisseur dans le Regent Palace Hotel. C'est là qu'elle vit arriver un soir son ex-ami, le père de son enfant. Il était en compagnie d'une femme et ne se douta pas de la présence à ses côtés de son ancienne maîtresse, revêtue du plus étrange des travestis. Le cœur de l'amazone se serra douloureusement à la vue de celui qui surgissait du fond de son passé. Rencontre tragique, qui devait la remplir de regrets et d'amertume. Quelques mois plus tard, le régisseur du Regent Palace Hotel était arrêté pour faillite et obligé d'abandonner pour toujours le rôle du colonel Barker.

Le goût de l'aventure



New-York, avril 1929.

Depuis quelque temps déjà, cinq collégiens de Staten Island économisaient leurs sous avec l'idée de s'enfuir de la maison et d'aller chasser les Indiens. Ces enfants, âgés de neuf à onze ans, lisaient attentivement les faits du jour et, ayant appris la révolte au Mexique, ils changèrent d'idée et décidèrent de s'engager dans les troupes des insurgés. Ils achetèrent quatre revolvers jouets, quatre paires de lunettes d'automobiliste, une couverture, et partirent en groupe, bien résolus à courir l'aventure. L'un d'eux, cependant, sentant son courage l'abandonner, quitta la petite troupe et rentra à la maison. Les autres continuèrent leur route ; mais, comme ils avaient négligé de se munir d'une carte et d'une boussole, ils finirent par s'égarer et échouèrent dans un cimetière, où les hardis « insurgés mexicains » furent cueillis par la police.

La communauté de l'athlète Kunkel

Berlin, avril 1929.

Le « Raspoutine de Berlin », c'est ainsi qu'on a appelé le fondateur de la « communauté naturelle chrétienne », l'athlète Berthold Kunkel, originaire de Russie, dont un disciple vient de mourir dans des circonstances mystérieuses. L'autopsie a établi que le décès est dû à un empoisonnement du sang ; mais la malade aurait pu être sauvée si le maître n'avait pas repoussé tout soin médical comme contraire à la règle. Kunkel, qui est un magnifique athlète, aux muscles bien développés, aux longs cheveux et à la barbe bien soignée, vivait avec cinq disciples : la défunte, Frau Mucke, son fils Gunther et d'autres femmes, qui s'efforçaient de vivre selon la règle de Kunkel : « L'homme doit vivre selon la volonté de Dieu et de la nature. » Le régime des disciples était uniquement composé de fruits crus ; mais le maître se nourrissait abondamment de viande, car, expliquait-il, sa vocation était d'étudier les effets de la viande sur le corps, l'esprit et l'âme ». La police a ouvert une enquête au sujet de cet apôtre, qui a déjà à son compte un procès au sujet d'une pension alimentaire due à un enfant naturel et quelques semaines de prison pour une cause plus obscure.

Un scandale provoqué par un ecclésiastique

Londres, avril 1929.

Le révérend Henry-Thomas Bowlby, âgé de soixante-trois ans, chanoine-résident de la cathédrale de Chichester, vient d'être traduit devant la justice sous l'inculpation d'avoir molesté des jeunes filles avec lesquelles il s'était trouvé au cours d'un voyage entre Worthing et Goring, Angmering et Little Hampton. Les jeunes filles, âgées de onze à douze ans, racontèrent à leurs parents qu'elles s'étaient trouvées dans un wagon occupé par un ecclésiastique bizarre, qui, s'étant approché d'elles, engagea la conversation, fit des commentaires sur leurs toilettes et leurs bas, puis, passant de la parole au geste, exerça des violences dont les traces furent retrouvées sur une des jeunes filles grâce à un examen médical.

Ces faits ont d'autant plus troublé les juges et le public qui se pressait dans la salle d'audience, que le révérend Thomas Bowlby est extrêmement connu en Angleterre, où il est considéré comme un éducateur de premier ordre. Sa carrière en a fait un des hommes les plus distingués du clergé anglais. Maître du collège d'Eton et directeur du collège de Lancing, aumônier honoraire de l'archevêque d'York, il fut ensuite nommé chanoine de Chichester, où il se consacra tout spécialement aux œuvres pédagogiques.

Le révérend Thomas Bowlby reconnaît avoir effectué le voyage dans un wagon occupé par quatre jeunes filles, élèves d'un collège auquel il s'intéressait tout particulièrement, et c'est à cause de ce fait qu'il se mit à leur parler et à leur poser des questions sur leurs études et leur vie de famille.

Voyant qu'une de ces jeunes filles portait des chaussettes, il avait posé sa main sur sa jambe, en lui demandant si elle n'avait pas froid. « Je conçois à présent toute la folie de mon geste », conclut amèrement le chanoine. C'est un homme de grande taille, maigre et nerveux, traînant la jambe à la suite de l'arthritisme dont il souffre. Ses cheveux sont gris et il porte l'habit ecclésiastique de son rang.

Le témoignage des quatre jeunes filles est formel ; elles affirment que seule la surprise les a empêchées de quitter le wagon, et qu' aussitôt rentrées à la maison elles firent part de l'attaque dont elles avaient été victimes.

L'excellente réputation de l'ecclésiastique et sa longue et honorable carrière, rendent les magistrats chargés d'examiner cette affaire tout particulièrement perplexes.

□ □ □

La femme en noir

Londres, avril 1929.

Une plainte a été déposée contre une femme mystérieuse toquée de noir vêtue, qui hante les alentours des grandes gares de Londres. Cette femme est soupçonnée d'être un agent de la traite des blanches et d'avoir détourné un grand nombre de jeunes filles du pays de Galles débarquées à Londres, en quête d'une situation. Plusieurs organisations galloises, s'étant émuës de la disparition de leurs jeunes compatriotes ont insisté sur la nécessité d'élaborer un plan général et d'exercer une action énergique en vue d'enrayer les mystérieux agissements de la femme en noir.

□ □ □

Une institutrice attaquée par ses élèves

Berlin, avril 1929.

Dans un asile de l'Etat où une cinquantaine de jeunes filles sont élevées, une révolte a récemment éclaté. Deux jeunes filles ont entraîné une classe tout entière à l'insubordination et ont marché, le couteau à la main, sur leur institutrice. Celle-ci, étant sans défense, fut obligée d'appeler la police, qui arriva à temps pour désarmer les jeunes révoltées. Les deux élèves qui avaient joué le rôle de meneuses se trouvaient depuis quelque temps en observation, pour examen mental. Elles déclarèrent avoir imaginé leur coup, après avoir lu des récits concernant des révoltes dans les asiles.

L'épilogue d'un enlèvement

Los Angeles, avril 1929.

C'est à Roswell (N. M.) que le jeune Richard Grant, monté sur des patins à roulettes, tomba dans les bras de la police, qui le recherchait depuis deux mois et avait parcouru cinq États à la suite de sa disparition. Ce garçon de onze ans, fils de parents aisés, fut retrouvé dans la compagnie d'un certain Harry Palmer, peintre en bâtiment, vivant dans une sordide case, non loin de la maison où il était employé. L'enfant était vêtu de haillons, mais semblait au comble du bonheur.

— Je me suis bien amusé, dit-il aux policiers, Palmer a été très bon pour moi.

L'hypothèse d'un enlèvement forcé semble devoir être écartée, et Palmer affirme que l'enfant était maltraité par ses parents et décidé à se suicider :



Richard Grant et Harry Palmer

— Nous avons eu de longues conversations, déclara le peintre ; j'ai cherché à lui démontrer que le suicide est une chose terrible et j'ai réussi à chasser cette idée de sa tête. Si vous m'emprisonnez, il reviendra à son projet.

Palmer est soupçonné d'avoir participé à l'attaque d'un train de Santa-Fé à Hesperia, en 1928. Les moulages pris sur les traces trouvées sur les lieux vont être comparés à une paire de chaussures appartenant au prévenu.

— Vous n'allez pas lui faire du mal ? demanda l'enfant, qu'une grande affection semble lier à celui qu'il appelle son « nouveau papa ».

Le jeune Richard fut mené aux bains et soumis au coiffeur. Mais il ne cessait de s'inquiéter de son ami. Lorsque les détectives lui parlèrent de ses sœurs et de ses frères, les yeux de l'enfant se remplirent de larmes et il dit :

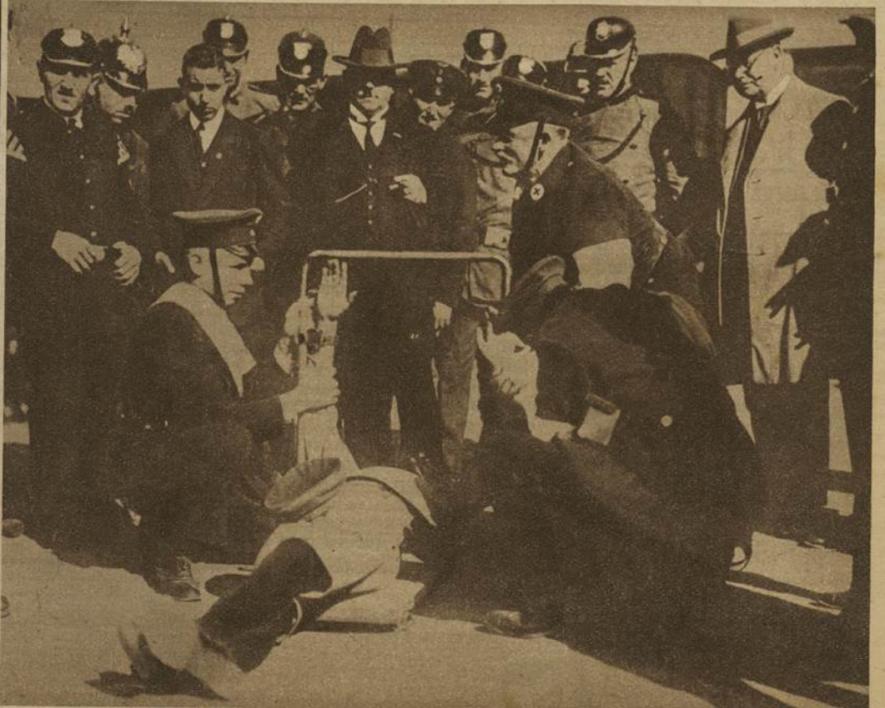
— Je voudrais bien les revoir.

En retrouvant sa mère, le jeune fugitif se comporta avec le plus grand sang-froid :

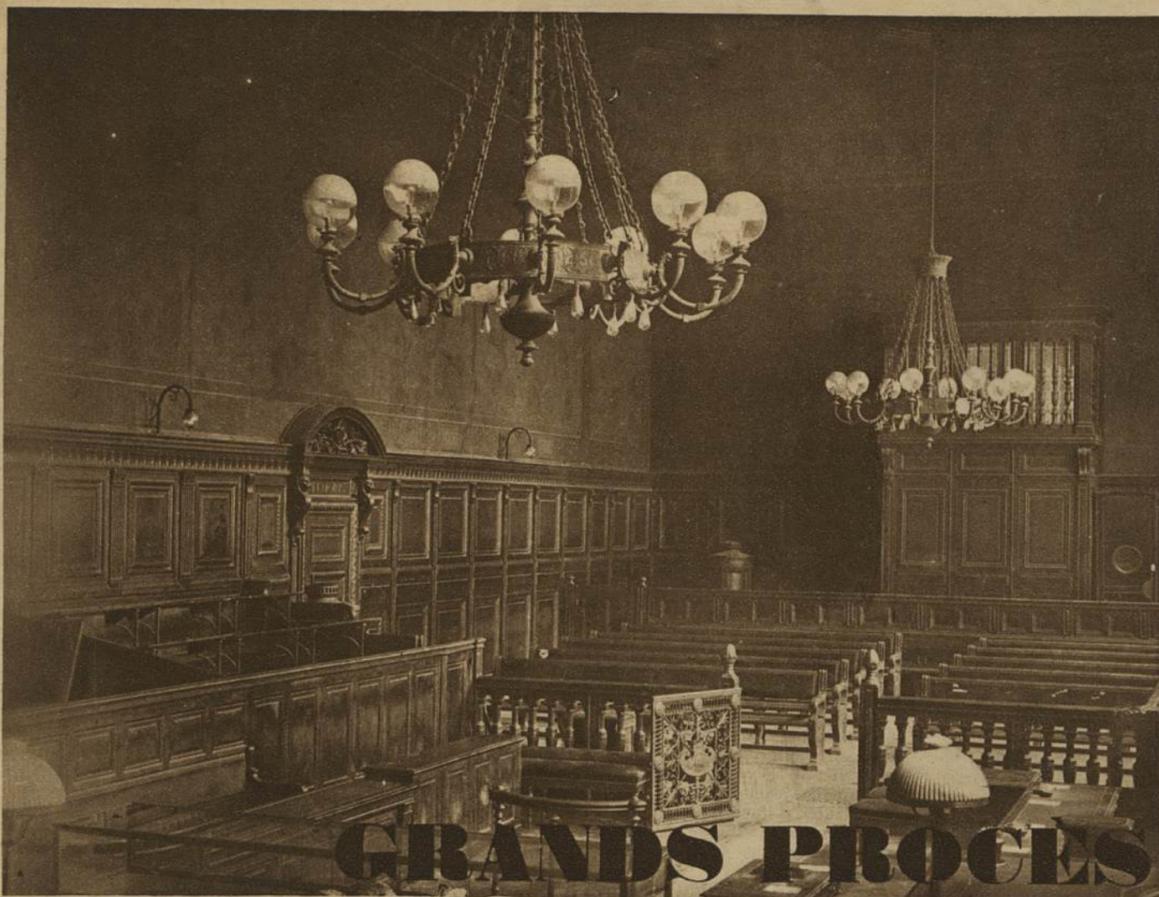
— Il n'y a pas de mal, sauf une égratignure au pouce, dit-il en souriant.

Les deux amis se séparèrent devant les portes de la prison qui allaient se refermer sur Palmer.

— Sois courageux, Dicky, soupira le bonhomme, et tout s'arrangera.



Comment on apprend aux policiers berlinois à ranimer les personnes frappées de congestion sur la voie publique



Tout a chômé au Palais de Justice de Paris pendant les vacances, aussi bien la cour d'assises...

Les deux nègres aux assises

A INSI, Lionel Julian a réussi à sauver sa tête, tandis que, selon toute vraisemblance, malgré son pourvoi en cassation et tous autres moyens de procédure dilatoire, Lafortune laissera la sienne sur l'échafaud.

Etait-il possible de faire une distinction entre ces deux monstres ? Le jury de la Seine l'a pensé et, après tout, il semble avoir eu raison, bien que la participation commune et égale de Julian et de Lafortune dans le vol, puis dans le meurtre, ne puisse faire de doute.

On frissonna lorsque Guillaume Lafortune, à la demande de M^e Freynet, défenseur de Julian, fut contraint de montrer ses larges pattes noires. Julian étala les siennes ; la comparaison était tout à l'avantage de Julian : des mains grêles, des doigts courts, qui, selon tout vraisemblance, n'avaient pu serrer jusqu'à l'asphyxie le cou des deux vieillards...

Quand fut connu le verdict, qui ne surprit personne, Lafortune donna libre cours à sa rage. S'il avait pu, à ce moment, étrangler Julian, le compagnon de plaisir, l'ami d'autrefois, qui, depuis le commencement des débats, n'avait cessé de le charger, comme il l'eût fait volontiers ! Hélas ! une garde de renfort s'interposait entre les noirs ennemis.

A défaut d'une vengeance cruelle, Lafortune proféra des propos vengeurs :

— Une brute de son espèce ! ... dit-il en désignant Julian. Moi, je n'ai commis qu'un vol ; je mourrai innocent...

Julian se moquait de ces éclats verbaux ; il avait évité l'échafaud, il n'en demandait pas davantage.



La lettre du baron hollandais

Le baron Jan-Jacob-Sixma Van Huemstren est un riche Hollandais qui aime bien venir s'amuser de temps à autre à Paris. Il occupe à La Haye une situation importante.

Infortuné baron Van Huemstren ! Il eut l'imprudence, en octobre dernier, de se faire pincer, dans le promenoir d'un music-hall parisien, à l'instant précis où, sans se soucier d'un spectacle divertissant, il promenait ses doigts agiles et fripons sur les formes de ses voisines et de ses voisines...

Quelle que fût sa noble qualité, le baron fut inculpé d'outrage public à la pudeur et traduit en correctionnelle.

Le procès venait lundi dernier devant la treizième chambre. L'audancier appela le baron à haute et intelligible voix. Pas de réponse, pas de baron... Au même instant — coïncidence singulière — le garçon apporta au président Dioussidon une lettre portant le timbre de La Haye.

Le baron Van Huemstren écrivait au magistrat le billet suivant, qui est un petit chef-d'œuvre :

« Cher monsieur,

« Vous m'excuserez de ne pas me présenter aujourd'hui devant vous ; mais vous comprendrez que, maintenant que je suis à La Haye, il m'est difficile de faire un aussi long voyage pour une si petite affaire. La chose qui m'est reprochée est une chose qui se fait couramment dans les pays civilisés et notamment à Paris, qui est le centre de la civilisation et où de nombreux étrangers viennent pour en admirer les bienfaits.

« Cette chose qui se fait couramment, je conviens que j'ai eu tort de la faire en public et que l'on a eu raison de me poursuivre. Mais vous savez, monsieur le président, comme elle est répandue dans tous les music-halls, et surtout dans les promenoirs.

« C'est pourquoi, monsieur le président, je vous promets qu'à l'avenir je n'irai plus au promenoir et que je prendrai un fauteuil d'orchestre (sic).

« Maintenant, j'espère bien avoir le plaisir de vous voir bientôt, lors de mon prochain voyage à Paris. J'estime que ce que vous devriez m'infliger, c'est une toute petite amende, par exemple 50 francs (sic).

« Veuillez agréer... », etc.

Le tribunal pouffa en lisant cette lettre et le baron, par défaut, fut condamné à un mois de prison et 200 francs d'amende.



Le plus grand secret criminel

CHARLES

par André

A PRÈS tant d'atermoiements dont la partie nerveuse de l'opinion commençait de s'émouvoir, la date du procès Barataud vient d'être enfin fixée. C'est en mai que comparaitra devant les jurés de la Haute-Vienne le riche industriel assassin... ou réputé tel.

Limoges est un bon cadre pour une « cause célèbre ».

C'est que Limoges n'a pas attendu ce réveil de la province qui fait l'admiration des voyageurs pour inspirer, sous un certain angle, infiniment de considération au Parisien le plus entiché des prérogatives de la capitale.

Limoges a des cambrioleurs actifs, conscients et organisés. Veulent-ils percer un coffre-fort ? Ce ne sera pas moins que celui de la trésorerie générale ou d'une grosse coopérative. Condamnés, ils sortent de la prison comme d'une geôle de vau-deville.

Limoges a ses épouses « revolverisantes », généralement acquittées. L'une d'elles, affligée du mal de Pott, avait tué un mari par la guerre diminuée physiquement... *alla turca*. Comme on avait installé l'accusée sur une chaise longue, elle s'endormit au plus beau du réquisitoire et il fallut la réveiller pour lui apprendre qu'on l'avait absoute.

Garnison chic par sa cavalerie légère, nombreuse par l'infanterie et les services de la XII^e région, Limoges a théâtre, casino, cirque, un cabaret artistique, des cafés, de discrètes guinguettes au bord de l'eau, une troublante ganterie... ouverte la nuit, tous lieux où s'ébauchèrent les assez exceptionnelles idylles qui, depuis trop d'années, se sont, en cette aimable préfecture, achevées dans le sang ou la boue.

Premier rôle en ces divers décors, Charles Barataud n'a manqué qu'à une tradition : il ne s'est pas encore évadé !

Mais voici son histoire. Elle comporte un prologue.

Le dimanche 15 janvier 1927, la famille Lamaly, d'Argenton, se trouvait sur la route, non loin des bords de la Creuse. Il était un peu moins de minuit et ces honnêtes bourgeois, contents de leur récréation dominicale, regagnaient sagement leur demeure, comme il sied pour se préparer aux travaux « ennuyeux et faciles » de la nouvelle semaine. Ils se trouvaient au lieu dit La Croix-de-Launay, lequel n'a rien de particulièrement sinistre, qu'aucun souvenir néfaste ne classe parmi les sites maudits, ceux qu'on se hâte de traverser lorsqu'on ne peut pas absolument les fuir.

L'arrivée assez soudaine d'une auto rapide, débouchant de la route de Pêchereau, n'aurait donc causé aucune impression particulière à la famille Lamaly, si ces braves gens n'avaient pas eu, tout aussitôt, la surprise de voir le chauffeur diriger rondement sa voiture vers le petit chemin qui descend raide sur la Creuse. Des souvenirs de cinéma envahirent ceux qu'on ose à peine nommer des noctambules. Ils avaient vu un film tragique dont le héros, fou assassin, retrouvait une minute de conscience mise à profit pour se précipiter en troisième vitesse dans un gouffre.

Horriés, ils virent effectivement l'auto, devenue mystérieuse en une seconde, rouler au lit de la rivière. Des poitrines de tous les Lamaly serrés les uns contre les autres jaillit un même cri, cri d'épouvante et d'humaine pitié. Des mêmes poitrines jaillissait tout aussitôt le même soupir de soulagement : le chauffeur avait eu le temps de sauter à bas du véhicule.

Mais qu'il fuyait donc vite, ce chauffeur ! Si vite que les Lamaly ne purent rien faire que le regarder s'évanouir dans l'épaisse nuit de janvier.

Les Lamaly se considérèrent entre eux. Ils prenaient silencieusement conscience des nouveaux personnages que le hasard des nuits avait faits d'eux : ils entraient dans des peaux de témoins.

Témoins consciencieux, dans l'incapacité de retrouver le chauffeur, au moins coururent-ils jusqu'à la rivière : l'auto, d'abord tombée en équilibre instable sur quelque bûche, piquait lentement du nez pour, tout à coup, disparaître définitivement dans un large remous.

Rejoignant alors les lieux habités, ameutant sur son chemin le plus grand nombre de personnes possible, la famille Lamaly fit sa déclaration aux premières autorités qui n'étaient pas encore plongées dans le sommeil.

Cependant qu'à Limoges, du commissariat central, qui est à l'hôtel de ville, aux commissariats de quartiers, des inspecteurs, des agents, allaient et venaient ou se fatiguaient à téléphoner dans toutes les directions. Cependant que, dans un modeste logis de la rue Bernard-Palissy, pleurait une pauvre femme.

Depuis quarante-huit heures on était sans nouvelles du chauffeur Étienne Faure, un homme sérieux pourtant, tenu pour radicalement incapable d'aucune fugue. Tous ceux qui le connaissaient l'estimaient trop pour avoir, hélas ! d'autre sentiment que celui de quelque catastrophe dont le brave garçon avait été la victime.

— Il fera jour demain...
douter qu'il faisait valoir au répliques mélodramatiques.
Il fit assez jour pour qu'il n'aurait de remplir son office prochainement entre la d'Étienne Faure et le sang Croix-de-Launay.

La multiplicité des attentats capitale du Limousin cette ville l'un des meilleurs policiers. Riches en précédents exemples, les détectives y sont déliés. Si leurs efforts sont néant par l'imprévisible, c'est un tour de la fatalité.

D'investigation en investigation en recoupement, ces généraux et de la police sont ment associés et énergiques jeune central de France, M. tôt la pénible surprise de noms les plus respectés de Barataud.

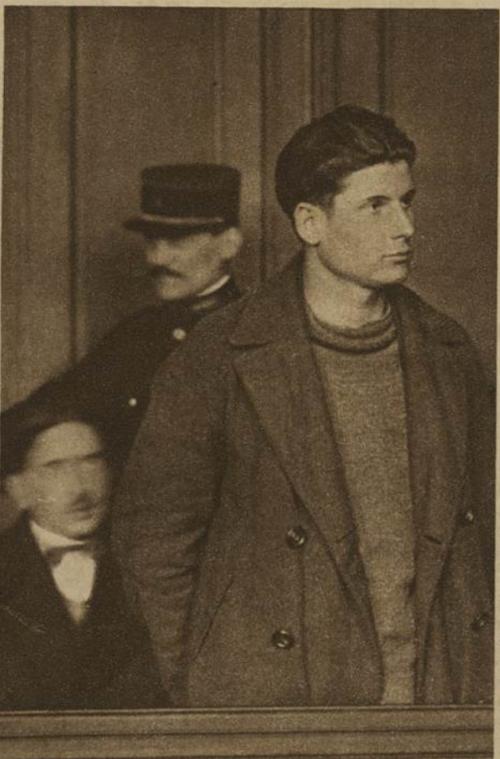
Quoi ? M. Charles Barataud Lui-même.

Exploitant pour le com important affaire de kaolin et d'amitié avec l'aristocratie grands porcelainiers, voir daines avec quelques rep cratie tout court, chasseur les politesses sur ses terre peine âgé de trente-trois heureuse façon l'autorité de ments maintenus de la jeu

C'est ainsi qu'en ce gra avec envie un maréchal de taud passait avec une aim



Julian et Lafortune, les deux nègres accusés de plusieurs crimes, viennent d'être condamnés, l'un aux travaux forcés à perpétuité, l'autre à la peine de mort



Vol, escroquerie et recel, tels sont quelques uns des délits qui ont conduit ce jeune homme devant les juges



A gauche : Charles Barataud
A droite : Bertr

table des messieurs graves tions considérables, à telle bles grisettes locales, gentim laissent franchement paraît comptoir ou leur lassitude d'

Il offrait des dîners d'affa Colomes, dont le patron se v leurs grillades de France. I joyeux dans cette maison d'

d'entretenir l'esprit de Mon phère des Provinciales de M

Quand le chansonnier-ca flattait hautement de produ tance de choix notre jolie ou « notre gracieuse pension toujours vers la table de C dirigeait son sourire export jeunes maréchaux des logis maient cela bien dû, admetta ou Valencia, négligeant leu sent à l'autre ces sourires qu que leurs cerises à l'eau-de

On trouvait Charles Bara plus chic que le vicomte d sa jeune amie, habitée de malheurs.

Plaisantin sans méchanc avait toujours un mot he Mme Latreille, l'accompagn bonne volonté de qui l'on n suffisant hommage.

Or, laissant les Colomes, l le Casino, dans les coulisse tant de fleurs, Charles Bar vier, s'était consacré à une a Ayant donné rendez-vous à de Cognac, il devait le com mettre en relation avec le pr Les choses ne se passèrent le programme tracé à l'av à Limoges le marchand de Charles Barataud, et ces m Le Puy en taxi, la voiture indisponible.

C'est ici que tout devie faudra pas moins de quatre dience pour tenter de faire tude de Charles Barataud ay à peu près nulle.

minel depuis le secret de Landru

BARATAUD

André SALMON

demain ! dit un agent, sans se
valoir ainsi l'une des plus belles
dramatiques de la belle époque.

ur pour que, le téléphone conti-
son office, on pût établir un rap-
re la disparition du chauffeur
et le singulier événement de La

des attentats variés dont l'an-
du Limousin est le théâtre fait de
des meilleurs conservatoires de
n précédents, tellement fournis en
tectives y sont en général d'esprit
forts sont trop souvent réduits à
révisible, eh bien, convenons que
la fatalité, et n'insistons pas.

n en investigation, de recoupe-
ment, ces messieurs de la Sûreté
la police municipale, fraternelle-
énergiquement dirigés par le plus
France, M. Fressard, eurent bien-
surprise de devoir retenir un des
spectés de la ville, celui de Charles

Barataud, le riche industriel ?

our le compte de son père une
re de kaolin, en relations d'affaires
c l'aristocratie commerciale des
niers, voire en relations mon-
quelques représentants de l'aristo-
t, chasseur recherché qui rendait
r ses terres, Charles Barataud, à
ente-trois ans, mêlait de la plus
autorité de la maturité aux agrés
de la jeunesse.

en ce grand café, que considère
aracha de bronze, Charles Bara-
une aimable désinvolture de la

On partit pour Le Puy. Il y eut une panne, au
petit matin. Charles Barataud alla chercher
des moyens de dépannage. Il ne trouva qu'une
hache ! Justice et police s'accordent à penser qu'il
en voulait faire le pire usage; ses compagnons de
voyage n'auraient eu la vie sauve que parce que,
d'une part, la route commençait à se peupler de
paysans attirés par la foire de Dorat; d'autre
part, parce qu'en un certain lieu Charles Barataud
n'aurait pas trouvé les complices auquel il avait
donné rendez-vous.

Quels complices ? Mystère encore ! On croit
qu'un peu auparavant c'est Charles Barataud qui,
de nuit, fut aperçu en gare d'Argenton avec un
homme et une femme suspects... jamais retrouvés.
Toutes les allées et venues de Barataud sont trou-
blantes; on reconstitue mal ses itinéraires, et le
malheureux chauffeur n'est plus là pour dire quels
ordres il reçut de son patron occasionnel, après
qu'il eut reconduit à Limoges M. Roux et le mar-
chand de bois.

Vous aviez deviné que le chauffeur du taxi était
Étienne Faure ? C'était bien lui qu'un monsieur
était venu engager, tandis qu'au garage il nettoyait
sa voiture. Mme Faure répéta aux jurés que son
mari avait beaucoup hésité...

M. Fressard fit arrêter Charles Barataud sur-le-
champ. On crut d'abord avoir cueilli le plus docile
des criminels. Il avoua tout de suite. On allait tout
savoir et savoir encore quel rôle avait pu jouer
en cette sombre affaire certaine dame de la meil-
leure société limousine et dont la sentimentalité
serait ou très simplette ou horriblement compli-
quée si, amie de Charles Barataud, elle n'était éga-
lement au mieux avec un beau garçon de dix-neuf
ans, fils d'un teinturier de Limoges, Bertrand
Peynet... lequel ne donnait pas précisément au
jeu de l'oeil les soirées qu'il passait avec Charles
Barataud, encore que leurs distractions fussent
renouvelées des Grecs.

Donc, Charles Bara-
taud avoua tout, con-
fessant avoir, à coups de
revolver, traîtreusement
abattu par derrière le
chauffeur engagé par
lui pour d'étranges ran-
données. Il négligea
seulement d'expliquer le
forfait. En revanche,
parlant d'abondance, il
indiqua à M. Fressard le
lieu exact du crime.

Mensonge sur men-
songe ! Si bien que le
cadavre ne devait être
découvert que plus tard,
sans le concours de
l'assassin, M. Fressard
n'eut que la consolation
de téléphoner à son ami
le directeur du moins
plaisant des établisse-
ments limousins, celui
qu'on nomme par là l'hôtel
du Champ-de-Foire...
et dont savent si aisément
s'extraire les dégourdis :

— Allo !... le directeur
de la maison d'arrêt ?...
Pourrez-*illico* Barataud

au cachot, il s'est f... de nous !

Plus qu'on ne pouvait croire !

Assassin distingué, mais avant tout homme
d'affaires, Barataud avait négocié ses aveux :

— Je dirai tout si vous me faites conduire chez
moi, il le faut absolument.

Donnant, donnant. C'était honnête et marchand.
M. Fressard y consentit, espérant un peu que
cette affaire, qui s'annonçait si belle, se pouvait
corser encore. Une surprise le pouvait attendre
chez Barataud.

Quelle surprise !
Si le criminel tenait tant à cette faveur, c'est
qu'il avait donné rendez-vous, chez lui, au jeune
Peynet. Son ami l'attendait dans une pièce encom-
brée d'un fusil de chasse.

— Une minute ! dit Barataud à ses gardes -du
corps.

Il entre. Il tire la porte derrière lui. Un coup de
feu ! On se rue et l'on trouve Peynet, touché à
mort, baignant dans son sang; un pauvre joli
garçon foudroyé, en travers de la garçonnière.
Ailleurs, parmi les joncs des bords de la Creuse,
l'honnête Étienne Faure pourrissait.

Charles Barataud tenait encore en main le fusil
fumant.

— Tu as tué le gosse ! lui cria un policier titu-
bant de responsabilité au point d'en oublier
l'homme du monde.

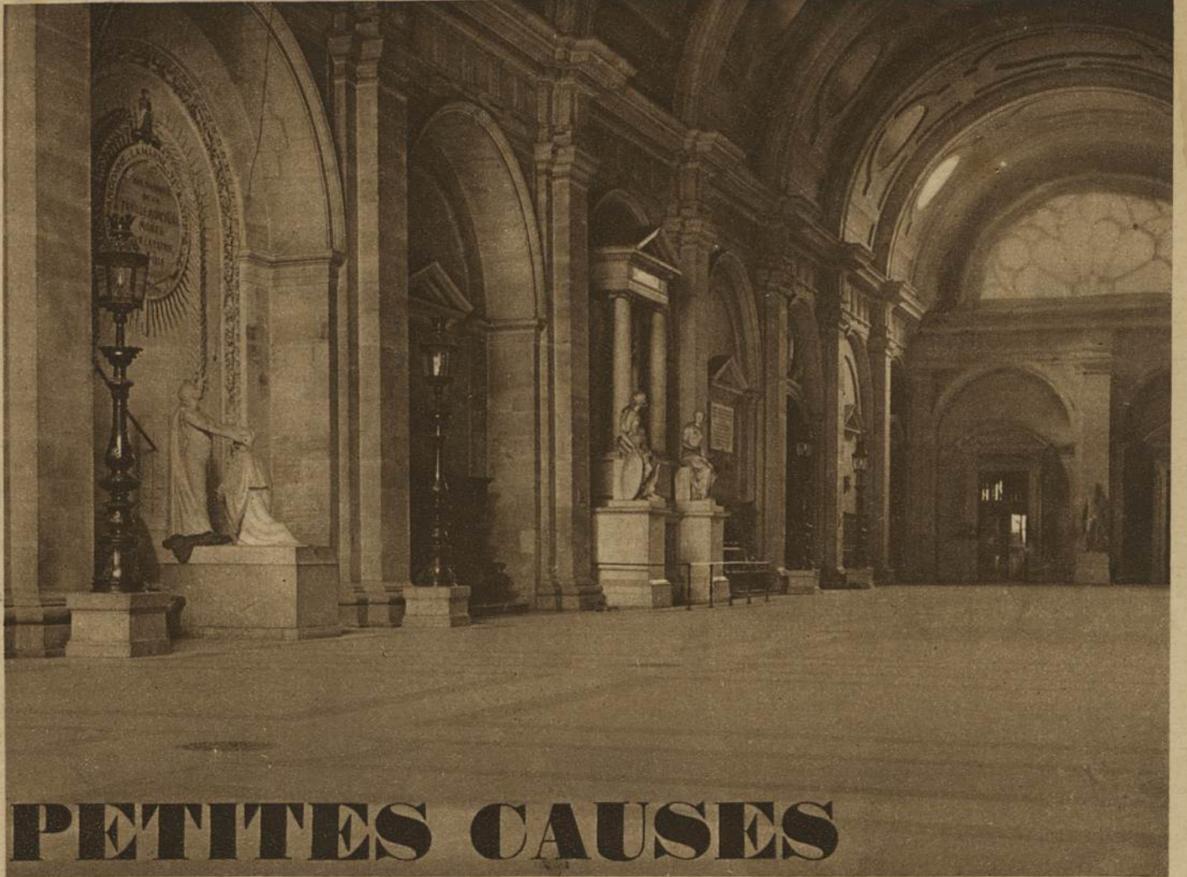
Alors, secouant la tête, s'efforçant en vain aux
larmes pour adopter, brusquement, l'attitude fa-
rouche dont il ne se départira plus, Charles Bara-
taud répondit :

— Non ! Bertrand s'est suicidé et j'allais en
faire autant... Pourquoi ?... Pourquoi, lui ?...
Pourquoi, moi ?... Ne cherchez pas, c'est inutile...
Je ne suis pas un assassin !... Je n'ai pas tué non
plus Étienne Faure !... Personne ne connaîtra ja-
mais mon secret !...

Le plus beau secret criminel depuis le secret de
Landru !

On ne sait toujours rien. Si le bon sens com-
mande de croire à la double culpabilité de Bara-
taud, c'est en vain qu'on recherche le mobile :
besoin immédiat d'argent ? jalousie ?... le tout
ensemble et la nécessité de supprimer Bertrand
Peynet, l'enfant pervers qui savait quelque chose ?...

Vous vous pencherez sur ce rouge rébus, hon-
nêtes jurés de la ville et des champs... vous, les
douze, qui aurez échappé au plus rare concours de
récusations, s'il faut accueillir certains bruits
avant-coureurs.



PETITES CAUSES

... que l'immense salle des Pas Perdus, habituellement si grouillante
d'avocats et de plaideurs



Élégante et jolie, cette cambrioleuse, surprise dans un
hôtel, a farouchement refusé de dévoiler son état civil



Arrivé à Paris à 11 heures du matin, ce pickpocket
était pincé, un quart d'heure plus tard, en train d'opérer
sur la plate-forme d'un autobus

Le mort vivant ou l'enfant sans mère

UN homme qui est dans une situation bien ennuyeuse,
c'est Camille Laflorencie, dont le destin va se décider,
le mois prochain devant la première chambre du tribu-
nal de la Seine.

Laflorencie a quarante-huit ans... Il croyait, jusqu'à
l'an passé, qu'il s'appelait ainsi et qu'aucune difficulté ne pourrait
s'élever à propos de son état civil; mais est-on jamais sûr de quel-
que chose, à commencer par son nom ?

Voici qu'en effet ce pauvre Camille est assigné en justice par une
dame Laflorencie, qui prétend qu'il porte indûment le prénom de
Camille. Seul, son enfant mort il y a près d'un demi-siècle, à l'âge
de onze jours, aurait droit de s'appeler Camille...

L'histoire est extraordinaire :
En 1881, dans un village de Dordogne, deux dames Laflorencie,
n'ayant entre elles aucun lien de parenté, accouchèrent, à quelques
semaines d'intervalle, d'un fils. Les deux enfants furent déclarés à
la mairie, l'un sous le nom de Camille, l'autre sous le nom d'Emile ;
c'étaient deux enfants naturels.

Les gosses furent placés en nourrice. L'un d'eux, celui qui est
l'objet du procès actuel, fut, semble-t-il, toujours appelé Camille...
C'est sous ce nom qu'il fut condamné à 25 francs d'amende, alors
qu'il avait dix-sept ans, pour avoir tué des poules à coups de pierres,
sous ce nom qu'il s'engagea, sous ce nom qu'il fut mobilisé...

Il n'avait jamais connu sa mère, qui, après l'avoir confié à une
brave paysanne, ne s'était plus soucée de lui.

Un jour, en 1921, il reçut la visite d'une inconnue, qui lui sauta
au cou :

— Je suis ta mère !

— Bien, maman !

Il accueillit la nouvelle avec calme.

Sept ans plus tard, la même Mme Laflorencie revint, la figure
longue et l'air chagrin :

— Je ne suis plus ta mère et tu n'es plus mon fils !

— Bien, maman ! Mais qui suis-je alors ?

— Je ne sais pas qui tu es, mais ce que je sais, c'est que n'es pas
mon fils, Camille Laflorencie, le seul véritable Camille, qui est mort,
à ce que je viens d'apprendre, alors qu'il avait onze jours...

Bouleversé par ce récit extravagant, « Camille » écrivit à Périgueux
pour avoir son casier judiciaire et tirer au clair cette étrange histoire
de prénom contesté.

Le parquet de Périgueux lui adressa cette réponse :
« Nous ne pouvons vous adresser votre casier judiciaire, parce que
vous êtes décédé à l'âge de onze jours (sic). »

« Si vous continuez à réclamer votre casier, alors que vous êtes
mort, vous serez poursuivi pour usurpation d'état civil ! »

Le mystère était de plus en plus épais. On fit des recherches et
l'on apprit qu'un jeune enfant, Camille Laflorencie, était bien
décédé, il y a quarante-huit ans, en Dordogne; son acte de décès
n'avait pas été dressé...

Une procédure fut engagée à Périgueux et elle se termina par
un jugement qui déclara, avec l'autorité de la chose jugée, que
Camille Laflorencie était mort.

Une enquête avait été faite au préalable; on avait entendu quel-
ques témoins, qui affirmèrent la réalité de ce décès: l'enfant de
chœur qui avait participé aux obsèques, la nourrice du petit
Camille...

« Alors, je ne suis pas Camille, je suis Emile », se dit Laflo-
rencie, quand il reçut l'assignation.

Et, comme toutes ces recherches judiciaires avaient permis de
trouver la mère d'Emile Laflorencie, le pseudo-Camille alla trou-
ver celle qui, selon toute vraisemblance lui avait donné le jour.
Il recommença, à l'inverse, la visite qu'il avait lui-même reçue en
1921 :

— Bonjour, maman, je suis ton fils !

Mais la mère d'Emile Laflorencie ne voulut rien savoir et mit le
visiteur à la porte.

Alors, ce pauvre Camille-Emile Laflorencie, ballotté par tant
d'événements, ne sait plus qui il est, ni même s'il est vivant ou
mort.

Et il a chargé M^e Jacques Hamelin de tirer au clair cette étrange
aventure.



LES 13 MYSTÈRES

Grand Concours hebdomadaire de "Déetective"

III

LE DOSSIER NUMÉRO SEIZE

« J'AVAIS toute une pile de dossiers devant moi et je les feuilletais. Joseph Leborgne était étendu dans son fauteuil, devant le radiateur électrique. Il avait les yeux clos. »

Comme je cessais un instant de tourner les pages, je l'entendis soupirer avec lassitude :

— Pas celui-là !

Je tressaillis. Je ripostai :

— Comment pouvez-vous savoir quel est le dossier que je viens d'ouvrir ?

— C'est le dossier 16... Je ne lui ai même pas donné d'autre titre... Le papier bulle de la chemise est plus rugueux que le papier des autres chemises...

— Et pourquoi avez-vous dit : « Pas celui-là » ?

— Parce que c'est une affaire d'empoisonnement et qu'il n'existe rien de plus laid que ces affaires-là... Laid, vous entendez ! D'un morne à faire pleurer !... Et il en est ainsi de toutes les affaires d'empoisonnement... On dirait que cette arme est réservée à des cas spéciaux, à la fois tragiques et mesquins...

C'en était assez pour me décider à examiner le dossier, qui commençait par un extrait d'un journal de Fécamp. Est-ce le journal qui imposait le ton du récit ? Est-ce l'affaire ? Toujours est-il que cela avait l'accent pénible d'un roman populaire :

Un saleur de la ville empoisonné

Un drame horrible a mis hier en émoi la paisible population fécampoise.

La victime est en effet un habitant bien connu de la ville, un des principaux saleurs, qui employait plus de cent cinquante ouvriers et ouvrières.

Germain Paumelle, âgé de cinquante-deux ans, est d'autant plus connu à Fécamp qu'il y est né et qu'il a fait longtemps partie du conseil municipal.

Ses magasins s'étendent le long des quais, mais il habitait personnellement une villa construite au flanc de la falaise d'amont.

C'est dans cette villa que le drame a eu lieu. Hier, vers 9 heures, des amis étaient réunis, comme chaque semaine, chez Germain Paumelle et faisaient une partie de cartes. Ils se tenaient dans le salon, cependant que les dames s'attardaient dans la salle à manger, où des bûches flambant dans une vaste cheminée rendaient l'atmosphère plus agréable.

Il y avait là plusieurs personnalités de la ville, entre autres, l'adjoint au maire et le juge de paix.

Paumelle était assez sombre, selon son habitude. En 1917, dans les Flandres, il avait reçu en effet un éclat d'obus à la tête et celui-ci avait pénétré de telle sorte à la base de la boîte crânienne que l'extraction avait été jugée impossible par les chirurgiens.

Depuis lors, Germain Paumelle souffrait de maux de tête presque perpétuels, ce qui n'était pas sans influencer son humeur.

A un certain moment, sans abandonner la partie, il porta à plusieurs reprises la main à son front et, appelant sa femme, il la pria de lui apporter de l'aspirine.

Il l'avalait, diluée dans un verre d'eau, sans cesser de jouer ; mais, moins de cinq minutes plus tard, on le voyait se dresser brusquement, les yeux brillants, les lèvres tremblantes, et déclarer d'une voix haletante :

— Elle m'a empoisonné...

On imagine l'effet de cette accusation. Les invités crurent à un malaise passager. Mme Paumelle, très pâle, proposa d'aller chercher un médecin, mais il lui cria, de plus en plus agité :

— Je te défends de t'enfuir, tu entends !

C'étaient les dernières paroles qu'il devait prononcer. Son visage était devenu livide et, quand il le touchait de ses doigts crispés, ceux-ci laissaient sur la peau des taches rougeâtres.

Paumelle respirait avec peine. Bientôt, il se tordit littéralement de douleur. On voulut lui faire boire du lait, mais il brisa d'un geste rageur la tasse qu'on lui tendait.

Il tremblait, il gesticulait, la bouche ouverte, les yeux fous. Enfin, il roula sur le sol, où il continua à se tordre, en proie à d'horribles convulsions.

Son fils, pendant ce temps, avait averti le médecin le plus proche ; mais, quand celui-ci arriva, il était trop tard.

L'enquête commença aussitôt. Elle permit d'établir que la mort est due à l'absorption d'une forte dose de strychnine que Germain Paumelle a avalée en place d'aspirine.

Comme il faisait une grande consommation de cette dernière drogue mélangée à de la caféine, il en avait toujours chez lui une pleine boîte.



Il l'avalait dans un verre d'eau...

Il ne la prenait pas en cachets. Il préférait diluer la poudre dans un peu d'eau, comme il le fit ce soir-là.

L'aspirine était contenue dans de petits sachets qui contenaient chacun une dose de 50 centigrammes.

Or, le médecin, en examinant les sachets qui restaient dans la boîte, n'y trouva pas la moindre trace de strychnine.

Il est donc clair qu'un seul sachet de poison a été glissé dans l'étui. Et c'est celui-là que Paumelle a eu le malheur de choisir. Peut-être, d'ailleurs, était-il placé au-dessus des autres.

Un ménage d'après guerre

L'enquête a révélé d'autres particularités, dont certaines étaient de notoriété publique à Fécamp.

Le ménage Paumelle était loin d'être un ménage uni. D'un premier mariage, Germain Paumelle avait eu un fils, Léon, qui est maintenant âgé de dix-huit ans.

Devenu veuf peu de temps avant la guerre, il s'était remarié au cours de celle-ci avec une femme de quinze ans plus jeune que lui. Et, dès l'armistice, la bonne entente cessa de régner.

Paumelle n'était plus l'homme joyeux et ardent qu'il avait été. A cause de sa blessure, sans doute, son caractère s'était modifié. Il était le plus souvent d'humeur sombre. Il se plaignait s'il entendait du bruit autour de lui et il affirmait que les fréquents voyages qu'il devait faire pour ses affaires étaient pour lui un supplice, les heurts du train ou de l'auto provoquant dans sa tête d'insupportables douleurs.

Mme Paumelle, elle, est jeune, coquette, avide de plaisirs. Et, il y a trois ans environ, elle ne résista pas longtemps quand Edgard Dorchain, fils de l'armateur bien connu, lui fit une cour pressante. Elle devint sa maîtresse et le couple ne tarda pas à s'afficher.

STRYCHNINE (strik) n. f. Pl. Trix. Des légumineuses, comprenant des petits arbres souvent grimpants par la transformation de feuilles en crochets, à feuilles opposées. (A côté du genre *Strychnos* se placent les genres *Strychnos* et les *Crotalaria*.) — Une strychnine.

STRYCHNINATE (strik) n. m. Sel dérivé de l'acide strychnique.

STRYCHNINE (strik) n. f. Alcaloïde (C₁₀H₁₆N₂O₂), découvert en 1818 par Pelletier et Caventou dans la noix vomique, dont on l'extrait par l'alcool, après l'avoir mise en liberté par la chaux.

— **ENCLAVÉ**. La strychnine existe dans beaucoup de strychnos, seule ou mêlée à la hucosine et à l'iguarosine. Elle forme des octaèdres incolores, d'une amertume extrême, peu solubles dans l'eau et l'alcool, plus solubles dans le chloroforme, insolubles dans l'éther. Elle communique ses propriétés aux médicaments préparés avec les produits des strychnos (préparations de noix vomique, gouttes amères de Baumé, poudre de Huang-Nan, etc.). On l'emploie soit en nature, soit sous forme de sels (arséniate et surtout sulfate) ; on en fait un sirop qui contient 25 centigrammes de sulfate de strychnine par kilogramme, mais il vaut mieux l'employer en granules (1/2 ou de 1 milligramme) dans des médicaments sucrés, absorbés par la peau ou les muqueuses, elle produit de l'hyperesthésie, de la tonicité des muscles (due à l'action sur les extrémités périphériques des nerfs moteurs), de l'accélération du cœur et de l'excitation des organes génitaux. Son action irritante sur la moelle, et surtout sur les nerfs moteurs, la fait employer dans la paralysie, de l'excitation du cœur et de l'excitation des organes génitaux. Son action sur les fibres lisses en fait un précieux médicament dans l'atonie du tube digestif et les phénomènes qui en résultent (inspiration, constipation ou diarrhée, etc.). La strychnine est un toxique des plus violents et des plus rapides. Les symptômes de l'empoisonnement consistent en agitation, excitation nerveuse, insomnie, trismus (contractions de la mâchoire), secousse musculaire. Si une dose toxique est administrée d'emblée, les phénomènes, qui se succèdent rapidement (en moins d'une demi-heure parfois), sont : le vertige, la raideur des muscles, le trismus, puis des secousses terribles, véritables bonds, exagérés par le moindre bruit ou le contact ; la respiration saccadée, les mouvements du cœur irréguliers, les cris, la mort dans une dernière convulsion ; l'intelligence reste intacte jusqu'à la fin. Les contrepoisons à conseiller sont : les vomitifs, suivis de l'administration de tannin et de café à haute dose, s'il en est encore temps ; le chloral ou le chloroforme. La respiration artificielle et le lavage du sang doivent être aussi tentés, ainsi que les injections de labiles doses de sulfate d'atropine.

STRYCHNINOSE (strik-ni-sik) adj. Chim. Se dit d'un acide résultant de l'oxydation de la strychnine.

STRYCHNIQUE (strik-nik) adj. Chim. Se dit d'un acide.

Tout le monde était au courant de cette liaison, que Germain Paumelle ne pouvait ignorer. Plusieurs fois, des amis du ménage entendirent la jeune femme menacer son mari de partir avec Dorchain.

Paumelle devenait alors pourpre de colère ; mais il se contenait, baissait la tête.

— Je ne pourrais pas vivre sans elle ! avouait-il à ses intimes.

On conçoit que le drame n'ait pas surpris ceux-ci. Edgard Dorchain, âgé seulement de vingt-cinq ans, n'avait qu'un désir : aller habiter Paris avec sa maîtresse.

Faut-il voir là l'explication de l'empoisonnement ?

La justice le croit, et c'est pourquoi Mme Paumelle, qui n'a pas été mise en état d'arrestation, a été néanmoins priée de se tenir à la disposition du juge d'instruction.

Quant à son amant, il sera interrogé ce matin.

— C'est tout ? demandai-je.

— Non ; j'ai les procès-verbaux des interrogatoires. Mais je ne vous conseille pas de les lire... En deux mots, Juliette Paumelle nie, Edgard Dorchain nie, Léon accuse sa belle-mère, et celle-ci l'accuse d'avoir voulu se venger d'elle...

— Et en fin de compte ?

— Attendez ! J'ai demandé des renseignements sur ce Léon. C'est un grand garçon malingre, sournois, sur qui doit peser quelque lourde hérédité, car sa mère est morte d'une carie des os... A seize ans, il est tombé amoureux de Juliette Paumelle...

— Il l'est encore ?

— Je n'en sais rien. Peu importe ! Elle jure en tout cas qu'elle ne lui a rien accordé. En outre, elle était déjà la maîtresse de Dorchain.

— Et celui-ci ?

— Un jeune homme très quelconque. Un fils à papa, qui n'était jamais aussi heureux que quand il pouvait afficher sa maîtresse à Rouen, où il l'emmenait en voiture...

— On a interrogé les pharmaciens ?

— Ceux de Fécamp, du Havre, de Rouen, de Dieppe, de toutes les localités environnantes. Rien !

— Paumelle était riche ?

— Pas loin d'un million...

J'étais à peine intrigué. J'étais comme pris d'un malaise devant cette histoire lugubre, devant ce vilain crime sans grandeur.

Je pensais à cette maison où vivaient des êtres que ne devait unir aucune intimité : Paumelle rongé par la maladie, sa femme avide d'une autre existence et Léon, enfin, qui avait été amoureux de sa belle-mère.

Tous n'iaient, bien entendu. Il n'y avait de preuve formelle contre personne, sinon l'accusation lancée par Paumelle lui-même : « Elle m'a empoisonné ! »

Joseph Leborgne avait toujours les yeux clos et il fumait lentement, en savourant sans doute la chaleur du radiateur.

— C'est étrange... murmura-t-il soudain.

— Qu'est-ce qui est étrange ?

— Qu'on se soit donné la peine de faire toute une enquête, d'interroger les pharmaciens, de mettre Juliette Paumelle, puis Dorchain en état d'arrestation. Car ils sont allés en prison, malgré leurs protestations...

— Et Léon ?

— On n'a pas osé. Mais je crois que cela n'a tenu qu'à un cheveu...

— Les amants ont été relâchés ?

Il changea la position de ses jambes, car la droite, exposée aux rayons du radiateur, devenait brûlante.

— J'ai envoyé ma carte de visite au juge.

— Et alors ?

— Il y a une copie de ce que j'ai écrit dans le dossier. Cherchez...

Sur la carte, je ne vis que trois lignes :

Joseph Leborgne

prie respectueusement M. le juge d'instruction de lire l'article consacré à la strychnine par le Larousse.

Georges SIM.

?

(Lire la solution exacte Jeudi 18 Avril)

Les lecteurs désireux de prendre part au Concours hebdomadaire devront répondre aux questions suivantes :

- 1° Qui a tué Germain Paumelle ?
- 2° Comment la mort a-t-elle été provoquée ?
- 3° Quel est le mobile du meurtre ?

SOLUTION DU MYSTÈRE N° 1

L'AFFAIRE LEFRANÇOIS

La pointe du crayon avait touché la ligne où était écrit le mot *conciergerie*.

Tellement simple ! expliqua Joseph Leborgne. Le plan et le bulletin météorologique ! Le crime a été commis à 3 heures ! A 3 heures, vous entendez ! Alors qu'il pleuvait avec fort vent de nord-ouest et que, par conséquent, la pluie lavait la fenêtre. Et pourtant on retrouvait du savon sur les vitres ! Et pas une trace d'eau à l'intérieur de la chambre !

« Autrement dit, la fenêtre a été enduite de savon et ouverte après 3 heures et demie, donc après le crime ! »

« Regardez le plan... Si quelqu'un était entré par la porte s'ouvrant sur la rue, il eût laissé des traces de pas dans le corridor et dans la chambre. Les policiers les eussent décelées. »

« Il y a une porte condamnée derrière le divan. Lefrançois, comme le prouvent les cigares, ne s'est couché que très tard... Ou plutôt il n'a pas eu le temps de se coucher. On le guettait, derrière cette porte qui n'était condamnée que pour lui. On a attendu qu'il fût en tenue de nuit. La porte s'est entr'ouverte et la balle est partie... »

« Il restait à défaire le lit, à ouvrir un tiroir, à mettre l'argent en lieu sûr. Soit une bonne demi-heure. La pluie avait cessé de tomber et l'assassin est sorti de la maison, a maquillé la fenêtre de l'extérieur. »

« Remarquez que cette idée d'utiliser du savon noir ne serait pas venue à une femme coquette ! Tandis qu'un concierge qui fait le ménage de ses locataires ! Et, ma foi, ce n'était pas trop mal machiné... »

G. S.

245 réponses justes nous sont parvenues

Vous trouverez en page 2 la liste des gagnants du premier mystère

REGLEMENT

Article premier. — Chaque jeudi, durant treize semaines, nos lecteurs trouveront le récit complet d'une affaire criminelle, dont les détails et les observations psychologiques leur permettront de trouver le coupable.

Art. 2. — A la fin de chaque récit, une série de questions sera posée aux lecteurs. Ils devront y répondre d'une façon nette et précise, succincte le plus possible.

Ceux d'entre eux qui laisseront de côté l'une de ces trois questions se verront éliminés d'office. Les gagnants seront ceux dont les réponses se rapprocheront le plus des solutions exactes rédigées par l'auteur du récit, M. Georges Sim, qui les a remises sous plis cachetés et numérotés au directeur de *Déetective*.

Art. 3. — Pour nous permettre de départager les *ex-æquo*, les concurrents devront répondre, à la question subsidiaire suivante : Combien de réponses justes parviendront-elles à *Déetective* ?

Art. 4. — Les lecteurs ont sept jours pleins, pour nous faire parvenir leur réponse, après la publication de chaque mystère. C'est-à-dire que les enveloppes contenant les réponses au mystère du numéro de cette semaine (jeudi 4 avril 1929) devront nous être parvenues au plus tard dans la journée de jeudi prochain (11 avril 1929). Les lettres reçues après ce délai seront détruites purement et simplement.

Les enveloppes, affranchies convenablement, devront être adressées à la direction du journal *Déetective*, 35, rue Madame, PARIS (VI^e), porter la mention **CONCOURS HEBDOMADAIRE** et renfermer le bon du concours correspondant au mystère.

Art. 5. — Nous donnerons la solution exacte de chaque mystère, avec la liste des gagnants, quinze jours après la publication du récit dans *Déetective*.

Art. 6. — Le concours des 13 mystères est doté de 50 prix chaque semaine.

Le premier prix est invariablement fixé à 500 francs en espèces.

Art. 7. — Chaque mystère forme un concours complet. Il s'agit donc de 13 concours distincts.

Mais nous faisons remarquer à nos lecteurs qu'ils ont tout avantage à participer aux 13 concours, car le plus avisé d'entre eux qui nous aura adressé le plus grand nombre de solutions justes se verra attribuer un prix spécial de

5.000 FRANCS EN ESPÈCES indépendamment des prix de 500 francs qu'il aurait pu déjà toucher.

MYSTÈRE N° 3

BON

LA CURIEUSE VIE DE BENJAMIN APPERT L'AMI DES BAGNARDS



Types de galériens

Il n'était vraiment pas un personnage banal que l'excellent Benjamin-Nicolas-Marie Appert. Ayant une honnête aisance, cultivé, point ambitieux, il représentait assez bien cette bourgeoisie moyenne de la Restauration qui avait fini par se faire une place dans l'Etat, mais ne brillait encore que par la modestie de ses vertus. Benjamin Appert se distinguait cependant de ses pareils par une qualité non commune : il possédait une âme si tendre et si prompte à la pitié qu'il ne pouvait entendre parler d'un vol ou d'un crime sans être saisi d'une compassion soudaine, non pour la victime, mais pour le voleur ou le criminel. Le pauvre homme, pensait-il, poussé par la faim, la passion ou de fâcheux exemples, a enfreint les lois de la morale : il n'en est que plus à plaindre !

Ainsi fait, Benjamin Appert ne rêvait que visiter les prisons, les bagnes, endoctriner les malheureux, recevoir leurs confidences, les reconforter et, si le sort le voulait, les racheter, les ramener dans « le sentier de l'honneur ».

Son apostolat commença de bonne heure : dès 1816, il obtint d'entrer dans les maisons de détention. Il y en avait alors deux à Paris, réservées aux militaires : l'Abbaye et la prison de Montagu, aménagée dans l'ancien collège de ce nom. Après des démarches longtemps infructueuses, Appert reçut du ministère l'autorisation de faire des conférences aux prisonniers, pour les moraliser et les distraire ; mais, comme l'autorité se défiait de ce jeune philanthrope — Appert avait à peine vingt ans — elle prescrivit que les conférences auraient lieu à 4 heures du matin. Benjamin n'était pas homme à se décourager pour cela et, au milieu de la nuit, il prenait le chemin de l'Abbaye ou de la prison de Montagu, soutenu par la ferme conviction qu'il allait sauver une partie de l'humanité souffrante. Avait-il des auditeurs, à cette heure matinale ? Était-il écouté ? On l'ignore ; mais le fait est qu'Appert gagnait la confiance des détenus qui, chacun à son tour, venaient lui raconter leur petite histoire, toujours la même : ils étaient victimes d'une affreuse injustice.

Or, en 1822 — époque à laquelle sévissaient en France les conspirations militaires — deux prévenus s'évadèrent de la prison de Montagu. Appert, soupçonné de complicité, fut arrêté, à sa grande satisfaction : enfin, il allait pouvoir vivre la vie de la geôle ; mais, le lendemain, on le relâcha.

Déjà, il se désolait, quand, ô bonheur ! on l'arrêta de nouveau. Il passa quelques mois — des mois délicieux, doux à son cœur — à la prison de la Force, complétant son expérience du régime pénitentiaire, se faisant des amis, imaginant des réformes, et je crains bien qu'il n'ait point su gré au tribunal de l'acquitter, faute de preuves : l'existence cloîtrée, la promenade dans le préau, le cachot, la planche, tout cela lui convenait...

Quand il fut libre, il comprit qu'il ne pourrait plus vivre ailleurs que dans les prisons ; mais, comme il ne consentait point tout de même à voler, il se résigna au rôle de visiteur des affligés et devint une sorte de saint Vincent de Paul laïque.

Les randonnées de M. Appert

Après avoir passé en revue toutes les geôles de Paris, Appert s'en fut en province. Les cathédrales, les musées, les paysages, étaient tous devant lui comme s'ils n'étaient pas : quand il arrivait dans une ville, il demandait avant tout où se trouvait la prison et s'y rendait sans s'émouvoir. Bientôt, il fut célèbre dans ce monde obscur et claqué-mur des escarpes, des tire-laine et des égorgeurs : on l'aimait, on le fêtait, on attendait avec impatience qu'il se montrât ; sa présence signalée à la prison de Dijon, par exemple, remplissait d'espérance le cœur des détenus de Mâcon. Un jour, un condamné dit à Appert : « Ce diable de X... a bien du bonheur de s'être trouvé avec vous ! » Il porte avec lui les consolations, les bonnes paroles, écoute inlassablement les plaintes, les revendications, apaise les colères. Ah ! il n'a rien à craindre sur les routes de France, M. Appert ! Les détresseurs lui feraient plutôt escorte ! Pensez-vous,

demandait-il à un de ses clients, que j'aie à redouter les voleurs nombreux dans ce pays ? » Et l'autre de répondre : « Non, non, pas du tout, dites votre nom et ça suffira, bien sûr. Il n'y a pas un de nos anciens collègues qui oserait se porter à cet excès, car il serait mal reçu des amis, lorsqu'il serait empoigné par les *grippe-jésus* ! »

Et cette popularité n'est point usurpée : le bon Benjamin ne néglige rien et le moindre « violon » de village attire autant son attention que l'immense prison d'Embrun, où sont rassemblés les individus les plus dangereux du Sud-Est. Une vaine curiosité ne le fait point agir ; il accomplit un pèlerinage aux « lieux infâmes » et, nouveau Dante, décrit les cercles de cet enfer.

Il partage le repas des prisonniers, couche sur leur paille, confesse les coupables, intercède en leur faveur auprès des autorités, paye quelques douceurs, distribue clandestinement du tabac, et, quand viennent les « heures dures », il est là : si l'on ferre les forçats, il se trouve au milieu d'eux, leur tient les mains, quand à grands coups de merlin, le garde-chiourme rive les carcans et les menottes ; il assiste au déshabillage, à l'examen des argousins, et, lorsque la « chaîne » part pour Brest, Rochefort ou Toulon, il la suit. Ce sont de longues voitures où les bagnards sont accouplés deux à deux ; à l'étape, les gardiens comptent leur monde, vérifient les attaches, les rivets. Parfois, en pleine campagne, s'ils craignent une évasion, ils font de nouveau déshabiller la chiourme et Appert s'indigne : « Il faut que les forçats subissent l'examen le plus indécent et exécutent les évolutions les plus avilissantes ! Quelle utilité de former des bandes de malheureux pour les promener d'un bout de la France à l'autre comme des bêtes féroces ? »

Arrivé au but du voyage, il pénètre dans le bague, et librement, car l'administration ne le tient plus à l'écart : on sait quel noble esprit, quel ingénu dévouement l'animent. Mais ce n'est pas

arpentons les dortoirs de l'Abbaye, aux murs humides, à la cour entourée de hautes maisons qui interceptent toute lumière, ces dortoirs où les hommes couchent deux à deux dans le même lit ; nous entrons dans le bague de Toulon, où plus de quatre mille bagnards sont logés dans « six localités » : trois salles à terre et trois bagnes flottants, où les forçats évadés puis repris traînent leur double chaîne ; nous voyons Rochefort, Brest...

Au cours de ses voyages, M. Appert fit quelques rencontres remarquables. A Brest, c'est Contrafatto, ex-jésuite condamné au bague à perpétuité : celui-ci portait encore la soutane et, pour le soustraire aux plaisanteries des galériens, on l'avait placé à l'infirmerie ; il passait son temps à peindre des Vierges qu'il offrait aux visiteurs ou bien il taillait assez artistement des noix de coco. On l'appelait : M. l'abbé. Mais Contrafatto ne se résignait point à son sort, il se plaignait de l'injustice des hommes et écrivait à M. Appert : « On cherche à se rassasier de mon sang, de mon innocence et de mes chairs sacrées. » Un autre bagnard, Fort, qui avait assassiné M. de Glatigny, intendant du duc de Bourbon, adoptait une autre attitude : employé au bureau du commissaire du bague, il s'était fait délateur en chef.

Toujours bienveillant, Appert écoutait les doléances des uns et des autres, et les forçats le remerciaient en lui donnant de petits objets : porte-dés, étuis... Mais Appert tenait à payer et un jour il reçut cette facture :

Seize francs, c'est le prix, en tout bien, tout honneur. Si de mon cœur pourtant, j'osais suivre l'envie, j'en ferais bien hommage à la philanthropie ; Mais, respectant le but du noble bienfaiteur, j'évite d'insister et reçois par pudeur...

Et le bon Benjamin s'extasiait devant cette poésie de chiourme.

A Rochefort, il se trouva devant un forçat célèbre, Gasparini. Celui-ci était un humoriste. Une nuit, ayant disposé sur les bords d'une route



Le bague de Toulon en 1830

assez pour M. Appert d'être l'ami, le porte-parole des « bonnets verts ou rouges » : il veut sentir plus profondément leurs souffrances, et un jour, à Brest, il exige des autorités qu'on lui rive le carcan au cou, les chaînes au pied, et le voici, l'honnête homme, traînant son boulet au milieu de la cour du bague. N'y a-t-il pas là comme un reflet des grandes actions des saints ? En vérité, M. Appert aurait droit à une place dans l'hagiographie !

Mais où il se révèle presque sublime, c'est lorsqu'il apprend qu'un de ses clients va monter à l'échafaud. Alors, il accourt, s'enferme avec le condamné, quel qu'il soit, bavarde avec lui, le distrait ; l'autre, au lieu de vitupérer la société, s'apaise, demande à son visiteur de l'accompagner quand viendra le moment décisif, de suivre son corps à l'amphithéâtre ou à la fosse des suppliciés. C'est ainsi qu'un certain Roch, voleur et assassin, réclame la présence de ce « bon M. Appert », qui passera avec lui la « veillée mortuaire ». Appert accepte aussitôt et quand, l'heure de l'exécution venue, l'autonion et le bourreau se présentent, le condamné et le philanthrope sont devenus si bons amis qu'ils en sont au tutoiement ; ils s'embrassent encore quand Roch est saisi par les aides...

Quelques rencontres

Après avoir passé vingt ans à visiter les prisons et les bagnes — les vingt plus belles années de sa vie — M. Appert résuma ses observations ; il faisait partie du Conseil royal des prisons sous Louis-Philippe et exerça une grande influence sur la réforme pénitentiaire, question qui passionnait alors l'opinion publique. De fait, il avait beaucoup vu, beaucoup médité, et les quatre volumes qu'il publia en 1836, *Bagnes, Prisons et Criminels*, sont parmi les plus curieux et les plus sûrs documents que l'on puisse consulter.

Les plaies de l'humanité, il les connaissait toutes, et cette pénible expérience n'avait fait qu'adoucir son cœur. Grâce à ce bon M. Appert, nous connaissons par le menu les extraordinaires aventures d'Antoine Collet (1) ; nous nous promenons à l'intérieur de Bicêtre, dans cette salle Saint-Léger où sont entassés pêle-mêle les forçats à vie, les évadés repris, où se concentre « tout ce qu'il y a de misère au monde, même des fous » ; nous

des mannequins armés de bâtons, il arrêta une diligence, fit descendre poliment le conducteur et les voyageurs, leur demanda non moins poliment leur argent et leurs objets précieux et ajouta : « Je ne veux point vous faire de mal. Laissez-moi prendre ce que je voudrai et ma troupe n'avancera même pas jusqu'à vous... » Chacun s'exécuta et Gasparini partit paisiblement, seul comme il était venu, en disant : « Bon voyage ! » Je me figure que pour ce gaillard-là M. Appert ne pouvait se défendre d'une certaine considération

Les bagnards de Toulon

Mais c'est surtout à Toulon que le philanthrope exerça son activité. Il s'occupa des moindres détails de la vie du bague et les rapporta dans son livre avec une minutie scrupuleuse.

S'agit-il du trousseau du forçat ? Nous savons que chacun reçoit une couverture de laine qui doit durer quatre ans, une casaque de « moire » rouge qui doit durer vingt mois, deux chemises et deux caleçons, un bonnet vert pour les condamnés à vie, un bonnet vert à bandeau rouge pour les suspects, un bonnet entièrement rouge pour les autres ; une plaque de fer-blanc portant le numéro d'immatriculation du forçat est attachée au bonnet.

Les punitions ? Pour avoir limé ses fers, préparé un déguisement, volé au-dessous de cinq francs, c'est la bastonnade, qui est administrée avec une corde goudronnée ; le nombre de coups varie de quinze à soixante, suivant la gravité de la faute. Même peine, si on trouve sur un forçat plus de dix francs. Quant à la peine de mort, elle est appliquée sans délai, par un tribunal spécial, au forçat coupable d'avoir frappé un agent du bague, organisé une révolte ou commis un assassinat.

Ces châtimens semblaient inhumains à l'ami des bagnards, et ceux-ci le savaient. Aussi, quand on signalait l'arrivée de ce bon M. Appert, il y avait dans la chiourme comme un frémissement : chacun ôtait son bonnet et attendait le moment de conter son affaire... Un jour, dans l'atelier des fileurs, un forçat s'avança : « Je vous connais, dit Appert, vous êtes Coignard, et je prends bien part à votre situation. » Coignard — ou Pontis de Sainte-Hélène (1) — eut un mouvement de recul : il n'aimait point qu'on le saluât de ce nom roturier ;

puis, avec une courtoisie de bon ton : « Depuis longtemps, monsieur Appert, nous vous attendions. Dites-moi quelle réception vous serait agréable ; les amis voulaient vous complimenter et vous offrir quelque chose fait par eux. Qu'en pensez-vous ? » Le philanthrope répondit qu'il n'était revêtu d'aucun caractère officiel et ne voulait pas entendre parler de démonstrations. Alors, Coignard — ou Pontis — prit un ton de maître : « Je conçois votre raison ; soyez tranquille, nous aimons mieux vous conserver et renoncer au plaisir de vous donner une petite fête de notre façon. Ce soir, les amis recevront le mot d'ordre et vous pourrez venir demain sans crainte. »

Ainsi parla l'ex-comte de Sainte-Hélène — peut-être voleur, faussaire, escroc — mais qui avait conservé de belles manières. Le bourgeois Appert, dans sa rigide honnêteté, se sentait un peu gêné devant ce bel homme, si convenable même sous la casaque de forçat, et qui se plaignait comme d'une incorrection du régime auquel il était soumis : on n'avait point égard, à Toulon, au titre de comte, très authentique, qui lui appartenait ; les employés étaient grossiers, sans éducation. Appert écoutait toujours avec sa bonne oreille, mais il ne pouvait se défendre d'un peu d'antipathie pour ce bagnard gentilhomme qui s'était fait une situation privilégiée au milieu de ses collègues ; il le trouvait « partial » et notait que les hommes les plus pervers sont aussi ceux qui ont le plus d'influence sur leurs compagnons.

Au fond, ce brave homme préférait le vice net et franc à la caricature de la vertu, et, sans aucun doute, il se trouvait plus à l'aise avec Pierre Petit qu'avec Coignard de Sainte-Hélène. Ce Pierre Petit, condamné au bague à perpétuité, était vraiment un être funambulesque, atteint d'une maladie qu'on pourrait appeler l'« évadomanie » ; il se grimait, jouait l'étranger, disparaissait tout à coup aux yeux mêmes du juge d'instruction, puis se faisait reprendre sotttement, comme s'il avait perdu toute son intelligence et son habileté. Rentré au bague, il préparait de nouveau une évasion, la réalisait, flouait les gendarmes avec tant de finesse qu'il les envoyait, eux, ces gardiens de l'autorité, chez le receleur de ses vols, vivait la vie joyeuse et soudain retombait dans le plus vulgaire guet-apens.

Ces êtres vicieux par nécessité ou par habitude ne déplaisaient pas à M. Appert, qui espérait toujours en faire d'honnêtes gens. Un jour, un évadé lui écrivit qu'il avait failli être repris : dans un cabaret, il avait rencontré un collègue du bague entré dans la police. Son compte était bon, Mais, bienveillant, le « collègue » lui dit : « Rassurez-vous, il me revient cent francs pour votre capture : donnez-les-moi, et je renonce, en raison de notre ancienne connaissance, à l'avancement que votre arrestation ne manquerait pas de me procurer. » L'évadé n'avait point d'argent sur lui, mais bien dans un petit bagage qu'il avait remis non loin de là. Le forçat-policier consentit à l'accompagner, reçut la somme convenue et l'évadé prit du champ. « Ce condamné, ajoute avec orgueil M. Appert, est maintenant en pays étranger, heureux et honnête homme. »

Ceci se passait au temps de Louis-Philippe, du roi-citoyen, et paraîtrait peut-être un peu extravagant aujourd'hui... Mais gardons un souvenir souriant de ce bon M. Appert, qui, en somme, a fait beaucoup plus de bien que de mal dans cette « vallée de larmes » qu'il avait élue, comme un paradis, depuis sa jeunesse.

J. LUCAS-DUBRETON.



Le garde-chiourme

(1) Voir le numéro 1 de *Délective*.

(1) Voir le numéro 20 de *Délective*.

CINÉMA

Le Masque de cuir

NOUS sommes en 1572. D'un côté, le peuple des Flandres qui se défend ; de l'autre, l'envahisseur qui multiplie les actes de cruauté. D'un côté, un être mystérieux, connu sous le nom du « Masque de cuir », et qui s'est dévoué corps et âme à l'infortuné prince d'Orange, et de l'autre, le duc d'Ilva, qui, pour se mettre un allié dans le camp adverse, n'a pas hésité à sacrifier sa nièce, la belle Lénora de Vargas, en lui faisant épouser Mark Van Rycke, fils du Grand Bailli.

Et cela devient une histoire assez compliquée mais évidemment très dramatique : Lénora aime un de ses compatriotes, le capitaine Ramon. D'autre part, Mark est devenu amoureux de sa femme ; mais, ayant appris qu'elle aime un autre, entend ne pas s'imposer à elle. Le duc d'Ilva laisse comprendre à sa nièce qu'au moindre signe de la trahison de la part de la nouvelle patrie qu'il lui a donnée, le mariage sera annulé et elle sera libre.

Sur ce, dans une auberge, don Ramon s'est fait tuer par le Masque de cuir au cours d'une rixe, non sans préciser qu'il a pu, de sa dague, percer le bras de son adversaire. Après des péripéties qui nous mènent dans des souterrains, nous font assister à une réunion secrète, nous montrent Lénora s'emparant d'un document, nous verrons la jeune femme s'éprendre peu à peu de son mari, en qui elle reconnaîtra au bon moment, avec horreur, le meurtrier du capitaine Ramon : Mark Van Ricke et le Masque de cuir ne font qu'un.

Elle dénonce son mari à son oncle. Mark est flagellé. Mais Lénora fait un retour sur elle-même. Une jeune servante, naguère protégée par le Masque de cuir, lui démontre que celui-ci est le plus généreux des chevaliers et, entendant le duc d'Ilva ordonner aux troupes de repartir vers Gand pour exterminer la ville, Lénora s'élance à cheval, donne l'alarme, délivre la ville et son mari. Il y aura encore quelques péripéties, au bout desquelles Mark et Lénora finiront par se donner leur premier baiser d'amour.

Ce film, réalisé avec un mouvement et dans une atmosphère de romanesque propres à compenser la complication des situations, ne manquera pas de plaire. Il faut dire qu'il est joué par Ronald Colman et Vilma Banky, ce couple depuis longtemps populaire, à peu près le seul qui puisse sans ridicule se montrer dans des films américains situés en Europe et dans le passé. Au près d'eux, Noah Beery, Nigel de Brulier, Virginia Bradford, etc.

□□□

L'ARGENT



Alcover, dans le rôle de Saccard

Directeur de la Banque universelle, Saccard, audacieux financier, est acculé à la ruine. C'est Gundermann, son principal adversaire, qui l'a mené là. Saccard, pour se relever, met sur pied une affaire de carburant que lui apporte un jeune aviateur, Jacques Hamelin. La chose est conclue, Hamelin sera vice-président du conseil d'administration et il tentera sur son avion le raid Paris-Guyane, non seulement pour démontrer l'excellence du nouveau carburant, mais aussi pour développer à la Guyane l'exploitation des puits d'extraction.

Aussitôt, Gundermann tend ses filets. Il est aidé par la baronne Sandorf, qui vient d'abandonner Saccard.

Saccard désire Line Hamelin, la femme de Jacques, qui reste déchirée par le départ de son mari. On annonce tour à tour que l'avion est tombé en flammes dans l'océan, puis qu'il est bien arrivé. Saccard a mis ces nouvelles à profit pour spéculer sur les actions de la nouvelle affaire. Mais il a pu dans le même temps compromettre Hamelin à ce point qu'il ne dépend plus que de lui, Saccard, de le faire aller en prison. Il se sert de cette circonstance pour attirer Line chez lui. Au cours d'une fête donnée en son honneur, il essaye de la violenter et elle tente de le tuer. C'est la baronne Sandorf qui empêche ce dernier forfait. Le lendemain, Line jette sur le marché tous les titres de la Banque universelle dont elle dispose. Gundermann

appuie le mouvement. C'est le krach. Saccard est arrêté.

Hamelin, revenu de la Guyane presque aveugle, complications de blessures de guerre, est compromis et arrêté. Le jour du procès arrive. Mais Gundermann a racheté les affaires Saccard, désintéressé les créanciers, sauvé Hamelin. Saccard seul est condamné. Sur le seuil de sa prison, il se sent repris par le goût du risque et l'appât de nouvelles affaires, et il propose à son gégé de lui faire gagner beaucoup d'argent.

Voici à peu près, sans parti pris, à quoi l'action du film se résume. Je dis l'action du film, car (pauvre Zola mal défendu !) elle n'a plus grand rapport avec celle du roman illustre de Zola. On conçoit que M. L'Herbier se soit laissé tenter par l'appui efficace d'un titre célèbre. Il nous a montré Hamelin en avion, parce qu'il hésitait, a-t-il dit, à nous montrer Saccard en victoria. Mais c'est que Saccard n'a rien d'un banquier d'aujourd'hui. L'Argent est un roman de caractères et de mœurs et non pas un roman psychologique comme *Thérèse Raquin*, dont M. Feyder a fait,



Ronald Colman et Vilma Banky dans « Le Masque de cuir »

avec le plus scrupuleux respect, l'admirable tragédie cinématographique que l'on sait. Caractères et mœurs ayant évolué, les personnages de *L'Argent* ont perdu, en se modernisant, leur vérité et leur vie. Pour leur transmettre les mouvements de la passion et la chaleur du cœur, on sent que le réalisateur a dû d'abord en trouver en lui-même les éléments ; il a bien réussi les scènes où les personnages sont animés par l'ambition, l'apreté ou la colère. Les passages d'amour ou de douleur sincère semblent moins heureux.

De même, est-on un peu déconcerté par l'illogisme où se succèdent les principales péripéties : sans doute, M. L'Herbier, metteur en scène notoire, n'avait-il pas l'expérience qu'il fallait pour réaliser les scènes de bourse et de banque, et l'on s'étonne qu'il n'ait pas développé davantage celles de la cour d'assises.

M. Alcover joue Saccard avec une belle puissance et Mlle Glory est aussi jolie que lorsqu'elle s'appelait Ariette Genny ; mais, ici, ses dons sont plus généreux. Il semble pourtant que ces deux protagonistes, ainsi que Mlle Helm et M. Abel, aient joué en quelque sorte chacun à part, chacun pour soi. Ils avaient cependant devant eux un directeur adroit à imposer sa volonté à des interprètes et habitué à tirer d'eux un maximum de rendement auquel, par la suite de leur carrière, ils n'atteindront plus...

Comme on pouvait l'espérer, la réalisation est d'une technique brillante : en particulier, c'est avec beaucoup d'habileté que M. L'Herbier a repris tous les procédés inventés par M. Gance dans son *Napoleon* et principalement l'usage de l'appareil mobile et la juxtaposition de deux mouvements similaires (l'envol de l'avion et les prises de vues aériennes de la séance en Bourse, évidemment inspirés de la tempête marine de Corse et de la tempête humaine de la Convention).

Quoi qu'il en soit, ce film poursuit dans les quartiers un succès commercial que les autres films de M. L'Herbier n'ont jamais connu. Par égard pour lui, ne croyons donc pas M. L'Herbier, quand, en nous parlant de coupures qui lui auraient été imposées et qui auraient dénaturé son œuvre, il veut nous donner à penser que le film n'est pas de lui.

Philippe HÉRIAT.

Dans notre Bibliothèque

LA VALLÉE DE LA PEUR

par A. Conan Doyle

Traduit de l'anglais par Louis Labat

LES éditeurs de la collection « Le Masque », qui d'ordinaire ne publient que des ouvrages inédits, s'excusent de nous offrir cette fois la réédition d'un des romans de Conan Doyle. Personne ne songera à se plaindre de cette infraction à la règle : *La Vallée de la peur* est un livre peu connu en France et qui mérite un certain succès.

Le plan de l'ouvrage est assez bizarre : dans la première partie, Sherlock Holmes perce le mystère d'un assassinat inexplicable ; la seconde partie relate des événements qui se sont passés plusieurs années avant le crime et qui expliquent toute l'affaire. C'est évidemment mettre la charrue avant les bœufs. Mais l'intérêt dramatique du récit est tel que nous pardonnons volontiers à l'auteur ce défaut de composition et que nous sommes captivés par des aventures dont nous connaissons pourtant, à l'avance, le dénouement.

GEORGES CADOUAL

par G. Lenôtre

L'auteur de *Vieilles maisons, vieux papiers*, le maître incontesté de ce genre qui a chaque jour davantage la faveur du public : le récit historique, nous donne aujourd'hui un nouvel ouvrage qui, publié dans une collection de vies romancées, aurait pu s'intituler « La Vie traquée de Georges Cadoudal ». G. Lenôtre a magistralement dressé la figure du héros breton qui lutta sans défaillance, jusqu'à l'échafaud, contre la République d'abord, contre Bonaparte ensuite. Il a dépeint « cette existence énigmatique de fugitif volontaire, sans asile fixe, tapi le jour dans les ajoncs ou sous la pierre brisée de quelque antique dolmen, parcourant la nuit de longues distances pour visiter ses partisans ou embaucher de nouveaux affidés... »

Georges Cadoudal restera, pour la postérité, le type du conspirateur-né. G. Lenôtre rapporte cette confidence que fit son héros à l'un de ses plus fidèles compagnons : « Savez-vous ce que nous devrions conseiller au roi, s'il remonte sur le trône ? Nous lui dirons qu'il fera bien de nous faire fusiller tous les deux, car nous ne serons jamais que des conspirateurs, le pli en est pris. »

DE L'EXERCICE DU DROIT D'ARRESTATION PAR LA GENDARMERIE

par Charles-François Picard

Un petit manuel du parfait gendarme. « C'est à bon droit, nous dit l'auteur, que les restrictions apportées à la liberté individuelle ont été considérées, dans tous les temps et dans tous les pays, comme présentant un caractère d'exceptionnelle gravité. » Quelles sont les limites de ce droit d'arrestation dont l'abus est peut-être, en certaines circonstances, trop fréquent ? M. Ch.-François Picard, textes en main, nous l'apprend avec autorité et précision.

Roger GALLOIS.

G. LENOTRE

GEORGES CADOUAL

Entre mes mains, il aurait fait de grandes choses.

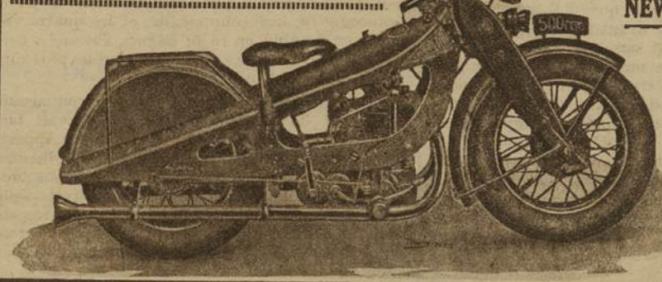
NAPOLÉON I^{er}

Grasset COLLECTION "LES LEÇONS DU PASSÉ"

12 fr.



SI DIFFÉRENTE des AUTRES



AGENTS L... les motocyclettes NEW-MOTORCYCLE

représentent pour vous le plus gros intérêt ASSUREZ-VOUS notre représentation pour votre région

PARIS-MOTOS

Agent général pour la France

79, Avenue des Ternes

PARIS

vous donnera tarifs et conditions

Notice D

La ténébreuse affaire de Phoenix-Park

Un innocent est incarcéré depuis plus de six années



(Photo Bayle)

Van den Wouver

Bruxelles, avril 1929.

(De notre envoyé spécial.)

DANS la nuit du 22 au 23 juin 1922, M. Paul Steinmann, homme d'affaires ruiné, neveu du consul de Suisse à Anvers, était assassiné dans cette ville, près de sa demeure, à Phoenix-Park. Il revenait de chez son oncle, riche armateur d'Anvers, en compagnie de sa femme.

Après avoir reconduit celle-ci à la villa, M. Steinmann alla remiser son auto au garage situé dans le parc, à 100 mètres de l'habitation.

Comme il se disposait à rentrer, ayant retiré de l'auto une petite mallette qu'il n'abandonnait jamais, un homme masqué sortit soudain de l'ombre d'un fourré. Il tenait un browning à la main. Sans mot dire, il tira deux balles sur M. Steinmann, qui s'écroula, mortellement blessé au ventre. L'inconnu se baissa, prit la mallette et disparut.

M. Steinmann eut la force de se traîner jusqu'à la villa et d'appeler sa femme au secours : « Luce, on m'a tué. »

Puis, craignant peut-être que l'assassin ne revint le frapper dans l'ombre ou peut-être voulant égarer la justice et faire accuser l'un de ses familiers, ce mourant eut le courage de tirer à son tour les balles de son browning, celles de sa carabine, cependant que ses domestiques, fous de peur, n'osaient intervenir et que sa femme courait à la recherche d'un médecin.

L'amant affirma à M. Steinmann que ses relations avec Mme Steinmann avaient conservé le caractère correct d'un flirt.

Mais il était écrit que les amours de Lucie et du beau Van den Wouver seraient toujours troublés.

En juin 1922, M. Paul Steinmann fut irrémédiablement ruiné. Il dut abandonner les affaires de son oncle ; il fut mis en faillite dans le commerce dont il s'occupait en collaboration avec son beau-frère, M. Cloquet.

Il voulait vendre sa propriété de Phoenix-Park, puis s'expatrier.

Van den Wouver essaya de redresser la situation compromise du mari. Il n'y réussit pas. Le 23 juin, ce fut le drame.

Une formidable erreur judiciaire

Les policiers ne se creusèrent pas longtemps la tête. Pour eux, l'affaire était lumineuse : affolés par la perspective d'une séparation définitive, Lucie Steinmann et son amant avaient supprimé l'homme qui faisait obstacle à leur passion.

Wouver aux travaux forcés à perpétuité et Lucie Martroy, veuve de M. Steinmann, à quinze ans de la même peine.

Or, il est à peu près certain que ces deux personnes sont innocentes.

Un grand détective de Bruxelles, Ernest Goddefroy, a « travaillé » cette affaire avec la patience, la sagacité, la bonne foi et l'intelligence profonde qui sont les qualités essentielles de ce maître détective.

Nous avons pu voir M. Goddefroy. Nous avons pu, pour *Détective*, lui arracher quelques renseignements sur cette affaire. Que nos lecteurs nous autorisent à leur dire d'abord un mot sur M. Goddefroy.

Ancien commissaire de police à Ostende, ancien officier des parquets d'Anvers et de Bruxelles, ayant, pendant la guerre, largement fait son devoir dans l'armée belge, M. Goddefroy s'installa détective privé après l'armistice.

Mais il y avait longtemps qu'il s'était préparé à cette délicate profession.

Passionné de recherches scientifiques, il s'o-

Un croquis d'audience de M^{me} Steinmann

Le revolver n° 3700

rienta très jeune vers l'étude de la criminologie. Il se familiarisa avec les sciences qui s'y rapportent. Bientôt, la police scientifique n'eut plus de secret pour lui. La dactyloscopie le mena à la balistique et à l'identification de toutes les empreintes relevables.

Dès son début, l'affaire de Phoenix-Park retint son attention. Il se pencha sur elle ; il scruta la vie des protagonistes de ce drame mystérieux. La victime n'ayant point voulu parler avant sa mort, les vivants continuant à se taire, il fit parler la matière inerte, il fit parler le revolver, la feuille d'arbre, des traces de poussière, des débris de cheveux.

Et s'il ne connaît pas ou s'il ne veut point révéler le nom du coupable, du moins est-il sûr à présent que Van den Wouver n'a pas tué et que le crime de Phoenix-Park est beaucoup plus mystérieux que l'on ne l'avait cru jusque-là.

Les preuves de l'innocence de Van den Wouver

« Démonstration très simple, nous explique M. Goddefroy. Mme Steinmann avait un revolver qui ne fonctionnait pas. Elle le confia le 13 juin à Van den Wouver, qui le porta chez M. Pire, armurier, où il était encore en réparation après le crime, après le 23 juin.

« Mais elle lui demande en échange un revolver que lui a prêté son beau-frère, M. Halliez ; c'est le browning n° 3700, calibre 6,35, même calibre que l'arme de Mme Steinmann. Le jeune homme accepte, mais il échange les chargeurs (par erreur sans doute ou croyant peut-être qu'au cas où Mme Steinmann voudrait faire un mauvais usage de son arme elle ne le pourrait pas avec le chargeur d'une autre arme). Ainsi donc, c'est le chargeur de Mme Steinmann qui se trouvera désormais dans le revolver Halliez.

« Le 21 juin, Van den Wouver passa plusieurs heures avec Mme Steinmann dans le bois Cupéris. Que se disent les deux amants ? Je n'en sais rien ; mais il réussit à lui reprendre le revolver Halliez parce qu'il craint qu'elle ne s'en serve contre son mari. Avant de la quitter, il tire deux ou trois balles dans le marais Meurisse, afin de voir si l'arme fonctionne, malgré le changement des chargeurs.

« Après le crime, le parquet retrouve un browning 6,35 entre les mains de Mme Steinmann. Pas de doute, c'est le revolver Halliez.

« Eh bien, j'ai établi que Van den Wouver n'a pas menti lorsque, après trois ans de silence, en 1925, il a révélé que le revolver Halliez n'avait pas quitté sa table de jeu depuis le 21 juin 1922. On l'y retrouvait d'ailleurs. Le jeune homme s'était tu pour ne pas charger Lucie Steinmann, qu'il croyait coupable. Il ne parla qu'en 1925, après avoir appris que Lucie Steinmann venait de bénéficier d'une mesure de grâce.

« Pour l'amour de cette femme, ce jeune homme élégant et riche entra vivant dans la tombe d'une cellule. Il y gémit encore, par la faute d'une formidable erreur judiciaire.

« Comment ai-je identifié irréfutablement le revolver Halliez ? Très simplement : 1° l'empreinte de l'index droit de Léon Vanden Wouver sur le chargeur ; 2° le pistolet 3700 a été livré, le 20 février 1907, par la Fabrication nationale d'armes à la maison Christophe, de Liège, fournisseuse habituelle de l'armurier Jonart, de Gand, à qui M. Halliez l'acheta ; 3° le chargeur trouvé dans le revolver 3700 n'était pas le chargeur habituel de l'arme ; donc, Van den Wouver n'avait pas menti, vous n'ignorez pas que cela peut se déterminer

aisément. Le glissement du chargeur dans le browning provoque des stries qui varient suivant l'arme.

« J'ai pris la peine de faire glisser des chargeurs vierges dans le revolver 3700, dans le revolver Halliez. Les stries étaient différentes de celles qui marquaient le chargeur trouvé dans cette arme, mais elles étaient certainement identiques à celles du chargeur laissé chez l'armurier Pire avec le revolver de Mme Steinmann, chargeur et browning qui furent saisis par la police d'Anvers, le 23 juin 1922. Pour s'en assurer, la police n'a qu'à soumettre l'arme à la même épreuve.

« J'ai fait plus. J'ai prélevé dans l'âme du pistolet 3700 un peu de poussière. J'ai décomposé cette poussière. J'ai trouvé des traces de rouille ; donc, l'arme n'avait pas été nettoyée depuis longtemps. J'ai trouvé des traces de poudre ; souvenez-vous que Van den Wouver a tiré deux balles, avec cette arme, le 21 juin, dans le bois Cupéris. J'ai trouvé des traces de tabac blond, tabac ordinaire du jeune homme. J'ai trouvé des poils de surmulot et des débris de fougère, ce qui prouve que l'arme a été déposée, comme l'a dit Van den Wouver, près de lui et de Mme Steinmann, dans le bois Cupéris, pendant les quelques heures que passèrent ensemble les amoureux, le 21 juin. J'ai trouvé des fils de laine de différentes couleurs, provenant du costume que portait le jeune homme le 21 juin.

« Vous pensez bien qu'il n'a pas été possible de placer toutes ces menues choses dans l'âme du pistolet.

« Oui, avec un peu de bonne foi et un examen un peu attentif des choses, on est obligé de conclure que l'arme 473.437 trouvée entre les mains de Mme Steinmann n'a jamais été l'arme Halliez.

« De là à conclure que Van den Wouver n'est pas le coupable, il n'y a qu'un pas, vous le comprenez.

« En effet, si Van den Wouver avait tué, il aurait tué avec son revolver, avec le revolver Halliez. Ou, alors, il faudrait supposer qu'il possédait un second revolver, le browning 473.437 ; mais, outre qu'il n'est pas ordinaire d'avoir deux revolvers, la police a eu la preuve à peu près certaine que jamais Van den Wouver n'avait acheté une arme.

Nous avons alors demandé à M. Goddefroy : « Quel est donc le coupable ? Quel est donc le mobile de ce drame terriblement mystérieux, s'il n'a pas été provoqué par la passion ? »

M. Goddefroy nous a pris gentiment par les épaules et mis dehors.

L'étrange M. Steinmann

Ce fut à notre tour de nous venger. On peut n'être pas un détective et cependant être curieux et avoir son amour-propre.

Nous avons continué l'enquête à Anvers, à Gand, à Bruxelles.

Elle a mis en lumière l'étrange figure de la victime, M. Steinmann, et certaines de ses habitudes, bien singulières.

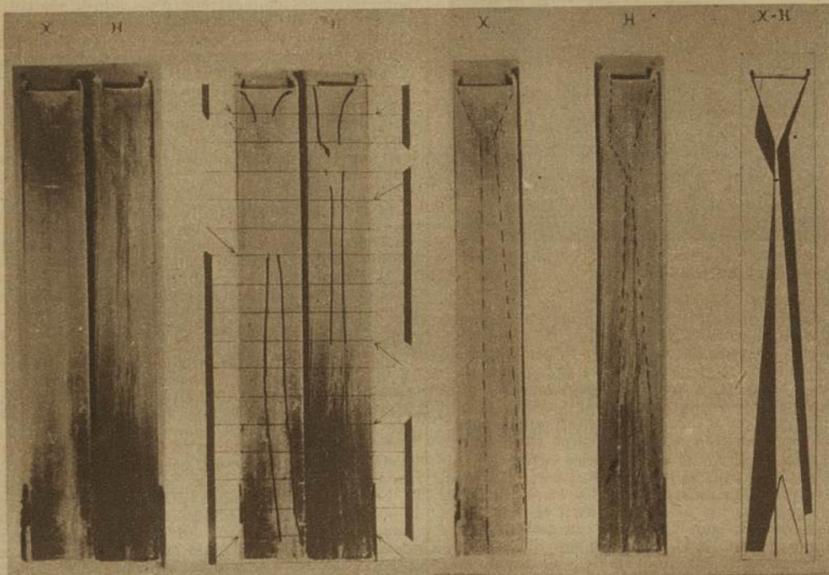
Nous avons appris d'abord, et non sans stupéfaction — que M. Steinmann, *où qu'il allât*, n'abandonnait jamais une petite mallette en cuir rouge qu'il n'avait ouverte devant personne.

Nous avons appris que M. Steinmann, depuis longtemps, avait de grosses difficultés d'argent ; que, pour y parer, il avait souvent fait appel à certaine personne qui jamais ne résista à ses demandes, bien que certaines indiscretions nous eussent permis d'acquiescer la certitude qu'elle l'aurait fait avec plaisir *si elle l'eût pu*. Mais Steinmann tenait cette personne.

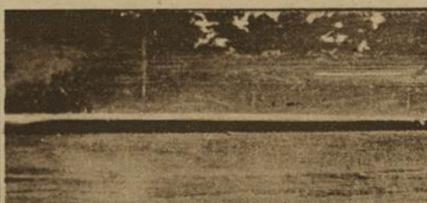
Depuis sa faillite, depuis les premiers jours de juin, Steinmann était devenu plus pressant. Il lui arriva même d'élever le ton, au cours d'entrevues qu'il eut avec la personne dont nous parlons, de devenir menaçant. Steinmann détenait un secret terrible ; Steinmann faisait chanter. Pendant la guerre, il avait eu l'occasion de surprendre certains secrets qui pesaient lourdement sur la conscience de celui qui, à plusieurs reprises, le sauva de la banqueroute. Une nuit de juin 1922, cet homme, armé du browning 473.437, guetta Steinmann dans le parc et l'abattit, parce qu'il n'avait plus le moyen de céder aux exigences de celui-ci.

Il l'avait pu faire avec d'autant plus d'aisance qu'il était un familier de la maison et qu'ainsi, s'il avait été surpris par les domestiques, il eût pu expliquer sa présence et en aurait été quitte pour remettre à plus tard son criminel dessin.

M. LECOQ.



De gauche à droite : La série d'opérations nécessaires pour déterminer la différence des stries sur les deux chargeurs du revolver 3700



Les stries sur le chargeur du revolver 3700

Deux jours après, il expirait, sans avoir dévoilé à la police le terrible mystère de sa mort, n'ayant donné de son assassin qu'un signalement tellement vague qu'il pouvait s'appliquer à n'importe quelle personne.

Sa femme, Lucie Steinmann, et l'amant de celle-ci, Van den Wouver, furent arrêtés.

Des amours contrariés

Léon Van den Wouver travaillait, mais peu, dans l'étude de son père, gros notaire à Anvers.

Il était jeune, élégant, riche, sportif et fréquentait bien plus les salons et les courts de tennis que l'étude notariale.

Ayant les qualités qui sont à la mode : des épaules larges, peu de scrupules ni de cervelle, pas de sentimentalité, il plaisait aux femmes.

Mais, un jour, le beau jeune homme, le bourreau des cœurs, changea.

Il tomba éperdument amoureux de Mme Lucie Steinmann, qui pourtant n'était pas jolie et qui avait trois enfants.

Ils ne furent pas longtemps heureux, car M. Steinmann, le mari, eut bien vite des soupçons, que fortifiaient des lettres anonymes ou de perfides allusions.

Des discussions éclatèrent entre M. Steinmann et Van den Wouver. Il y eut même une provocation en duel ; mais le combat n'eut pas lieu. Le mari trompé se contenta de fermer sa demeure au jeune homme.

La réconciliation se fit un peu plus tard, quand

Trouvé dans l'âme du pistolet 3700, ce poil de surmulot (agrandi 4.880 fois) confirme les déclarations de Van den Wouver

LA PLAIE EN TRIANGLE

Roman inédit par Etienne GRIL

RÉSUMÉ DES CHAPITRES PRÉCÉDENTS

Trois hommes et deux femmes sont tombés, dans des quartiers différents, sous les coups d'un mystérieux assassin qui atteint nettement le cœur, d'un coup de poignard triangulaire, le matin, au petit jour. Marcel Singleton, qui a suivi une piste et qui n'a pas voulu mettre l'assassin en échec, prouve au Nouveau Monde d'abord un sensationnel « ratage », puis un scandale international, en précisant comment l'assassin pourrait bien être soudoyé par le trust américain des diamants.

X (suite)

Le cycliste n'avait pas trouvé le journaliste chez lui ; il avait sonné et frappé à la porte sans obtenir de réponse ; en redescendant, il avait rencontré la concierge, qui lui avait annoncé que M. Singleton était parti de bonne heure, en déclarant qu'il serait absent toute la journée.

Le cycliste congédié, Griffard se tourna vers Bédier :

— Ça vous étonne qu'il ait disparu, le coup fait et nous dans le pétrin ? Moi pas...

La sonnerie du téléphone lui coupa la parole ; Merlin prit l'appareil :

— Oui... Ah ! bon... Bonjour, monsieur le président... Oui... M. Louvois m'a téléphoné déjà ce matin des Affaires étrangères... Je fais une enquête... Oui, immédiatement...

Il raccrocha.

— C'est le président du Conseil... Il me demande d'aller le voir immédiatement... Si Singleton passe dans la maison, qu'il ne reparte sous aucun prétexte, qu'il attende mon retour... Et désormais que toute la copie arrangée aussi bien sur l'affaire Person que sur leur plaie en triangle me passe par les mains... Aucune ligne ne sera publiée que je ne l'aie vue... Et l'on pourra me téléphoner à n'importe quelle heure de la nuit...

Griffard et Bédier sentirent passer sur leur tête le souffle de la disgrâce et, en se retirant, l'un et l'autre mâchaient le nom de Singleton.

A onze heures et demie, ils étaient de nouveau chez Merlin, qui n'avait plus un centimètre carré de flegme.

— Nous pouvons nous vanter de les avoir mis dans de beaux draps et le président ne m'a pas envoyé dire que nous faisons le jeu de la finance américaine par notre attitude provocatrice... Il n'a pas osé me dire que nous avions un intérêt direct dans cette affaire, parce que Louvois était là, mais ce fut tout juste... Vous voyez, Bédier, où vous nous avez conduits : Le Nouveau Monde accusé d'être de connivence avec la finance américaine... Et ça se saura... Nous n'étions que tous les trois... Mais tout se sait... Et ce sera imprimé dans un sale petit canard et sera repris par les autres...

Il fonçait à travers l'immense pièce en machant son cigare ; il se planta devant Bédier :

— Savez-vous seulement que le *Baltic* est arrivé à New-York ?... Non, n'est-ce pas ? Vous vous en fichez du *Baltic*... C'est Louvois qui me l'a annoncé. A l'arrivée, il y avait une foule considérable, une manifestation monstre organisée par la finance américaine, avec des roses et des pancartes pour faire une ovation et un cortège de première classe à la Mannefeld... Elle est en passe de devenir une héroïne nationale... Et elle ne s'est pas gênée pour lâcher quelques vérités sur nous aux journalistes et pour nous menacer de représailles... Vous verrez ça, quand les dépêches arriveront... Pour une fois, le gouvernement a été servi le premier par le télégraphe et Louvois nous en a donné la primeur... J'imagine que votre petite initiative de ce matin aura quelque succès et que dans quelques jours on nous accusera tout net d'avoir provoqué la ruine de quelques milliers de Français qui boursicotent...

Il repartit à travers le bureau. Bédier et Griffard ne trouvaient rien à répondre ; ils calculaient comment on pourrait diminuer l'importance du brûlot lancé par *Le Nouveau Monde* ; mais ils ne trouvaient rien ; le mal était fait ; ils avaient lu *L'Etendard* et *Paris-Dépêches*, qui marchaient à fond, et il y avait tout lieu de croire que la presse de l'après-midi serait déchaînée...

— Entrez !

La porte s'ouvrit et un garçon entra, une grande enveloppe à la main.

— On vient d'apporter ça, dit-il ; le porteur m'a dit que c'était urgent...

— C'est bien, dit Merlin en lui arrachant l'enveloppe des mains. C'est pour vous, monsieur Bédier, ajouta-t-il.

Bédier reconnut immédiatement l'écriture.

— C'est de Singleton, dit-il en déchirant l'enveloppe.

— Il nous envoie peut-être sa démission, ricana Griffard, les nerfs malades.

L'enveloppe contenait un mot et une vingtaine de feuillets de copie.

Mon cher Bédier, écrivait Singleton, je crois m'être trompé hier soir, mais dites à M. Griffard que c'était nécessaire et que ça n'a pas d'importance (la ligne était soulignée deux fois).

J'ai travaillé pour vous pendant quatre heures après vous avoir quitté. Je ne sais pas quand je dormirai et je m'inonde de café et de thé.

Pour la copie que je vous envoie, vous en ferez ce que vous voudrez, c'est-à-dire que vous pourrez la passer ou ne pas la passer, à votre choix. Mais je vous demande instamment, si vous la publiez, de ne pas changer un mot des commentaires. Sinon, ce serait catastrophique et tout serait par terre.

Cordialement vôtre, Singleton.

P.-S. — Il y a eu ce matin une nouvelle plaie en triangle, rue Jules-Vallès ; comme c'est dans vos parages, j'ai craint qu'il ne vous fût arrivé malheur. Renseignements pris, il s'agit encore d'un ouvrier d'usine, un nommé Pétersel, mais il allait à son travail et n'en revenait pas.

Bédier passa la lettre à Griffard, qui la lut et la tendit à Merlin, pendant que le chef des informations parcourait le début de la copie annoncée.

Pourtant, Merlin s'était ressaisi et avait recouvert son calme, en surface tout au moins...

— Quelle est sa nouvelle fantaisie ? demanda Griffard, qui se détendait aussi.

— Ça ne m'a pas l'air d'une fantaisie, répondit Bédier, qui, après avoir parcouru les deux pre-

mières feuillets, ne jetait qu'un coup d'œil sur les suivants et passait le tout à Griffard.

Celui-ci lut à haute voix, ce titre d'abord :

LA PLAIE EN TRIANGLE
N'A PAS DÉBUTÉ À PARIS AVEC LE MEURTRE
DE M. GÉRALD PERSON

Notre collaborateur Marcel Singleton a déjà découvert plus de cinquante victimes de l'assassin fantôme.

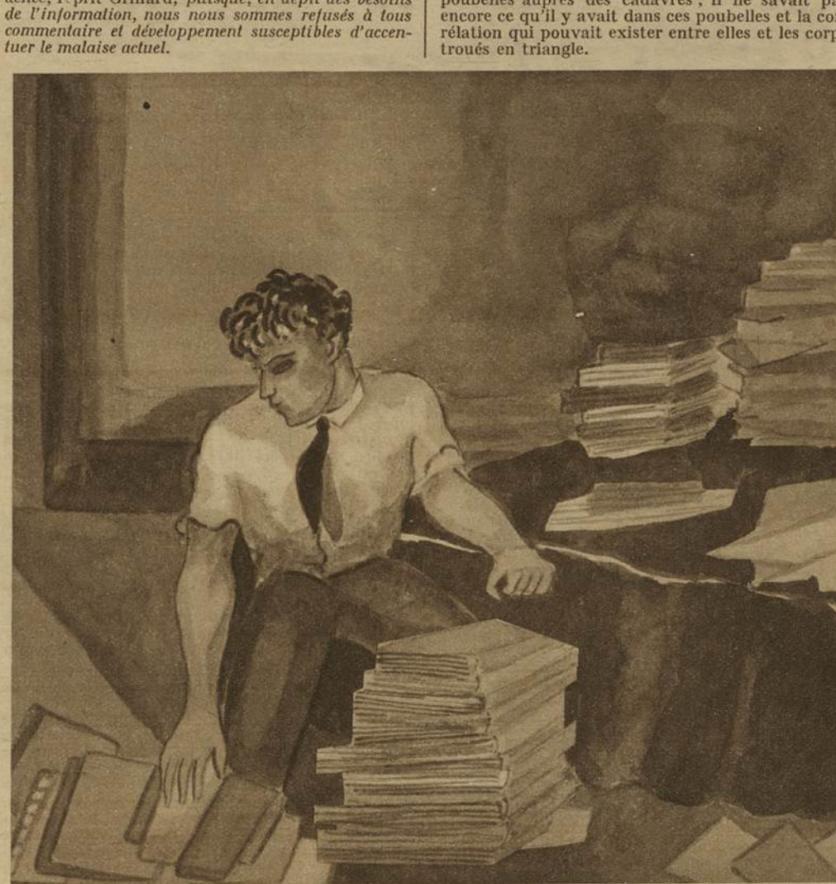
Puis le texte de Singleton :

La dernière édition du Nouveau Monde a fait, hier, état d'une hypothèse qui avait circulé avec persistance dans certains milieux que nous pouvions croire autorisés à les répandre dans la journée d'avant-hier ; nous ne l'avons fait qu'avec une extrême prudence...

Il est modeste, murmura Merlin.

Nous ne l'avons fait qu'avec une extrême prudence, reprit Griffard, puisque, en dépit des besoins de l'information, nous nous sommes refusés à tous commentaires et développement susceptibles d'accroître le malaise actuel.

Il était à la recherche d'un dossier qu'il dénicha sous le divan



(Illustration de Rudis)

Dès le lendemain du double assassinat de la rue Lebon, nous avons fait appel au dévouement de notre collaborateur Marcel Singleton. Il livre aujourd'hui à nos lecteurs les résultats d'une première enquête ; il a établi qu'avant l'assassinat de M. Gérard Person, cinquante-trois personnes au moins sont tombées, en deux ans, sous les coups du mystérieux malfaiteur. Nous donnons plus loin la liste de ces victimes, avec, pour chacune, un bref rappel des circonstances dans lesquelles elle fut découverte.

Pas plus que les six nouvelles victimes — car on a découvert hier dans la rue Jules-Vallès un nouveau cadavre portant à la poitrine la sinistre plaie en triangle — les cinquante-trois premières ne furent vengées. On ne saurait accuser la police, dont nous nous plaignons ici et reconnaître les efforts ; mais nous avons affaire à un génie du crime et Marcel Singleton, qui s'occupera de l'affaire jusqu'à la fin, ne sera pas de trop.

Cette première enquête aura, nous l'espérons, une importance considérable au point de vue international ; elle lave le trust américain des diamants de l'accusation plus ou moins nettement formulée d'avoir organisé lui-même le meurtre de Gérard Person. On nous rendra cette justice que, si nous n'avons pas reculé à reproduire toutes les versions et toutes les hypothèses qui ont été émises au moment du crime de la rue Lebon, nous ne l'avons fait, en ce qui concerne du moins le trust américain, qu'avec une grande méfiance.

— Il a du culot d'écrire ça, après la bombe de ce matin, dit Merlin.

— Nous ne pouvons pas imprimer cette dernière phrase, dit Griffard ; nous nous rendrions ridicules...

Mais Merlin sourit.

— Il convient parfois d'être ridicule, dit-il, et je préfère cela à l'accusation du président. D'ailleurs, l'importance de cette information et la liste des cinquante-trois victimes anéantissent tout ridicule ; non seulement vous ne supprimerez pas la dernière phrase, mais je suis d'avis que vous l'imprimiez en caractères gras...

— Il ne faut pas oublier, monsieur Griffard, dit Bédier, que Singleton demande expressément qu'on ne change pas un mot... Tout ou rien... Et Singleton n'abuse pas de ce genre-là...

— Je vais toujours téléphoner à la présidence du Conseil et à Louvois, dit Merlin en décrochant son appareil. Je crois qu'il serait bon de faire une

édition spéciale pour Paris que l'on crierait dans les rues, vers trois heures, en même temps que les premières éditions des journaux du soir...

XI

Les cahiers rouges

En quittant Bédier, Singleton avait cueilli Manceau au vol et lui avait proposé de le déposer rue Hérolid en taxi ; il avait beau aimer la marche, il était éreinté et tenait à aller rapidement se coucher.

Il ne devait pas se coucher.

— Je suis allé peut-être un peu fort, avait-il dit à Manceau.

Il en était de plus en plus persuadé et, en arrivant rue Jacob, il était décidé à jeter du lest.

Par-dessus toute chose, l'assassin ne devait pas être inquiété ni mis sur ses gardes ; c'était pour cette seule raison qu'il avait menacé Bédier de sa démission si l'avis aux lecteurs était inséré.

Il était surtout indispensable que pas mot ne parût sur les poubelles ; depuis qu'il avait rejeté le mystérieux et intermittent râpage d'os, Singleton ne pouvait se débarrasser de cette non moins mystérieuse et plus constante situation des poubelles auprès des cadavres ; il ne savait pas encore ce qu'il y avait dans ces poubelles et la corrélation qui pouvait exister entre elles et les corps trouvés en triangle.

pas la première à jouer au triangle... Ce sera un coup de maître pour eux.

De là à vouloir damer le pion aux Américains il n'y avait qu'un pas. Et Singleton se mit au travail. Il envoya son chapeau au fond du divan toujours écrasé sous les dossiers et les journaux ; il retira sa veste qu'il accrocha au dos d'une chaise, retroussa ses manches et se mit à nager parmi ses paperasses.

Il savait exactement où il allait et ce qu'il voulait ; il s'agissait de découvrir des plaies en triangle ou des présomptions de plaies en triangle ; nul mieux que lui n'était en état de le faire, puisqu'il avait sous la main, et parfois sous le pied, la documentation la plus complète.

Il avait réuni la plus complète collection sur la fripouille parisienne ; depuis huit ans, chaque jour, Singleton découpait les faits divers depuis les plus importants jusqu'aux plus infimes et il collait les coupures sur des feuilles d'un même format qu'il brochait ensuite ; l'originalité de son système de classement consistait surtout dans la couleur des couvertures de ces dossiers brochés : vertes pour les vols, rouges pour les affaires criminelles, jaunes pour les « divers ».

Le malheur était que Singleton ne remettait jamais à sa place un dossier qu'il avait consulté ; c'est pourquoi, à la demie de quatre heures, il était à la recherche des derniers dossiers qui l'intéressaient et qu'il dénicha sous le divan, et ses recherches étaient facilitées par le fait même qu'il n'avait besoin que des livres à couverture rouge.

Il y en avait un monceau sur le large bureau.

Après un classement rapide par dates, il commença par les derniers ; là encore, il élimina sans les parcourir les faits divers qui relataient les meurtres avec témoins, les rixes ; il reprisa tous ceux qui contenaient des coups de revolver et s'en tint aux cadavres trouvés le matin, dans la rue, sur un trottoir de préférence. Il avança rapidement ; deux, trois semaines, sans que rien correspondît à ce qu'il cherchait ; puis, exactement vingt-trois jours avant l'assassinat de Gérard Person, il trouva quelques lignes, en « Nouvelles de partout » :

Le corps d'un inconnu a été trouvé sur le trottoir, rue Rigaud, au coin de la rue de Longchamp ; il portait une plaie, par couteau, à gauche de la poitrine. A l'Institut médico-légal.

« Et d'un », dit Singleton en recevant l'information.

Il en trouva cinquante-trois, sans trop fouiller ; ça lui suffisait pour l'instant. Le dernier qu'il trouva remontait exactement à deux ans auparavant ; Singleton avait encore feuilleté trois mois de documents sans plus rien trouver...

« C'est bon, dit-il, je crois que nous pouvons fixer les débuts du coco à deux ans... »

Or, au moment où il allait rejeter le dernier carnet qu'il avait consulté, il aperçut un fillet très court, sous le titre : Une rixe entre Algériens et chiffonniers à Saint-Ouen. En l'honneur des Algériens, auxquels il s'intéressait momentanément, il lut :

Une rixe a éclaté hier, non loin de la porte de Clignancourt, entre quelques chiffonniers et une demi-douzaine de Kabyles, qui étaient venus voir un de leurs coreligionnaires, Messaoud ben Sliman, installé lui-même sur la zone et également chiffonnier. Deux Kabyles ont été blessés au cou et aux bras à coups de rasoir ; trois chiffonniers furent blessés également peu gravement, mais un quatrième fut tué net d'un coup de couteau au cœur. Les blessés ont été transportés à Lariboisière. Le chiffonnier Emile Rimbault et les nommés Mohammed Tanzi, de Tizi-Ouzou ; Mimoun, d'Azazga, et Messaoud ben Sliman, de Colbert, ont été arrêtés.

Avant de s'atteler au papier qu'il destinait à Bédier, Singleton marqua la page de la rixe, à cause de cette mort par coup au cœur, et revint en arrière pour découvrir comment l'affaire avait été réglée par les tribunaux. Il n'en trouva pas trace.

Puis il passa dans sa cuisine, fit chauffer du café que lui préparait sa concierge ; il en but deux tasses et se remit au travail : les deux pages destinées à Bédier et le numérotage des feuillets qu'il avait préparés à mesure qu'il rencontrait des hommes ou des femmes troués d'un coup de couteau.

« Ils ne sont peut-être pas tous orthodoxes, dit-il, et n'ont pas eu tous une plaie en triangle ; mais ça n'a pas d'importance... »

A huit heures et demie, il fila rue d'Alger ; il ne trouva dans les bureaux du *Courrier algérien* que la femme de ménage qui terminait son travail ; mais il n'eut pas longtemps à attendre, car la rédaction parisienne du journal algérien arrivait à neuf heures et demie ; le premier rédacteur qui parut se fit un plaisir de l'installer devant un bureau et de mettre à sa disposition les collections.

Le correspondant de Constantine avait été précis et exact ; aux dates indiquées, Singleton retrouva, en général en première page, le nom de Beiraktar Mohammed, et ce n'était pas trop d'honneur.

Il y avait sept ans, « on trouvait, à deux kilomètres du village de Colbert... »

« Colbert ? Colbert ?... » dit Singleton, en cherchant où il avait vu ce nom récemment et sans s'attarder à faire travailler sa mémoire rebelle.

« On trouvait donc une famille indigène massacrée à coups de couteau ; le mari avait eu la poitrine trouée ; trois enfants de huit à douze ans avaient été égorgés ; quant aux deux femmes, elles avaient été également tuées à coups de couteau dans la poitrine, mais l'assassin s'était acharné sur l'une d'elles, qui était enceinte de six mois, et lui avait ouvert le ventre. »

Nul doute que le crime n'eût été dû à la vengeance l'enquête permit immédiatement de soupçonner un nommé Beiraktar Mohammed, qui avait eu des démêlés avec la principale victime ; quand on le rechercha pour l'interroger, on constata sa fuite ; on ne tarda pas à découvrir qu'il s'était réfugié dans le Djebel Bou-Thaleb, dont les pentes boisées de genévriers et de cèdres commençaient à quelques kilomètres au sud de Colbert. La chasse à l'homme commença ; avant d'être encerclé et pris vivant, le meurtrier Beiraktar avait trouvé le moyen de tuer deux gendarmes et trois ouvriers des mines du Bou-Thaleb, un Italien et deux Arabes. Son coup de couteau dans la poitrine ne pardonnait pas ; il allait chercher directement le cœur. Aux assises, Beiraktar fut condamné à mort...

« Il ne l'avait pas volé », remarqua Singleton.

L'assassin fut gracié et sa peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Il partit pour Cayenne.

Un an plus tard, il se présentait devant le commissaire de police de Constantine ; il raconta qu'il s'était échappé du bagne (on en eut tardivement confirmation) uniquement parce qu'il voulait revoir sa mère qui habitait Constantine...

On le réexpédia à Cayenne... Un an plus tard, le commissaire de police le vit réapparaître... C'était un beau tour de force dont on ne lui sut pas gré. On hésita pourtant à le renvoyer en Guyane ; mais on s'y décida pour la troisième fois. La navette aurait pu continuer longtemps, si, en quittant Constantine, Beiraktar n'avait appris la mort de sa mère. Alors, il en eut soudain assez des traversées, et du bagne, et du commissaire. Tandis qu'on le transportait de Constantine à Alger, d'où il devait filer sur l'île de Ré pour le prochain convoi de forçats, il brûla la politesse aux deux gendarmes qui l'accompagnaient et il le fit selon la méthode la plus classique des malfaiteurs en burnous.

(A suivre.)

La Science contre le Crime

X. — La strangulation

La strangulation, dit Littré, est « un acte de violence qui consiste en une constriction exercée directement, soit autour, soit au-devant du cou, et ayant pour effet, en s'opposant au passage de l'air, d'arrêter brusquement la respiration et la vie ».

On peut voir par cette définition que la pendaison n'est, en somme, qu'une variété de strangulation; mais, en médecine légale, il y a lieu de les distinguer absolument l'une de l'autre, car elles diffèrent totalement, tant par leur mécanisme que par leurs causes.

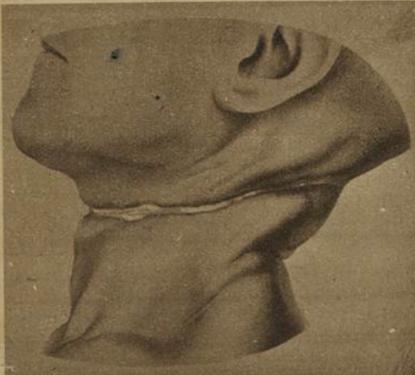
En effet, dans la pendaison, c'est le poids du corps qui agit en totalité ou en partie pour déterminer la compression du cou et la mort; dans la strangulation, c'est l'action directe de la main ou du lien qu'elle serre: il s'ensuit que la pendaison est presque toujours le fait du suicide, alors que la strangulation relève généralement de l'homicide.

...

On distingue, dans l'étude médico-légale de la strangulation, la strangulation au lien et la strangulation à la main.

La strangulation au lien peut être, bien que très rarement, accidentelle; elle est parfois utilisée comme mode de suicide, mais le plus souvent elle résulte d'un homicide.

On connaît quelques cas de strangulation accidentelle par un lien. Tel celui de ce jeune homme qui s'amusa à marcher dans sa chambre, le cou chargé d'un poids très lourd. On le trouva mort, assis sur une



Sillon typique de la strangulation

Gravure extraite du Précis de médecine légale de L. Thoinot (Doin, éditeur)

chaise, étranglé par la courroie avec laquelle il suspendait le poids. Le cas rapporté par Taylor est à peu près le même: il s'agit d'une jeune femme qui portait sur le dos un panier chargé de poissons, le panier étant retenu par une courroie passée autour du cou. Ayant voulu se reposer en s'asseyant sur un mur bas, le panier vint à glisser et la jeune femme fut étranglée par la courroie.

Le suicide par strangulation au lien est relativement commun. Il le serait davantage, paraît-il, si l'on savait combien il est facile et nécessite peu d'appâts capables d'éveiller les soupçons de l'entourage. C'est du moins l'opinion de Tourdes, qui donne comme exemple de cette thèse le fait qu'en Espagne, et notamment à Cordoue, la strangulation au lien prévaut sur la pendaison, parce que l'usage du garrot dans les exécutions a enseigné aux gens la facilité de ce genre de suicide.

Dans la strangulation-suicide, le lien est disposé de telle sorte que la pression se continue alors que la connaissance est perdue. Nous avons vu que dans la pendaison cette perte de connaissance survenait très vite; il est donc nécessaire, pour que le suicide soit possible, que la constriction du cou continue au delà du moment où le patient perd la possibilité de la maintenir volontairement. C'est assez dire que l'auto-strangulation au moyen des mains doit exclure toute idée de suicide. Dans le suicide au lien, ce lien est en général une partie des vêtements: cravate, lambeau de chemise, bretelle, parfois c'est une ficelle, une corde. La constriction permanente est souvent assurée de la façon la plus simple: le lien est tourné très serré autour du cou et arrêté par un ou plusieurs nœuds. Si étonnante que la chose puisse paraître, ce procédé si simple suffit à provoquer la mort si le lien est assez serré et n'est pas desserré à temps. Or, ainsi que nous l'avons signalé à propos de la pendaison incomplète, le suicidé n'a pas plus le temps de défaire un nœud un peu compliqué qu'il n'a le temps de se redresser, et la perte de connaissance survient si vite qu'il lui est impossible, sans aide, de se délivrer.

Il existe de nombreux exemples à l'appui de ce fait. Dans un asile d'aliénés, un jeune homme, ayant auprès de lui deux gardiens, parvient à s'étrangler sans qu'on l'ait vu faire un geste: déchirant le bas de sa chemise, il l'avait roulé en cordonnet, se l'était passé autour du cou, et un nœud fortement serré avait suffi à provoquer l'asphyxie mortelle.

Souvent, le suicidé complique et perfectionne le procédé par l'emploi d'un garrot. Le général Pichegru, détenu à la prison du Temple, fut trouvé étranglé dans son lit, le 16 germinal an XII: « Le cadavre avait autour du cou une cravate de soie noire dans laquelle était passé un bâton de 40 centimètres environ de long et de 4 à 5 centimètres de circonférence, lequel bâton, faisant tourniquet autour de ladite cravate, était arrêté par la joue gauche, sur laquelle il reposait par un de ses bouts. » Le suicide de Pichegru a, en quelque sorte, illustré la strangulation-suicide. Le cas publié par Siméon n'est pas moins curieux. Il s'agit d'un caporal de l'armée allemande qui, sous le coup d'une peine disciplinaire, est trouvé mort au pied d'un arbre, demi-nu, le visage contre terre; ses habits, sauf le pantalon, sont soigneusement pliés à côté de lui. A une branche de cet arbre, au-dessus du cadavre, pend son pantalon déchiré. Le cou est fortement serré par un lien constitué par un fragment du pantalon. Ce lien forme, en avant, une anse dans laquelle est passé un sabre dans son fourreau. Ce garrot est serré si fortement que l'on a beaucoup de peine à l'extraire du lien.

D'autres désespérés, ignorant sans doute l'usage du garrot ou n'en ayant pas à leur disposition, s'efforcent de réaliser le serrage du lien par traction et non par torsion. Pour cela, le lien, d'abord serré autour du cou, est attaché par une de ses extrémités libres à un point fixe plus ou moins éloigné; le sujet, prenant par les mains ou les pieds appui contre un plan résistant, se raidit, pousse et tend ainsi la corde assez fortement pour opérer la strangulation. Ce procédé est assez souvent utilisé par des gens alités qui attachent le lien au pied ou à la tête de leur lit.

Par crainte de voir échouer la strangulation-suicide, certains individus essayent de combiner l'étouffement avec elle, tel ce matelot qui fut trouvé mort dans les lieux d'aisances où il s'était enfermé. Ayant d'abord vainement essayé de s'ouvrir les veines avec un canif, il s'était passé plusieurs fois autour du cou sa ceinture de matelot, puis avait enfoncé jusqu'au fond de sa gorge les extrémités pendantes de ladite ceinture, et cela si fortement que l'on eut beaucoup de peine à extraire la ceinture de la bouche du cadavre.

La strangulation homicide est surtout le fait de l'infanticide, car, sur l'adulte, elle ne peut s'exercer que par surprise.

Le sinistrement fameux « coup du père François » est, le croirait-on, importé d'Angleterre, et ce pays le tenait des Indes. Aux Indes, en effet, existait une secte qui commandait à ses adeptes de dépeupler le monde, mais sans verser le sang. Le procédé d'élection choisi par ces fanatiques appelés Thugs était la strangulation au moyen d'un lien jeté à l'improviste autour du cou. Sous le nom de *garrote robbery*, ce procédé fut mis à profit par les bandits de Londres, non dans le but d'assassiner, mais simplement d'étourdir la victime pour la dévaliser à loisir. Bien que l'intention ne fût pas de tuer, il arrivait fréquemment que tel était le résultat de la *garrote robbery*, le résultat final de l'opération dépendant uniquement de sa durée, de l'intensité de la compression, de l'âge, du sexe, de la constitution de la victime. Ce procédé de vol à main armée prit en Angleterre un développement tel que le Parlement dut intervenir pour édicter une loi spéciale contre les *garrote robberies*. En France, le procédé fut mis, sous le nom de « coup du père François », en pratique par des bandes de malfaiteurs. Certains dissidents utilisèrent le lasso. Ces derniers sévissaient à Montmartre.

Une femme, aidée de son fils âgé de douze ans, modifia l'usage de son mari le procédé un peu primitif du « père François ». Le malheureux étant au lit, elle lui plaça une longue corde sur le cou, puis, les deux extrémités de la corde passant, à travers un trou du plancher, dans la pièce sous-jacente, elle ordonna à son fils de tirer de toutes ses forces sur un bout pendant qu'elle tirait sur l'autre. Après la mort de la victime, elle eut soin de tout remettre en ordre et n'avoua son crime et ses manœuvres qu'aux assises.

Mais, au demeurant, les cas sont assez rares d'homicides d'adultes par strangulation au lien *pure*, c'est-à-dire par surprise, car un tel procédé présente de grandes difficultés d'exécution et il faut, en général, que la victime ait d'abord été mise hors d'état de se défendre par des violences assez graves, l'application du lien ne venant enfin que pour l'achèvement de la victime.

...

La strangulation-supplice existe encore dans certains pays. Les lecteurs de *Détective* se souviennent certainement de la magnifique photographie publiée dans le numéro du 24 janvier dernier et représentant le supplice de la strangulation tel qu'il est encore usité en Perse.

Enfin, il faut savoir que la strangulation est parfois simulée par certains individus, pour se rendre intéressants, attirer sur eux l'attention dans un esprit de vengeance ou encore pour obtenir un dédommagement pécuniaire. Cette simulation est assez facilement démasquée, car les quelques écorchures que la prétendue victime présente sur le cou ne peuvent se comparer

aux lésions de la strangulation, même incomplète. D'autre part, comme le dit Tourdes, « si la pression a été légère et incomplète, la victime a pu appeler et crier; la pression suffisante pour étouffer tous les cris est rapidement mortelle ». Le plus souvent, d'ailleurs, il n'y a aucune trace de cette prétendue strangulation et la « victime » ne présente que des phénomènes subjectifs, dont le principal est le mutisme. Mais l'extinction prétendue de la voix contraste avec l'absence de lésions visibles, elle cesse subitement dès que l'on est parvenu à convaincre d'imposture le simulateur.

D^r Henri DROUIN,

Ex-chef de laboratoire à l'hôpital Broca.

(A suivre.)

PETITES ANNONCES

5 francs la ligne.

Les annonces doivent parvenir au plus tard aux bureaux de DÉTECTIVE le vendredi avant midi pour être insérées dans le numéro du jeudi suivant. Elles sont payables d'avance et doivent être reçues accompagnées de leur montant.

La ligne se compose de 48 lettres, signes ou espaces.

MAIGRISSEZ VITE!

Sans drogues - Sans régime - Sans exercices

Un résultat déjà visible le 5^e jour. Ecrivez confidentiellement, en citant ce journal, à M^{me} Courant, 98, boul. Aug. Blanqui, Paris, qui a fait VGEU d'envoyer gratuitement recette merveilleuse, facile à suivre en secret. Un vrai miracle!

Détatouage universel

sans piqûre, sans acide. Diplôme 1928. Disparition 8 jours. Envoi méthode produits pour opérer soi-même. Renseign. T.p.r. Prof. Diou, 10, rue Clovis-Hugues, Saint-Denis (Seine).

RIEN QUE LA VÉRITÉ

INTERNATIONAL DETECTIVE COMPANY
34 Rue La Bruyère PARIS - Téléphone (85) 18 - TRUDAINE (55) 97

Situation lucr. et indép. cher soi, pendant loisirs. N. con. spéciales, ni capitaux. Machine à écrire neuve à 280 francs. — CAYTEAU, à Bazas (Gironde).

AUGMENTEZ VOS REVENUS pendant loisirs, 1000 fr. par mois si actifs. Ecrire, pour tous renseignements, à M. GERVAIS, à Chanceaux-sur-Choisille (Indre-et-Loire).

Le Présent et l'Avenir n'ont pas de secret pour VOYANTE Thérèse Girard, 78, av. des Ternes, Paris. Consultez-la, vos inquiétudes disparaîtront. De 2 à 7 h. et p. cor.

TAROTS égyptiens, secret indien infallible. Mme Simone, voyante extraordinaire par ses prédictions, guide et dévoile tout, 47, rue Saint-Ferdinand. De 1 heure à 7 heures. Correspondance. Consultation très détaillée (date de naissance), 15 francs.

Le détective E. GODDEFROY

est le seul détective en Belgique, ex-officier judiciaire près les parquets de Bruxelles et d'Anvers, diplômé de la préfecture de police de Paris. Chevalier de l'ordre de la Couronne, de l'ordre d'Orange-Nassau et de l'ordre de l'Empire britannique. Officier invalide de guerre. Ancien commissaire de police adjoint de la ville d'Ostende. Ancien expert en police technique près les cours des tribunaux des Flandres.

Bureau : Bruxelles, 8, rue Michel-Zwaab. Tél. 603,78

700 francs

MINIMUM DE PRIX

Pesez bien nos qualités.

MAXIMUM DE QUALITÉS

- Condensateurs équilibrés à mouvement lent et à lame indéformable
- Connexions rigides et soudées en fil de haute conductibilité
- Cadre de contact à piston sur bague de contact circulaire supportant toute connexion par fil entre le cadre et l'appareil
- Fixation des lampes sur douilles spéciales brevetées à adhérence totale
- Ricte d'alimentation à contact à broche supportant toute cause de coupe circuit
- Economie d'une lampe minimum de consommation sensibilité d'un 6 lampes

Aux connaisseurs, nous disons : Venez vérifier les qualités de nos fabrications Et au public, nous offrons les garanties formelles suivantes :

- 1° Tout poste ne donnant pas satisfaction est repris et remboursé, sans discussion, après huit jours d'essai.
- 2° Nos postes sont garantis un an contre tout vice de construction.

Modèle spécial à 5 lampes
Modèle puissant à 6 lampes
Modèle puissant à 7 lampes

Auditions tous les jours, de 9 h. à 18 h. 30 ; les lundis, mercredis et vendredis, de 21 h. à 23 h.

Super-Baby-5 lampes
RADIO-L.L.
5, Rue du Cirque, PARIS - Tél. Élysées 14-30 ou 31

DÉTECTIVE

Le grand hebdomadaire de faits-divers



Un policeman est spécialement préposé, sur la plage de Los Angeles, à mesurer la... décence des maillots et à dresser des procès-verbaux aux baigneuses trop court-vêtues

(Photo S. G. Presse)

Le gérant : PARAIN

SOCIÉTÉ ANONYME DES PUBLICATIONS "ZED"
R. C. Seine n° 237.040 B

GEORGES LANG, Imp., 11 bis, rue Curial, Paris - 1929
Procédé HÉLIOS-ARCHEREAU